

CATALOGUE DE LA FORMATION CONTINUE

2024



LA FORMATION PROFESSIONNELLE
POUR TOUS LES MÉTIERS DE
L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Procédure d'inscription (valable uniquement pour les formations non obligatoires)

Le stagiaire est agent pénitentiaire ?

Son inscription, **gratuite**, à un stage de formation continue est soumise à une procédure particulière.

13 semaines avant la date de formation, les appels à candidatures sont transmis aux Chefs de l'Unité Recrutement, Formation et Qualifications (CURFQ) par mail qui les diffusent auprès des services pour information des agents.

Les demandes de formation se font obligatoirement au moyen d'une préinscription via le portail Harmonie. Un tutoriel est disponible sur le site intranet de l'Énap. Il est important de veiller au respect du parcours d'inscription dont le détail est aussi sur le site intranet de l'Énap (validation du supérieur hiérarchique puis du service formation puis de l'URFQ).

Attention :

- Aucune demande de formation ne sera acceptée après la date de limite d'inscription indiquée dans l'appel à candidatures.
- Pour que la candidature soit acceptée, il est indispensable que l'agent ait motivé sa demande.
- Pour qu'il soit pleinement retenu, l'ordre de priorité du CURFQ doit être motivé.

A réception des demandes de formation, le responsable de formation réfère et procède à la sélection (soit 6 semaines avant la date de formation).

S'il est retenu, l'agent devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Un **certificat de réalisation**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire n'est pas agent pénitentiaire mais appartient à la fonction publique ?

L'appel à candidatures est diffusé via Safire, le RESP ou l'ENM.

Le candidat complète la fiche d'inscription disponible sur ces sites, selon les prérequis et modalités qui y figurent.

Après avoir respecté les modalités de la procédure d'inscription et de validation imposées par son employeur, ainsi que la date de clôture des inscriptions, programmée 6 semaines avant le début de formation, la fiche est transmise par mail au responsable de formation dont les coordonnées figurent sur l'appel à candidatures.

Le candidat, et toute personne mentionnée dans le mail de candidature, seront informés de la réponse donnée à la demande.

S'il est retenu, le candidat devra confirmer sa participation dans les 10 jours à compter de la date figurant sur la convocation par retour du coupon réponse joint.

L'absence de réponse dans ce délai vaudra désistement et sélection d'un candidat inscrit sur la liste d'attente.

A l'issue de la FORMATION, il sera remis au stagiaire :

- Un **certificat de réalisation**
- Une **attestation de formation**

Le stagiaire est issu d'une structure partenaire de l'administration pénitentiaire ?

L'Énap étant reconnue organisme de formation référencé auprès du Datadock et certifié QUALIOP1, le (la) candidat(e) a accès aux formations identifiées dans le sommaire par le sigle **OF**.

Les frais d'inscription sont indiqués dans les fiches pédagogiques. Les informations pour les demandes de financement sont :

N° déclaration d'activité : 75470140047 – SIRET : 180 092 199 00017 - Id. DD 0067047

Pour toute information complémentaire, le candidat peut contacter :

of.enap@justice.fr 06.12.71.88.54

ou Kathy FTAÏS kathy.ftais@justice.fr 05.53.98.92.10 / 06.23.08.39.81

Modalités logistiques

1. Formations d'accès à de nouvelles fonctions (ex : ERIS, QM, EPM, enseignants, formateurs et responsables de formation, moniteurs de sport ...)

Hébergement : le stagiaire sera hébergé par l'Énap

Repas : seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'Énap

2. Formation tout au long de la vie

➤ Pour les agents pénitentiaires :

✓ Si la formation se déroule à l'Énap

Hébergement : le stagiaire sera hébergé à l'Énap en fonction de la disponibilité des chambres. Dans le cas contraire, il devra réserver un hébergement dont les frais seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation. L'agent en sera informé au moment de la convocation.

Repas : s'il est hébergé à l'Énap, seul le petit déjeuner reste à la charge du stagiaire

Transports : les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation.

✓ Si la formation se déroule hors de l'Énap (formations RESP, ENM ou délocalisées en DISP...)

Les frais d'hébergement, de repas et de transports seront à la charge de l'établissement/SPIP/DISP d'affectation du stagiaire.

➤ Pour les stagiaires non pénitentiaires,

Sauf exception mentionnée sur l'appel à candidatures ou la convocation, l'Énap ne prendra en charge ni l'hébergement, ni la restauration. Les repas pourront cependant être pris sur le site de l'Énap aux frais du stagiaire.

Les frais de déplacements et ceux liés aux délais de route sont à la charge du stagiaire ou de son employeur.

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

SECURITE

DROIT - GREFFE

INGENIERIES DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

FORMATIONS QUALIFIANTES

FORMATIONS ENG

FORMATIONS ENM

FORMATIONS RESP

FORMATIONS D'ADAPTATION

SOMMAIRE

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Parcours RH

Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie	2
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité	4
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences	6
Gérer les absences pour raisons médicales	9
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS	12
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP (distanciel)	14
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP (présentiel) Nouveau	14
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	16
Gérer le contentieux administratif	18
Gérer la retraite sous SIRH Harmonie Nouveau	20
Gérer l'économat d'un établissement Nouveau	22

Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	24
Appréhender la conception d'une organisation de service et approfondir sa maîtrise de l'applicatif Origine en établissement Nouveau	26
Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres	29

Parcours Comptes nominatifs-Régie et économat

Pas en capacité de proposer de sessions sur le premier semestre 2024 (changement d'intervenants)	31
--	----

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	34
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	36
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	38
Développer l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice (travail, formation, orientation professionnelle, accompagnement vers l'emploi)	40
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire	42

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)	44
Animer des médiations en contexte professionnel OF	46

SOMMAIRE

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE DES INFRASTRUCTURES

Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments	52
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, manipulation de fiches techniques.....	54
Acquérir les fondamentaux de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - MOP.	55
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services.....	56
Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en GP et prestations restauration, hôtellerie et cantines en GD.....	58
Assurer la maintenance des serrures Dény.....	60
Identifier les moyens de lutte contre la légionelle et le radon.....	62
Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI.....	64

SECURITE

Moniteur de sécurité incendie	66
Monitorat Sécurité Incendie Associé	67
Réfèrent IRIS	68
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés	69
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés	70
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	71
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS.....	72
Montée en compétence MSP vers ISP	73
Moniteur sécurité pénitentiaire (MSP) Nouveau	74
Moniteur conduite opérationnelle (MCO) partie 1 Nouveau	75
Moniteur conduite opérationnelle (MCO) partie 2 Nouveau	76

DROIT - GREFFE

Greffe grands débutants (Niveau I).....	78
Greffe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe.....	79
Greffe initiation (Niveau II)	80
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire.....	81
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)	82
Greffe Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III).....	83
Greffe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III)	84
Greffe perfectionnement – application des peines (Niveau III).....	85
Greffe La Gestion des situations pénales terroristes (Niveau I) Nouveau	86
Les mineurs et la détention	87
Rgpt greffiers application des peines des SJ et pénitentiaires	88
Rgpt greffiers exécution peines des SJ et pénitentiaires	89
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale.....	90
Périmètre action greffier cabinet mineurs -Activité post sentencielle.....	91
ENG Colloque : Actualités en matière de lutte contre les violences intrafamiliales.....	92
Bonnes pratiques APPI SPIP SAP	93
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI)	94

SOMMAIRE

INGENIERIES DE FORMATION ET PEDAGOGIQUE

Animer une FORMATION DE FORMATEURS d'intervenants occasionnels Nouveau	96
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel	98
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP OF	100

FORMATIONS QUALIFIANTES

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.....	106
Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition Nouveau	107

FORMATIONS ENG

Colloque ENG : Protection des droits de l'enfant Nouveau	110
Colloque ENG : Services judiciaires éco-responsables : levier organisationnel et projets de juridiction Nouveau	111
Colloque ENG : Actualité en matière de lutte contre les violences intrafamiliales – Nouveau	112
ENG : Accessibilité des outils bureautiques Nouveau	113
ENG : Excel 2016 : Initiation Nouveau	114
ENG : Excel 2016 : Intermédiaire Nouveau	115
ENG : Addictions en milieu professionnel : Posture managériale et prévention Nouveau	116
ENG : Cycle approfondi de pilotage managérial (CAPIM) Nouveau	117
ENG : Egalité diversité et lutte contre les discriminations Nouveau	118
ENG : Epuisement professionnel : prévention et actions managériales Nouveau	119
ENG : Être un manager 3.0 Nouveau	120
ENG : Gestion de crise Nouveau	121
ENG : Intégration des nouveaux arrivants Nouveau	122
ENG : Management des équipes et gestion des conflits Nouveau	123
ENG : Management et handicap Nouveau	124
ENG Management intergénérationnel Nouveau	125
ENG Manager Coach Nouveau	126
ENG Manager des télétravailleurs au sein de son équipe Nouveau	127
ENG Manager la santé au travail Nouveau	128
ENG Perfectionner ses écrits professionnels Nouveau	129
ENG Pilotage stratégique Nouveau	130
ENG : Piloter un projet Nouveau	131
ENG : Se ménager pour manager Nouveau	132
ENG : Transformations managériales et transformation numérique Nouveau	133

SOMMAIRE

FORMATIONS ENM

ENAP/ENM Le droit de la peine	136
ENAP/ENM Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes en probation.....	137
Le traitement judiciaire du renseignement.....	138
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge.....	139
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	140
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	141
Crimes de sang, crimes de sexe	142
La prison en question	143
La désistance.....	144
Les 3 monothéismes	145
Les dérives sectaires	146

FORMATIONS RESP

CF Site internet FORMATIONS RESP (resp-fr.org)	148
--	-----

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	150
Les techniciens	151
Les directeurs techniques	152
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	153
Les formateurs et les responsables de formation	154
Les moniteurs de sport pénitentiaires	155
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	156
Les RLE nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	157
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)	158
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	159
Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements & des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation Nouveau	160
Les ERIS.....	161

ADMINISTRATION- RH- BUDGET- FINANCES

Parcours RH

Saisir des données individuelles et administratives sous SIRH Harmonie	2
Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité	4
Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences	6
Gérer les absences pour raisons médicales	9
Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS	12
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP (distanciel)	14
Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP (présentiel) Nouveau	14
Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP	16
Gérer le contentieux administratif	18
Gérer la retraite sous SIRH Harmonie Nouveau	20
Gérer l'économat d'un établissement Nouveau	22

Origine

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement	24
Appréhender la conception d'une organisation de service et approfondir sa maîtrise de l'applicatif Origine en établissement Nouveau	26
Acquérir les fondamentaux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres	29

Parcours Comptes nominatifs-Régie et économat

Pas en capacité de proposer de sessions sur le premier semestre 2024 (changement d'intervenants),	31
---	----



RH Débutant

Saisir des données individuelles et administratives et en identifier les impacts paie sous SIRH Harmonie

Profil(s) des stagiaires

Agents pénitentiaires nouvellement affectés dans un service RH

Prérequis

Disposer du code accès HARMONIE

Enjeux et objectifs de la formation

Première étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, ce module permet de découvrir le Système de gestion des Ressources Humaines (SIRH) Harmonie permettant d'assurer la gestion dématérialisée du dossier administratif des agents et d'identifier les impacts paie. Il est une première approche de la gestion des dossiers en enregistrant sur Harmonie toutes les informations concernant la situation administrative et financière des agents pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable sous SIRH Harmonie de :

- Identifier les fonctionnalités de base
- Saisir et/ou modifier les données individuelles
- Saisir un acte de gestion et expliquer les conséquences sur la paie

Contenu détaillé du programme

Lundi : Découverte du SIRH

- Présentation du site du SIRH
- Les enjeux de la dématérialisation
- Comprendre son rôle dans la chaîne des décisions
- Présentation des différents corps gérés dans l'administration pénitentiaire
- Les différentes positions administratives

Mardi : Les enjeux des saisies dans la SIRH

- La consultation d'un dossier agent (distinction PA20 / PA30)
- La lecture de la fiche carrière d'un agent
- Bonnes pratiques de saisies – impacts SIRH et au-delà (PETREL / SRE / SLR)
- Exercice de mise à jour des données individuelles : Situation maritale ; Adresse ; RIB ; Enfant(s)
- La saisie d'un acte de gestion : analyse des bonnes pratiques et bons réflexes à adopter
- Rapporter une décision

Mercredi : Les impacts en paie des saisies en GA

- La gestion intégrée qu'est-ce que c'est ?
- Le circuit de la paie publique
- Le cercle vertueux des décisions avec l'impact paie
- Distinction ZPAY20 / ZPAY10
- La compréhension du calendrier de la paie et les temps d'action
- Exercice sur : je fais quoi - quand ?
- Grilles indiciaires et régimes indemnitaires

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51148773

Session 2 : 51148774

Session 3 : 51148775

Date limite d'inscription :

Session 1 : 19/01/2024

Session 2 : 22/03/2024

Session 3 : 04/10/2024

Durée : 3,5 jours

Dates :

Session 1 : du 12/03/2024 (9h) au 15/03/2024 (12h)

Session 2 : Du 14/05/2024 (9h) au 17/05/2024 (12h)

Session 3 : Du 26/11/2024 (9h) au 29/11/2024 (12h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Monsieur Gauthier JONARD
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.delmon@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jeudi : La compréhension de la fiche de paie

- Les éléments positifs
- Les éléments négatifs
- Les éléments d'informations

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés théoriques et exercices.

Documentation

Un livret stagiaire est remis en version numérique ou papier.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quiz et exercices
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

RH initiation

Gérer les différentes positions administratives statutaires et la mobilité

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

La position administrative permet de définir la situation du fonctionnaire à chaque moment de sa carrière et donc des droits qui en découlent.

Cette session vise à gérer les différentes positions statutaires, la mobilité, l'évaluation et la notation des personnels et à les saisir dans le SIRH Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Décrire les droits du fonctionnaire sur ces positions administratives
- Identifier, en rapport avec ces diverses positions, les actes de gestion à accomplir
- Saisir les différentes positions statutaires
- Gérer la mobilité
- Saisir l'évaluation et la notation (individuelle ou collective)

Contenu détaillé du programme

Lundi :

- Tour de table et les attentes des participants
- Le temps partiel (de droit, pour convenance personnelle) :
 - Saisir une demande de temps partiel, comprendre la tacite reconduction
 - Saisir un renouvellement, une reprise à temps plein.
- Impact sur la paye et sur la carrière.

Mardi :

- Congé parental :
 - Saisir une demande de congé parental
 - Saisir un renouvellement, une réintégration
- Détachement (de droit, pour convenance, emplois fonctionnels, tripartite, difficultés avec la territoriale)
- Mise à disposition
- Congé sans traitement
- Impact sur la paye et sur la carrière.

Mercredi :

- Disponibilité de droit, d'office, sur autorisation
 - Saisir une disponibilité
 - Saisir un renouvellement
 - Saisir une réintégration après disponibilité de droit, sur demande, d'office
- Retenue de 30ème (absence de service fait)
- Radiation des cadres (définition de toutes les radiations qui existent, focus sur les procédures pour abandon de poste)

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51149012**

Session 2 : **51149036**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 19/01/2024

Session 2 : 25/10/2024

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : du 11/03/2024 (14h)
au 15/03/2024 (12h)

Session 2 : du 16/12/2024 (14h)
au 20/12/2024 (12h)

Horaires* :

Lundi : 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Madame Hélène TEULIERE

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 20

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jeudi :

- **Mobilité :**
Les notes de la DAP, les particularités des Compte-rendu d'évaluation (CRE), qui fait quoi.
Echanges de pratiques professionnelles : comment s'organiser

Vendredi :

- Evaluation et notation (Esteve)
- Bilan de la formation

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Des documents ressources sont remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

RH initiation

Gérer les différents types de congés et autorisations d'absences - Modules 1 et 2

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

Un gestionnaire GA/GF doit savoir distinguer les congés légaux des autorisations spéciales d'absence et connaître les conditions d'octroi relatives à ces dernières.

Ces **deux modules indissociables** visent à apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et à enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types de congés et autorisations d'absences.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Citer les différents droits à congés
- Calculer les droits et soldes de congés selon les catégories de personnels
- Lister les principales autorisations d'absence selon la cause et expliciter leurs conditions d'octroi
- Saisir les différents types de congés dans Harmonie

Contenu détaillé du programme

Module 1

Jour 1 :

- **Les congés annuels**
 - Durée du congé
 - Congés hors périodes
 - Congés compensateurs – RTT – sujétions particulières
 - Journée solidarité
 - Procédure et principe
 - Cas pratiques
- **Le compte épargne temps**
 - Bénéficiaires
 - Alimentation du CET
 - Utilisation du CET
 - Absence pour raison médicale et CET
- **Le congé bonifié**
 - Modalités d'attribution
 - Durée
 - Périodicité

Jour 2 :

- **Le congé administratif**
 - Modalités et condition d'attribution
- **Le congé de proche aidant**
 - Bénéficiaires
 - Durée et procédure
 - Rémunération et situation administrative

Référence (n° Harmonie) :
Session 1: 51149060
Session 2 : 51149079

Date limite d'inscription :
Session 1: 12/04/2024
Session 2 : 11/10/2024

Durée : 6,5 jours

Dates :
2 modules indissociables

Session 1

M1 : du 11/06/2024 (9h) au 13/06/2024 (17h) à **distance**
M2 : du 18/06/2024 (9h) au 21/06/2024 (12h) à **l'Énap**

Session 2

M1 : du 03/12/2024 (9h) au 05/12/2024 (17h) à **distance**
M2 : du 10/12/2024 (9h) au 13/12/2024 (12h) à **l'Énap**

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
Vendredi (M2) : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation en présentiel : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Monsieur Raphaël MUSSOT
Madame Sophie TCHA et
Madame Muriel KAISER
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- **Le congé de maternité**
 - Bénéficiaires et durée
 - Congés pathologiques
 - Retour anticipé
 - Déclaration de grossesse
 - Aménagement du poste de travail
 - Incidences sur le traitement et la situation administrative

Jour 3 :

- **Le congé d'adoption**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de paternité**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de présence parentale**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Le congé de formation professionnelle**
 - Bénéficiaires et durée
 - Procédure et rémunération
- **Les autorisations spéciales d'absence (ASA)**
 - Pour activité syndicale
 - Pour évènements familiaux
 - Autres cas

Module 2 :

Jour 1 :

- **Le congé de maternité**
 - Déclaration de grossesse
 - Saisir un congé maternité
 - Saisir un report de congé de maternité
 - Saisir un accouchement retardé
 - Saisir un accouchement prématuré

Jour 2 :

- **Le congé de maternité (suite)**
 - Saisir un congé pathologique
 - Saisir un congé pour couches pathologiques
 - Saisir une grossesse pathologique
 - Exercice
- **Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant**
 - Enregistrement de l'enfant
 - Saisir le congé de naissance
 - Saisir le congé paternité
 - Exercice
- **Le congé d'adoption**
 - Enregistrer l'adoption
 - Saisir un congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption
 - Saisir un congé d'adoption
 - Saisir un congé non rémunéré pour adoption
 - Saisir une réintégration après congé non rémunéré pour adoption
 - Exercice

Jour 3 :

- **Le congé parental**
 - Saisir une demande de congé parental
 - Saisir un renouvellement de congé parental
 - Saisir une réintégration après congé parental
 - Exercice

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

- **Le congé de présence parentale**
 - Saisir un congé de présence parentale
 - Saisir une prolongation de congé de présence parentale
 - Saisir une reprise après un congé de présence parentale
 - Exercice
- **Le congé de solidarité familiale**
 - Saisir une demande de congé de solidarité familiale
 - Saisir une interruption de congé de solidarité familiale
 - Exercice
- **Compte épargne temps (CET)**
 - Ouverture / reprise d'un contingent
- **Synthèse des thématiques abordées**

Jour 4 :

- **Compte épargne temps (CET) (suite)**
 - Alimentation
 - Consommation sous forme de congés, indemnisation / versement sur la RAFF
 - Fermeture
 - Exercice
- **Synthèse des thématiques abordées**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Le module à distance se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront mis à disposition à partir de Moodnap (la plateforme numérique de l'Énap).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

RH initiation

Gérer les absences pour raisons médicales

Modules 1 et 2

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

Deuxième étape du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service Rh et/ou paie. Cette formation permet à la fois d'apporter une connaissance précise des différentes situations rencontrées et des impacts sur la situation des agents et d'enregistrer sur Harmonie toutes les informations concernant les différents types d'arrêt de travail.

Ces 2 **modules indissociables** visent à permettre aux gestionnaires de traiter efficacement les dossiers qui leur seront soumis et de les saisir dans Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Distinguer les différentes situations (CMO, CLM, CLD...)
- Définir l'accident de service, l'accident de trajet et leur gestion
- Identifier le rôle de la médecine de prévention
- Identifier le rôle du conseil médical
- Mesurer les conséquences sur la situation administrative et financière du fonctionnaire
- Saisir les différents types d'arrêts de travail sous SIRH Harmonie

Contenu détaillé du programme

Module 1

Jour 1 :

- **Le congé maladie ordinaire (CMO)**
 - Durée et délai de transmission
 - Jour de carence
 - Contrôle et sanction
- **La médecine de prévention et le médecin du travail**
 - Rôles et fonctions
 - Dossier médical
- **Secret professionnel et secret médical**

Jour 2 :

- **Le congé longue maladie (CLM)**
 - Ouverture de droit, durée
 - Rémunération, avancement et droit à la retraite
 - Contrôle et sanction
 - Procédure au conseil médical en formation restreinte
 - Fin du CLM

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51149492

Session 2 : 51149184

Date limite d'inscription :

Session 1 : 05/04/2024

Session 2 : 27/09/2024

Durée : 8 jours

Dates :

2 modules indissociables

Session 1 :

M1 : du 03/06/2024 (14h) au 07/06/2024 (12h) à **distance**

M2 : du 10/06/2024 (14h) au 14/06/2024 (12h) à **l'Énap**.

Session 2 :

M1 : du 18/11/2024 (14h) au 22/11/2024 (12h) à **distance**

M2 : Du 25/11/2024 (14h) au 29/11/2024 (12h) à **l'Énap**

Horaires* :

Lundi (M1): 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation en

présentiel : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Madame Patricia BOURGEOIS

Madame Yvelaine MARTINEZ

Madame Marion RYCKELYNCK

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- **Le congé longue durée (CLD)**
 - Ouverture de droit, durée
 - Rémunération, avancement et droit à la retraite
 - Contrôle et sanction
 - Procédure au conseil médical en formation restreinte
 - Fin du CLD

Jour 3 :

- **Disponibilité d'office pour raison de santé**
 - Définitions et conditions
 - Durée, situation du fonctionnaire
- **L'accident de service/de trajet**
 - Définition et jurisprudences
 - La rechute
 - Procédure
 - Fin de procédure : la consolidation
 - La reprise des fonctions

Jour 4 :

- **Maladie professionnelle**
 - Définition et procédure
- **Le conseil médical en formation restreinte**
 - Composition et motifs de consultation
- **Le conseil médical en formation plénière**
 - Composition et motifs de consultation
- **Le comité médical supérieur**
 - Saisine et procédure

Module 2

Jour 1 :

- **Le congé maladie ordinaire (CMO)**
 - La gestion du CMO – Impacts en GA et GF
 - La décision CO31 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 2 :

- **Le congé longue maladie (CLM)**
 - La gestion du CLM – Impacts en GA et GF
 - Les décisions CO19 et CO60 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 3 :

- **Le congé longue durée (CLD)**
 - La gestion du CLD – Impacts en GA et GF
 - Les décisions CO19 et CO60 en PA30 dans Harmonie
 - La ZPAY20 dans Harmonie

Jour 4 :

- **Le temps partiel thérapeutique**
 - La gestion du TPT – Impacts en GA et GF

Modalités de sélection :
Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.Nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Le module à distance se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

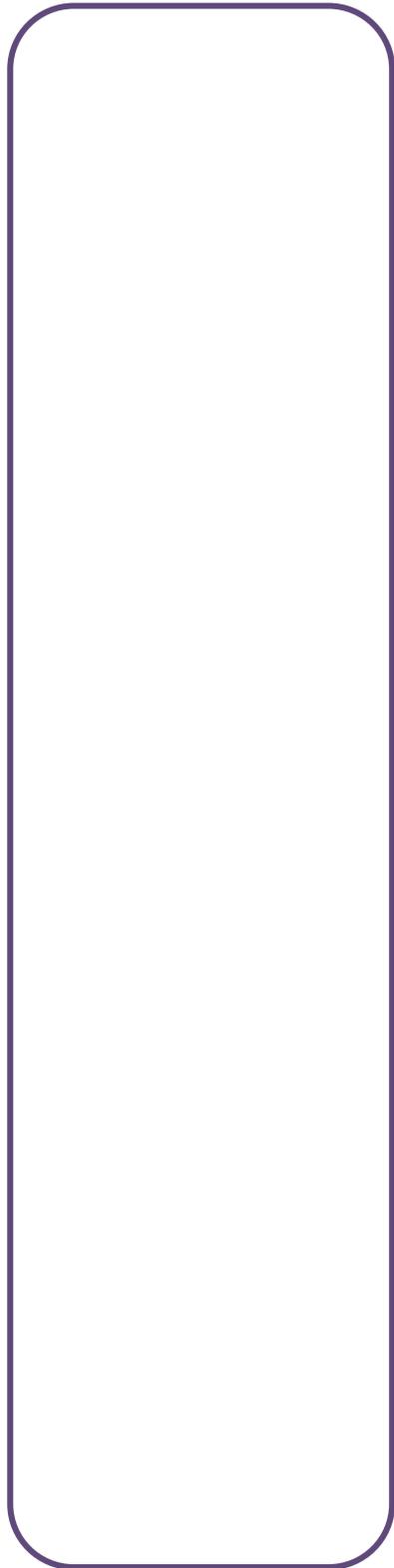
Documentation

Les documents ressources seront mis à disposition à partir de Moodnap (la plateforme numérique de l'Énap).

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Quiz
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



RH Perfectionnement

Gérer les états statistiques avec SIRH Harmonie et le requêteur IRHIS

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Avoir une bonne connaissance du SIRH Harmonie

Enjeux

Etape essentielle du parcours de formation d'un gestionnaire affecté dans un service RH et/ou paie, cette formation permet d'obtenir des états statistiques en fonction de critères définis pour le suivi opérationnel et le pilotage.

Le requêteur d'Harmonie permet d'obtenir des restitutions opérationnelles (listes nominatives) ou des données sur l'organisation du Ministère.

IRHIS est un système d'information décisionnel basé sur des extractions quotidiennes du SIRH Harmonie qui permet de réaliser des requêtes sur des données transverses existantes ou créées selon vos besoins.

En plus de restitutions opérationnelles, il permet le pilotage des effectifs, de la carrière, de la rémunération des agents et de la masse salariale.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le requêteur et les types de requêtes utilisées
- Identifier l'infocentre IRHIS
- Utiliser les différentes restitutions pré établies

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

Définir une requête
Les RGPD
Apprendre à créer une requête
Comprendre et identifier un besoin
Créer et exporter une requête
Exercices
Appréhender les fonctionnalités avancées du requêteur
Aborder des transactions utiles complémentaires au requêteur

Jour 2 :

Présentation de l'infocentre IRHIS
Circuit d'alimentation
Arborescence
Exporter une restitution
Exercices
Temps d'échange sur des exercices concrets en fonction de l'affectation

Référence (n° Harmonie) :
51149353

Date limite d'inscription :
02/02/2024

Durée : 2 jours

Dates :

Session 1 : Du 19/03/2024 (9h)
au 20/03/2024 (17h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Session 1 : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Monsieur Franck DE-LA-
REBERDIERE
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.delmon@justice.fr

RH Perfectionnement

Traiter les demandes de protection statutaire des personnels de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

L'agent public bénéficie de la protection de l'administration contre les attaques dont il fait l'objet à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il est souhaitable que l'Administration soit en mesure de faire rapidement face aux demandes légitimes qui lui sont présentées à cet égard. Or, les différentes formes que peut revêtir la protection statutaire suscitent souvent des interrogations de la part des services gestionnaires. Ces interrogations sont le fait d'un manque d'information général qui engendre lenteur et retard dans la capacité de réaction : facteur d'aggravation de la situation déjà traumatisante des agents agressés. Cette formation vise à améliorer le traitement des demandes de protection statutaire des personnels pénitentiaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir les conditions pour bénéficier de la protection statutaire
- Distinguer faute personnelle et faute de service
- Rappeler les formalités relevant de l'administration
- Conclure une convention d'honoraire avec l'avocat choisi
- Prendre en charge les frais de procédure
- Gérer la procédure d'indemnisation de la victime
- Situer le rôle de l'agent judiciaire de l'État

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Définition de la protection statutaire
- Conditions d'attribution ou de rejet
- Distinction faute personnelle faute de service
- Exercices pratiques, mise en situation

Jour 2 :

- Le règlement des frais liés à la procédure (avocat, consignations, frais irrépétibles)
- L'agent judiciaire de l'état
- Articulation du dossier de protection statutaire et du dossier d'AT
- Mise en place d'une fiche de procédure

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51149186**

Session 2 : **51149188**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 02/02/2024

Session 2 : 19/07/2024

Durée :

2 jours

Dates :

Session 1 : Du 26/03/2024 (9h)

au 27/03/2024 (17h) à l'**ENAP**

Session 2 : Du 17/09/2024 (9h)

au 18/09/2024 (17h) à **distance**

Horaires* :

Lundi (à l'ENAP) : 09h-12h

Mardi : 09h-12h/14h-17h

Mercredi : 09h-12h/14h-17h

Jeudi (à l'ENAP) : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

ou en présentiel

Intervenante :

Madame Isabelle MAJEWSKI

Madame Yvelaine MARTINEZ

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et

ancienneté dans le poste

Nombre de places :

10 à distance

20 en présentiel

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation.
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.delmon@justice.fr

RH Perfectionnement

Constituer et instruire les dossiers de procédure disciplinaire des fonctionnaires de l'AP

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

Dans certaines situations, le comportement d'un agent peut constituer une faute. Le responsable de la structure est alors en droit d'initier une procédure disciplinaire à l'égard de ce personnel mais dans le respect des textes qui lui sont imposés. Il doit informer l'agent concerné et lui permettre d'assurer sa défense. Cette formation lui permettra de traiter efficacement les situations en la matière.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Définir la faute professionnelle
- Lister les éléments indispensables à la demande d'explications
- Lister les pièces nécessaires à la constitution du dossier disciplinaire
- Rappeler les droits de la défense de l'agent
- Etablir le rapport d'instruction de la demande de procédure disciplinaire
- Enumérer les diverses sanctions
- Citer les 3 modes d'effacement de la sanction
- Citer les 3 types de recours

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation Tour de table « carrière, expérience, attentes de la formation »
- Réglementation juridique (Code général de la fonction publique, loi 66-874 du 21/11/66 portant statut spécial des personnels pénitentiaires, code pénitentiaire)
- Explicatif sur les évolutions réglementaires, jurisprudence CE

Jour 2 :

- Définition sur la notion de faute professionnelle
- Exercice pour lister les insuffisances professionnelles et les fautes disciplinaires
- Mesure administrative : La suspension de fonction : motif, délais, obligations réglementaires, droits des agents suspendus (interrogation des stagiaires, diffusion diaporama avec explicatif oral notamment sur les évolutions réglementaires avec le code de la fonction publique)
- Mesure juridictionnelle : L'interruption du versement du traitement : interrogation des stagiaires dans quels cas il y a interruption du traitement, exemples sur les motifs, explication de la réglementation qui a évolué avec le code de la fonction publique
- Constitution et instruction du dossier disciplinaire
- La demande d'explication : Explicatif sur son rôle, les délais impartis, modalités de rédaction sur la forme et le fond, les pièces à joindre. Enumération des éléments indispensables à la rédaction d'une DE

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51149189

Session 2 : 51149191

Date limite d'inscription :

Session 1 : 09/02/2024

Session 2 : 19/07/2024

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 02/04/2024 (14h)
au 04/04/2024 (17h)

Ou

Session 2 : Du 16/09/2024 (14h)
au 18/09/2024 (17h)

Horaires* :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

A distance via TEAMS

Intervenante :

Madame Marilyne BAYE

Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 10

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Exercice sur la rédaction d'une demande d'explications
- Commission locale d'explication
- Instruction de la procédure disciplinaire
- Rédaction du rapport du chef d'établissement
- Exercice sur la rédaction du rapport du chef d'établissement
- Transmission de la procédure disciplinaire à destination de l'administration centrale
- Les droits de la défense :
 - Les principes du droit de la défense tout au long de la procédure
 - Communication du dossier administratif et disciplinaire (préparation à la comparution devant le conseil de discipline)
 - Etablissement du PV de consultation du dossier administratif et disciplinaire

JOUR 3 :

- Les instances disciplinaires :
 - Le conseil de discipline interrégional : organisation, quorum
 - Le conseil de discipline national : explication du déroulement de la séance, délibération etc...
- Les sanctions : Énumération des différents groupes de sanctions, personnels titulaires, stagiaires et contractuels
- Dérogations liées au statut spécial
- La révocation du sursis
- L'exécution des sanctions : modalités à accomplir dans le cadre de la transmission des arrêtés de sanction aux services déconcentrés pour notification à l'agent.
- L'effacement de la sanction
- Contestation d'une sanction disciplinaire : voies et délais de recours administratif et contentieux

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques sur la base d'un diaporama et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique sous la forme d'un livret du stagiaire

Partie déontologie du code pénitentiaire

Modèle de demande d'explication /Modèle d'un PV de consultation du dossier /Formulaire tri du dossier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Exercices pratiques sur les sujets abordés
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
 05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.delmon@justice.fr

RH Perfectionnement

Gérer le contentieux administratif

Profil(s) des stagiaires

Cadres de l'AP et personnels affectés au sein d'un service RH

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH

Enjeux

Le contentieux administratif, traité par la juridiction administrative, désigne l'ensemble des procédures initiées par une personne privée se sentant lésée par une décision administrative.

Le contentieux administratif est très divers. Il englobe toutes les infractions aux règles administratives, telles qu'elles sont définies dans le droit public et administratif.

Cette formation permettra aux agents de gérer plus efficacement les dossiers de recours administratif.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différentes procédures
- Identifier les voies de recours et d'appel
- Analyser les étapes de la procédure contentieuse

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Présentation formateur et Tour de table « carrière, expérience, attentes de la formation »
- Juridictions administratives: Historique de la création des juridictions administratives, présentation des 3 instances administratives présentation de chaque juridiction (rôle, nombre)
- Juridictions spécialisées: présentation des différentes juridictions, leur rôle

Jour 2 :

- Les différents recours administratifs:
 - Quelles décisions peuvent être attaquées ? Qui peut exercer des recours ? énumération des auteurs des décisions, la forme de la décision, le contenu de la décision
 - Présentation des différents recours administratifs apprendre à constituer un recours administratif
 - Comment constituer un recours administratif
 - Exercice pour la rédaction d'un recours administratif
- Les voies et délais de recours:
 - Rappel de l'article du code de justice administrative et un arrêt du Conseil d'Etat
 - Règles de notification d'une décision individuelle
 - Délai franc, délai non franc
 - Apprendre à calculer les délais de recours pour éviter la forclusion et pouvoir rédiger un mémoire en défense
 - Exercice pratique pour calculer les délais de recours
 - Correction orale avec complément d'explication si besoin
 - Exercice: rédiger la réponse à l'agent sur son recours administratif
 - Correction orale avec lecture par les volontaires

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51149197**

Session 2 : **51149351**

Date limite d'inscription :

Session 1 : 26/01/2024

Session 2 : 30/08/2024

Durée : 2,5 jours

Dates :

Session 1 : Du 18/03/2024 (14h) au 20/03/2024 (17h)

Ou

Session 2 : Du 14/10/2024 (14h) au 16/10/2024 (17h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation :

Session 1 : A distance via TEAMS

Session 2 : A distance via TEAMS

Intervenante :

Madame Marilynne BAYE
Formatrice associée Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires:
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places :

Session 1 : **10**

Session 2 : **10**

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Jour 3 :

- Les recours contentieux :
 - Présentation des différents recours contentieux (recours pour excès de pouvoir, les recours de plein contentieux, les procédures d'urgence), Dans quel cas doit-on faire appel à un avocat
 - Lieu où déposer le recours contentieux
- L'appel : Conditions pour interjeter appel, les conditions d'appel, les différentes juridictions d'appel, cas particuliers
- Le pourvoi en cassation :
 - Les conditions du pourvoi en Cassation
 - Le juge de Cassation : rôle, prérogatives
- Erreur dite matérielle d'une décision : explication de la procédure avec exemples

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques sur la base d'un diaporama et exercices

La session se fera au travers d'une classe virtuelle en visio avec Microsoft TEAMS

Documentation

Les documents ressources seront remis en version numérique sous la forme d'un livret du stagiaire

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

RH perfectionnement

Gérer la retraite sous SIRH Harmonie

Profil(s) des stagiaires

Gestionnaires GA/GF

Prérequis

Connaître les fondamentaux de la gestion des RH et avoir manipulé le SIRH Harmonie

Enjeux

La fiabilisation du compte individuel retraite (CIR) dans le SIRH Harmonie permet d'éviter toute pénalité du Service des Retraites de l'Etat (SRE).

Malgré le fait que l'agent puisse consulter des informations sur sa retraite dans son compte ENSAP, il est nécessaire qu'il soit accompagné par son service RH de proximité.

Cette session vise à gérer efficacement la carrière des agents afin de fiabiliser le CIR dans le SIRH Harmonie.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les textes règlementaires
- Instruire le traitement d'un dossier de retraite
- Instruire le traitement d'une prolongation d'activité
- Instruire et saisir le compte individuel de retraite : les services antérieurs civils, les services antérieurs militaires, le service national, les bénéfices de compagnes, les services civils rendus hors d'Europe,

Rendre compte des situations au référent DISP et vice versa.

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Départ à la retraite du personnel actif
- Départ à la retraite du personnel sédentaire
- Recul de la limite d'âge (loi de 1936)
- Prolongation de 10 trimestres (loi du 21 août 2003 art 69)
- Prolongation jusqu'à 65 ans

Jour 2 :

- Saisie d'un service national
- Saisie d'un service national suivi d'un engagement
- Saisie antérieure de titulaire militaire
- Saisie antérieure de titulaire civil

Jour 3 :

- Saisie bénéfice de campagne
- Saisie d'un service antérieur de titulaire civil
- Saisie des services validés

Jour 4 :

- Saisie de bonification aux professeurs de l'enseignement technique
- Saisie de bonification pour services civils rendus hors d'Europe
- Bilan de la formation

Référence (n° Harmonie) :
51154963

Date limite d'inscription :
19/07/2024

Durée : 3,5 jours

Dates :

Du 10 septembre 2024 (9h) au
13 septembre 2024 (17h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenantes :

Madame Sophie TCHA et

Madame Muriel KAISER

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et
ancienneté dans le poste

Nombre de places : 20

Nouvelle formation

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Des documents ressources sont remis en version numérique ou papier

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : par questionnaires
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

david.segura@justice.fr

05.53.98.90.98

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.delmon@justice.fr

Gérer l'Economat d'un établissement

Profil(s) des stagiaires

Personnels affectés à l'Economat

Prérequis

Aucun

Enjeux

L'économiste gère l'approvisionnement d'un établissement pénitentiaire ou d'un SPIP. Ce professionnel veille à ce que rien ne manque (denrées alimentaires, produits d'entretien, ustensiles et petits équipements...) ou ne s'abîme.

Il recherche les fournisseurs les plus intéressants, négocie et conclut les achats de tout produit ou service, vérifie les disponibilités de crédits, établit les bons de commande, contrôle la qualité des livraisons...

Il participe au contrôle, au suivi et à l'analyse des dépenses et doit donc aussi maîtriser les extractions du logiciel de gestion CHORUS-restitutions

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les fondamentaux d'un budget LOLF
- Différencier les autorisations d'engagement, engagements juridiques et crédits de paiement
- Appliquer les bonnes pratiques dans le circuit d'une dépense
- Relier une dépense aux comptes du plan comptable de l'État (PCE), axes d'analyse et activités utilisés par l'administration pénitentiaire (AP)
- D'utiliser les extractions de Chorus-restitutions

Contenu détaillé du programme

Jour 1 : Présentation du métier de l'économiste :

Profil de poste, périmètre de responsabilité, compétences liées au poste

Jour 2 : Matinée : présentation de la LOLF

Après-midi : présentation de l'architecture du budget DAP : SPIP et EP

Jour 3 : Matinée : la chaîne de la dépense

Après-midi : exercices pratiques

Jour 4 : Matinée : les outils de gestion : Chorus Formulaire et Chorus

Après-midi : prise en main des outils de gestion

Jour 5 : Cas pratiques et clôture de la formation

Modalités et moyens pédagogiques

Questionnaire préliminaire, apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des acquis : par questionnaires
- Evaluation de satisfaction par questionnaires écrits et bilans oraux

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : 51155473

Session 2 : 51155474

Date limite d'inscription :

Session 1 : 09/02/2024

Session 2 : 19/07/2024

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : du 18/03/2024

14h au 22/03/2024 12h

Session 2 : du 23/09/2024

14h 27/09/2024 12h

Horaires* :

Lundi : 14h30-17h30

Mardi : 09h-12h/14h-17h

Mercredi : 09h-12h/14h-17h

Jeudi : 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : ENAP

Intervenantes :

Mme AYACHE

Mme AUDRAND

Formatrices associées Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent et ancienneté dans le poste

Nombre de places : 15

Nouvelle formation

- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
david.segura@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Acquérir les fondamentaux de la gestion du service des agents sous ORIGINE en établissement

Profil(s) des stagiaires

Personnels de surveillance et administratifs **nouvellement nommés** au service des agents chargés de planifier le service sous ORIGINE **au sein d'un établissement pénitentiaire** ou de le gérer **au sein d'une DISP**.

Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.

Prérequis

Tout personnel débutant qui exerce les missions de planificateur en établissement ou en DISP

Enjeux

Le service des agents est chargé du planning des équipes des personnels de surveillance. La qualité de sa gestion est d'importance puisqu'il permet de faciliter l'organisation du travail, d'éviter des ruptures d'activité, de prévenir les risques psycho-sociaux et d'éviter les tensions sociales. Origine est l'outil de planification et de comptabilisation du temps de travail. La formation vise à acquérir les bases et fondements de la planification et de la gestion de ce service au travers de l'applicatif Origine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les différents paramétrages nécessaires au fonctionnement du logiciel
- Utiliser les fonctionnalités principales de l'application ORIGINE
- Gérer la fiche agent
- Saisir quotidiennement les absences
- Gérer une situation particulière conformément à la réglementation
- Réaliser une planification prévisionnelle du service avec ORIGINE
- Gérer au quotidien le planning des agents en fonction des différentes règles de gestion

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- Introduction
- Manipulation de base
- Les paramètres standards et spécifiques
- L'organisation

Jour 2 :

- La famille horaire
- Les programmes horaires
- Les cycles horaires
- Les postes
- L'association des agents aux postes
- Postes interdits ET agents interdits aux postes

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51160667**

Session 2 : **51160668**

Session 3 : **51160670**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **05/01/2024**

Session 2 : **09/02/2024**

Session 2 : **23/08/2024**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 4/03/2024 (14h)
au 8/03/2024 (12h)

ou

Session 2 : Du 8/04/2024 (14h)
au 12/04/2024 (12h)

ou

Session 3 : Du 14/10/2024 (14h)
au 18/10/2024 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Jeudi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent,
ancienneté dans le poste et
fonction occupée

Nombre de places : 20

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Jour 3 :

- La fiche agent
- La fiche agent : suivi et évolution de carrières (exercices)
- La sélection planning
- Horaires
- Absences
- Régularisations
- Changements de service
- Doublure et renfort
- Permutations
- Les affectations

Jour 4 :

- Outils de paramétrage des motifs d'astreintes
- Outils de paramétrage des équipes d'agents
- Outils planning d'astreintes
- Quelques notions réglementaires
- Les types d'anomalies
- La levée – gestion d'un compte
- Le dispositif du débit crédit
- Comprendre l'état n°31 « bilan individuel des badgeages »

Jour 5 :

- Cas concrets
- Bilan de la formation + questionnaire satisfaction

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.delmon@justice.fr

Appréhender la conception d'une organisation de service et approfondir sa maîtrise de l'applicatif Origine en établissement.

Profil(s) des stagiaires

Personnels de surveillance et administratifs en charge de l'organisation du service des agents **au niveau d'un établissement pénitentiaire ou au sein d'une DISP, utilisateurs réguliers non débutants** de l'applicatif Origine.

Cette formation n'est pas adaptée aux agents planificateurs Origine en SPIP. Une formation spécifique leur est consacrée.

Prérequis

Avoir suivi la session « INITIATION » (à l'ENAP ou en DISP) **depuis au moins 1 an et exercer au service des agents.**

Enjeux

Le service des agents est chargé du planning des équipes des personnels de surveillance. La qualité de sa gestion est d'importance puisqu'il permet de faciliter l'organisation du travail, d'éviter des ruptures d'activité, de prévenir les risques psycho-sociaux et d'éviter les tensions sociales. Origine est l'outil de planification et de comptabilisation du temps de travail. Cette formation vise à comprendre les enjeux de l'organisation du service des agents au travers de l'applicatif Origine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les éléments de langage relatifs à l'organisation de service ;
- Repérer les textes règlementaires incontournables
- Evaluer la charge d'activité d'une organisation de service
- Identifier la gestion des heures
- Evaluer la faisabilité d'un cycle de travail
- Identifier les sources d'optimisation des services et les facteurs de dérives
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation de service

- Utiliser de façon approfondie le logiciel « ORIGINE »
- Administrer la planification et l'organisation du travail
- Gérer les absences
- Identifier et appréhender les règles de gestion liées au badgeage
- Lire et analyser les compteurs de travail
- Expliquer les règles de calcul aux agents

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51160777**

Session 2 : **51160780**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **29/03/2024**

Session 2 : **06/09/2024**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 27/05/2024 (14h)
au 31/05/2024 (12h)

ou

Session 2 : Du 04/11/2024 (14h)
au 08/11/2024 (12h)

Horaires* :

Lundi: 14h-17h

Mardi: 09h-12h/14h-17h

Mercredi: 09h-12h/14h-17h

Judi: 09h-12h/14h-17h

Vendredi: 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Motivations de l'agent,
ancienneté dans le poste,
fonction occupée et suivi
effectif de la formation
initiation depuis au moins 1 an

Nombre de places : 20

Nouvelle formation

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- **Organigramme de référence**
Méthodologie et règles
Le TCCBS
Effectif de référence
Heures supplémentaires frictionnelles
- **Organisation de service**
Organigramme appliqué
La répartition des postes
Durée moyenne hebdomadaire
Cycles de travail et faisabilité

Jour 2 :

- **La réglementation de la gestion des temps**
Les heures exigibles annuelles
Les astreintes
Horaires variables
Charte des temps
Charte de gestion
Méthodes de comptabilisation des heures
Les congés
- **Le suivi et la gestion**
Les points de vigilance et facteurs de dérives
L'absentéisme
Les heures supplémentaires

Jour 3 :

- **Conception d'un projet de service**
Organigramme appliqué
Calcul de DHM
Répartition des postes par organisation
Faisabilité d'élaboration de mise en œuvre d'un cycle
Choix des cycles
Le projet de service
Outils à dispositions des établissements
- Rappel cycles et de programmes hebdomadaires et Paramétrage des Postes
- Approfondissement de la réglementation ciblé

Jour 4 :

- L'organisation du service annuel : grilles de congés, Installation du planning...
- Calcul : Être en capacité d'expliquer le fonctionnement d'origine à un agent (Exigible, boule à 2 mois, boule dynamique, congés)
- Interaction entre les paramètres de la fiche agent et les différents compteurs
- Les motifs d'absences et anomalies

Jour 5 :

- Exercices
- Cas pratiques
- Bilan de la formation + questionnaire satisfaction

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.delmon@justice.fr

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Appréhender les enjeux liés à l'organisation du service des agents pour les cadres

Profil(s) des stagiaires

Cadres (chefs d'établissement, adjoints et responsables RH) en charge de l'organisation du service des agents.

Prérequis

Aucun

Enjeux et objectifs de la formation

Cette formation est destinée aux cadres en charge de l'organisation du service des agents (chefs d'établissement, adjoints et responsables RH). Elle vise à leur proposer une méthodologie permettant d'appréhender l'organisation du service des agents, ses enjeux et sa possible évolution.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Utiliser les éléments de langage relatifs à l'organisation de service ;
- Repérer les textes règlementaires incontournables
- Evaluer la charge d'activité d'une organisation de service
- Identifier la gestion des heures
- Evaluer la faisabilité d'un cycle de travail
- Identifier les sources d'optimisation des services et les facteurs de dérives
- Mettre en œuvre une nouvelle organisation de service et assurer une conduite au changement

Contenu détaillé du programme

Jour 1 :

- **Organigramme de référence**
Méthodologie et règles
Effectif de référence
Heures supplémentaires frictionnelles
- **Organisation de service**
Organigramme appliqué
Schéma d'organisation
Durée moyenne hebdomadaire
Cycles de travail

Jour 2 :

- **La réglementation de la gestion des temps**
Les différents régimes de comptabilisation des heures
Les astreintes
Horaires variables
Charte des temps
Charte de gestion
Méthodes de comptabilisation des heures
Les congés et autorisations d'absences
- **Le suivi et la gestion**
Les effectifs

N° Harmonie :

Session 1 : 51160782

Date limite d'inscription :

Session 1 : 27/09/2024

Durée : 3 jours

Dates :

Session 1 : Du 26 novembre 2024 (14h) au 29 novembre 2024 (12h)

Horaires :

Mardi: 14h-17h

Mercredi: 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Gilles GRAS, chef du bureau EX1

Anthony FAILLER, adjoint au

chef du bureau EX1

Sébastien DHAUSSY, chef de la

section organisation, bureau EX1

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 20 par

session

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

Jour 3 :

- **Le suivi et la gestion (suite)**
Les points de vigilance et facteurs de dérives
L'absentéisme
Les heures supplémentaires
Les outils d'analyses
Le rôle du planificateur
- **Conception d'un projet de service**
Organigramme appliqué
Calcul de DHM
Répartition des postes par organisation
Faisabilité d'élaboration de mise en œuvre d'un cycle
Choix des cycles
Évaluation du coût des organisations de service
Outils à dispositions des établissements
Cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, exercices, cas pratiques

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation et de cas concrets
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Responsable de formation :
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Acquérir les fondamentaux de la gestion des comptes nominatifs des personnes détenues sous l'application GENESIS

Acquérir les fondamentaux de la tenue de la régie des comptes nominatifs sous l'application NACRE

Mettre à exécution les condamnations pécuniaires et créances des personnes détenues

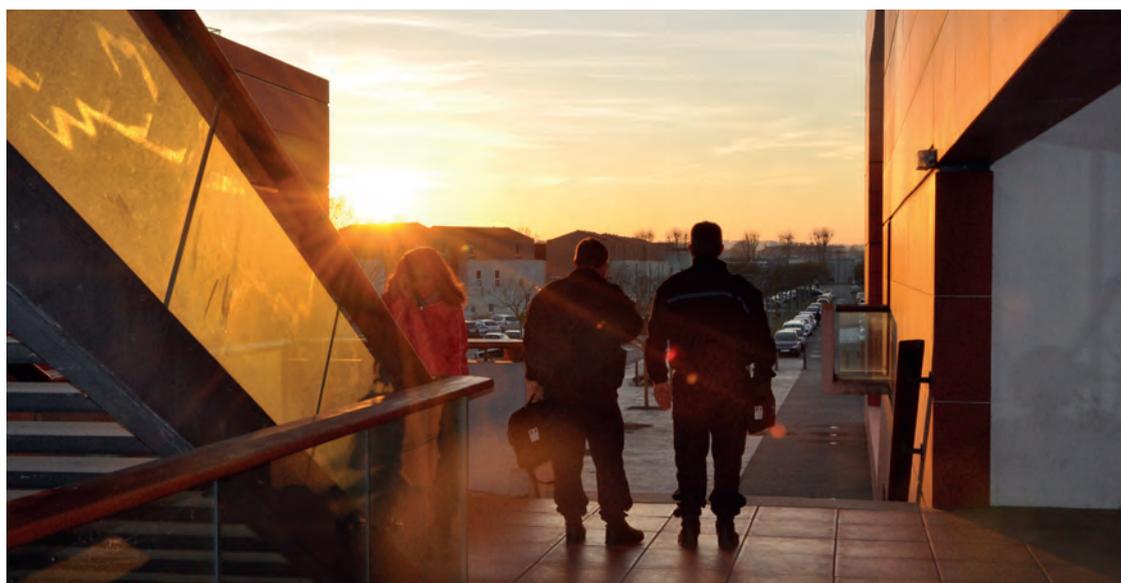
Gérer l'épargne conventionnée des personnes détenues et sécuriser la régie des comptes nominatifs (perfectionnement)

Suite au départ de la formatrice en charge de l'animation de ces actions de formation, un recrutement de nouveaux formateurs a été lancé. Les 3 formateurs retenus vont s'attacher à reconstruire un dispositif de formation qui puisse apporter une réponse aux attentes des nombreux stagiaires.

Nous ne serons toutefois **pas** en capacité de proposer **de sessions** sur le premier semestre 2024.

CONNAISSANCE ET PRISE EN CHARGE DU PUBLIC

Identifier les principes de base de la justice restaurative (module 1) OF	34
Animer des médiations restauratives (Justice restaurative module 2) OF	36
Animer des rencontres détenus/victimes (RDV), des rencontres condamnés victimes (RCV) (Justice restaurative module 2) OF	38
Développer l'insertion professionnelle des personnes sous main de justice (travail, formation, orientation professionnelle, accompagnement vers l'emploi)	40
Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire	42



Identifier les principes de base de la justice restaurative (Module 1)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice :

- Futurs animateurs de mesures de justice restaurative,
- Ensemble des professionnels du champ pénal et du secteur associatif de l'aide aux victimes, recevant le public justice, et appelés à informer et orienter ce public vers les animateurs des mesures de justice restaurative.
- Cadres des services partenaires de programmes de justice restaurative pour leur pilotage.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le premier module consiste en une présentation généraliste de la justice restaurative et des différents types de mesures de justice restaurative. Il vise à s'approprier les principes de la justice restaurative en présentant les éléments nécessaires à la mise en œuvre de projets en justice restaurative: philosophie restaurative, cadre normatif, différentes mesures, convention de partenariat, protocoles et déroulement des rencontres restauratives, orientation des participants potentiels vers les programmes disponibles, notamment.

Ce module est indispensable pour tous les animateurs et conseillé à tout professionnel de la chaîne pénale qui souhaite être référent en matière de justice restaurative.

Objectifs Pédagogiques

- Définir la justice restaurative
- Identifier la mise en œuvre globale des rencontres restauratives
- Repérer le partenariat et les membres de la communauté
- Orienter les infracteurs
- Préparer et animer les rencontres restauratives
- Identifier les aspects psychosociaux des rencontres

Programme

- Présentation de la formation
 - Accueil des stagiaires
 - Programme de formation
- Évaluation préalable des connaissances
- La justice restaurative : principes et promesses
 - La (re)découverte de la justice restaurative
 - Crise de la pénalité moderne
 - Droit(s) des victimes
 - Philosophie de la justice restaurative
 - Définition(s) de la justice restaurative
 - Les résultats évalués de la justice restaurative
 - Les principales mesures adaptées à la France
- Le cadre normatif de la justice restaurative en France
 - Le cadre normatif de la justice restaurative
 - Le cadre processuel de la justice restaurative en France
 - Le cadre déontologique de la justice restaurative en France



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : 51154091
Session 2 : 51154305
Session 3 : 51154308
Session 4 : 51154311

Date limite d'inscription :

Session 1 : **23/11/2023**
Session 2 : **15/02/2024**
Session 3 : **18/04/2024**
Session 4 : **22/08/2024**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 15/01/2024 (14h) au 19/01/2024 (12h) ou
Session 2 : Du 08/04/2024 (14h) au 12/04/2024 (12h) ou
Session 3 : Du 10/06/2024 (14h) au 14/06/2024 (12h) ou
Session 4 : Du 14/10/2024 (14h) au 18/10/2024

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00
Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00
*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

450 € net de taxe par stagiaire (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration) Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut Français de Justice Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Le cadre opératoire de la justice restaurative en France
 - Le protocole standard de mise en œuvre d'une rencontre restaurative
 - Les intervenants dans les mesures de justice restaurative
 - Les aspects psychosociaux
- L'information et l'orientation vers une mesure de justice restaurative
- L'approche relationnelle
- La médiation restaurative
- La conférence restaurative
- Les rencontres détenus/victimes (RDV) ou les rencontres condamnés/victimes (RCV)
- Le cercle restauratif
- Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) et les cercles d'accompagnement et de ressources (CAR)
- Evaluation
 - Retour de l'évaluation par les formateurs
 - Rétroaction finale

Modalités et moyens pédagogiques

La formation est construite sur des exposés théoriques, des échanges et des retours d'expérience.

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

La présentation de la méthodologie du dispositif consistera en une présentation détaillée de chaque phase du protocole standard des mesures de justice restaurative. Chacune de ces phases sera analysée avec les stagiaires pour en identifier les points clés et les écueils, donnant lieu à des retours d'expérience. Les spécificités du protocole de chaque type de mesure de justice restaurative seront ensuite détaillées.

Les formateurs feront régulièrement part aux stagiaires de leur expérience et s'appuieront également sur les retours d'expérience des stagiaires.

Divers films seront visionnés en appui des séquences pédagogiques au cours des séances :

Film INAVEM/IFJR : « Les Rencontres détenus-victimes : un exemple de justice restaurative en France »

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Un test de connaissances mettra en évidence les compétences acquises et non-acquises par le stagiaire, sur la base du « référentiel des compétences et missions des intervenants en justice restaurative », élaboré par l'IFJR, en lien avec son offre de formation.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :
Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie
Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :
 Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 20

Responsable de formation :
 Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
 05.53.98.90.36

Assistante de formation :
 Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
 05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :
 Kathy FTAÏS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
 06 23 08 39 81

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Animer des médiations restauratives (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs animateurs de mesures de justice restaurative.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes (transmettre copie à responsable ou assistante de formation en charge de la session).

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet d'une médiation restaurative.

Ce module vise à acquérir les compétences nécessaires pour préparer individuellement les participants et animer un processus de dialogue entre les participants.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer une médiation restaurative
- Animer une médiation restaurative conformément aux protocoles établis (approche relationnelle de la médiation)
- Présenter ce dispositif aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires

Programme

1^{ère} séquence : Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
- Présentations des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappels sur l'approche relationnelle

2^{ème} séquence : Mises en situation

- Mise en situation autour des techniques à employer lors de la formation

3^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

4^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

5^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

6^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

7^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

8^{ème} séquence : Jeux de rôles

- Entretien de préparation

9^{ème} séquence : Jeux de rôles



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **51154319**

Session 2 : **51154320**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **21/03/2024**

Session 2 : **17/10/2024**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 13/05/2024 (14h) au 17/05/2024 (12h)

ou

Session 2 : Du 09/12/2024 (14h) au 13/12/2024 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

500 € net de taxe par stagiaire

(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut

Français de Justice

Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

- Rencontre de médiation

10^{ème} séquence : Bilan de la formation

- Rétroaction finale avec l'ensemble des stagiaires
- Évaluation de la session par les stagiaires

Modalités et moyens pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif d'une médiation restaurative.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de médiations restauratives.
À l'issue de la formation, au cours d'un entretien individuel, les acquis de chaque stagiaire sont discutés contradictoirement. Ce bilan des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de formation :

Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :

Kathy FTAIS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
06.23.08.39.81

Correspondant handicap :

jennie.delmon@justice.fr

Animer des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes (Justice restaurative Module 2)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent du Ministère de la Justice, auxiliaires de justice et membres du secteur associatif habilité justice : futurs animateurs de mesures de justice restaurative.

Prérequis

Justifier de la participation au module 1 « Identifier les principes de base de la justice restaurative » organisé par l'ENAP et animé par l'IFJR ou à celui organisé par France Victimes (transmettre copie à responsable ou assistante de formation en charge de la session).

Enjeux

Le module consiste en une formation spécialisée dans la préparation et l'animation des mesures de justice restauratives identifiées dans le cadre de la circulaire du 15/03/2017. Au cours de cette formation, les stagiaires expérimentent, sous forme de mises en situation et de jeux de rôle, la mise en œuvre du protocole complet de mise en œuvre des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes, notamment sa préparation et l'accompagnement des participants tout au long du processus de rencontre.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Préparer une RDV et/ou une RCV,
- De co-animer une RDV et/ou une RCV,
- De présenter ces dispositifs aux membres de leurs équipes et à leurs partenaires.

Programme

Accueil des stagiaires

Présentation du programme de la formation

- Programme de formation, de l'évaluation et des jeux de rôle
- Présentations des formateurs
- Évaluation préalable des connaissances
- Rappel théorique sur le déroulement du processus
- Présentation du protocole
- Aspects généraux de l'animation

Rappel théorique sur les entretiens de préparation

- Rappel théorique sur les entretiens de préparation
- Formation des groupes pour les mises en situation

Mise en situation : préparation des participants

- Entretiens de préparation
- Rétroaction
- Analyse critique

Mise en situation : rencontres préparatoires de groupes personnes victimes et personnes auteurs

- Rétroaction
- Analyse critique



Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **51154557**

Session 2 : **51154558**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **14/12/2023**

Session 2 : **25/07/2024**

Durée : 4 jours (30 heures)

Dates :

Session 1 : Du 05/02/2024 (14h) au 09/02/2024 (12h)

ou

Session 2 : Du 16/09/2024 (14h) au 20/09/2024 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h00 à 18h00

Mardi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Mercredi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Jeudi : 8h30-12h30/14h00-17h30

Vendredi : 8h30 à 12h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Prix Inter (hors Ministère de la Justice) :

500 € net de taxe par stagiaire

(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)

Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Professionnels de l'Institut

Français de Justice

Restaurative (IFJR) et de l'Énap

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Mise en situation : 1ère rencontre plénière

- Cadre // Présentation des participants //Attentes //Les partages //
- Synthèse en groupes séparés //Rétroaction //Analyse critique

Mise en situation : 3ème rencontre plénière

- Cadre : « météo » // Les partages // Synthèse en groupes séparés
- Rétroaction // Analyse critique //Évaluation individuelle des stagiaires

Mise en situation : 5ème rencontre plénière

- Cadre : « météo » // Les partages //Synthèse en groupes séparés
- Rétroaction // Analyse critique

Mise en situation : séance bilan intervenant 2 mois plus tard

- Cadre : « météo » // Cheminement individuel //Rétroaction //Analyse critique
- Rétroaction finale
- Évaluation de la session

Modalités et moyens pédagogiques

Les aspects théoriques feront l'objet d'une présentation détaillée, sur la base de différents supports : présentation PowerPoint, livret pédagogique. Très participatifs, ces aspects de la formation feront l'objet de débats avec les stagiaires.

Les mises en situation consisteront en des jeux de rôles et évocations de cas cliniques tirés de l'expérience des formateurs. Ils permettront aux stagiaires de mettre en œuvre concrètement l'ensemble des phases clés du dispositif des rencontres détenus/victimes ou rencontres condamnés/victimes.

Sur la base des jeux de rôle, les formateurs, dans le cadre de rétroactions avec les stagiaires, pointeront les enjeux en termes de déontologie, de méthodologie et de posture garants du respect du cadre de la mesure.

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

La posture participative sera évaluée.

- **Évaluation des acquis** : Tout au long de la formation, un bilan des acquis est réalisé par les stagiaires (auto-évaluation) et par les formateurs. Ce bilan des acquis est réalisé en conformité avec le référentiel des compétences et des missions des intervenants en justice restaurative élaboré par l'IFJR. Il constitue une indication quant aux capacités du stagiaire à animer immédiatement ou sous réserve d'un approfondissement de sa pratique des mesures de RDV/RCV.

À l'issue de la formation, au cours d'un entretien individuel, les acquis de chaque stagiaire sont discutés contradictoirement. Ce bilan des acquis détermine l'attribution du certificat d'animateur de rencontres restauratives délivré (par l'Enap) aux stagiaires ayant satisfait au niveau de compétences requis.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription et questionnaire de motivation

Nombre de places : 16

Responsable de formation :

Dominique DEJARDIN
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :

Myriam GELLY
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Pour les stagiaires hors MJ :

Kathy FTAÏS, *Cheffe d'Unité*
kathy.ftais@justice.fr
06.23.08.39.81

Correspondant handicap :

lennie.delmon@justice.fr

Développer des dispositifs d'insertion professionnelle pour les personnes placées sous main de justice

Profil(s) des stagiaires

Les acteurs de l'insertion professionnelle des PPSMJ : ministère de la justice (établissement pénitentiaire, SPIP, DISP, PJJ, SJ), partenaires institutionnels (éducation nationale, pôle emploi...), organismes de formation, entreprises, associations...

Prérequis

Aucun

Enjeux

L'insertion professionnelle des personnes détenues connaît un nouvel essor avec la création de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP). L'orientation professionnelle, le travail et la formation professionnelle représentent un levier essentiel de lutte contre la récidive et de réinsertion durable.

L'objectif de cette formation est de permettre à l'ensemble des acteurs internes et externes au ministère de la justice de créer, dans une dynamique partenariale, les dispositifs d'insertion professionnelle au profit des personnes placées sous main de justice.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les acteurs de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), leurs missions et leurs enjeux
- Identifier les dispositifs d'insertion professionnelle des PPSMJ
- Co construire des dispositifs d'insertion professionnelle dans le cadre de cas pratiques au profit des PPSMJ

Programme

Lundi : Mise au point

- Introduction de la semaine de formation
- Recueil des connaissances communes sur les dispositifs d'insertion professionnelle pour les PPSMJ
- Benjamin Guichard, chef du service des politiques et de l'accompagnement vers l'emploi, ATIGIP
- Distribution des projets à réaliser par groupe au cours de la semaine
- Outils de l'insertion professionnelle : guide et plateforme Ipro 360° (par Matthieu Philippe, chef de projet Ipro 360°)

Mardi : Parcours d'insertion professionnelle

Déplacements sur sites (4 groupes sur 4 sites différents)

- Matin : ...en milieu fermé (établissement pénitentiaire)
- Après-midi : ...en milieu ouvert (SPIP ou SIAE ou TIG ou EA)

Mercredi : Orientation et formation professionnelle

- Table ronde 1 : Orientation professionnelle / thème et professionnels en fonction de l'actualité
- Travaux sur les projets en sous-groupes

Référence (N° Harmonie) :
51214922

Date limite d'inscription :
Le 05/04/2024

Durée : 4 jours

Dates :
Du 03/06/2024 (14h) au
07/06/2024 (12h)

Horaires :
Lundi : 14h00-18h00
Mardi : 8h-18h
Mercredi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Jeudi: 8h30-12h30/14h00-17h30
Vendredi : 8h30 à 12h00
*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Professionnels de l'ATIGIP
Partenaires de l'ATIGIP

Modalités d'inscription :
Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie
Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :
Fiche d'inscription et de motivation.
La sélection est effectuée à partir du 17/04/2023.
Le groupe sera constitué pour moitié d'agents pénitentiaires et pour moitié de partenaires (en essayant de sélectionner un stagiaire par typologie de partenaires listée dans la rubrique « profil(s) des stagiaires » ci-dessus)

Nombre de places : 16

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

- Travaux sur les projets en sous-groupes
- Table ronde 2 : Formation professionnelle / thème et professionnels en fonction de l'actualité

Jeudi : Travail et accompagnement vers l'emploi

- Table ronde 3 : Travail/ thème et professionnels en fonction de l'actualité
- Travaux sur les projets en sous-groupes
- Travaux sur les projets en sous-groupes
- Table ronde 4 : L'accompagnement vers l'emploi / thème et professionnels en fonction de l'actualité

Vendredi : projets et avenir

- Présentation des projets des stagiaires
- Seconde partie matinée : L'avenir de l'insertion professionnelle des PPSMJ (Directeur de l'ATIGIP)

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques, cas pratiques, échanges de bonnes pratiques, déplacement sur site

Documentation

Des documents ressources seront remis aux stagiaires via la plateforme numérique Moodenap

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : Au regard des travaux de groupe présentés le vendredi matin
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
 05.53.98.92.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
 05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Faire vivre la culture en milieu pénitentiaire

Profil(s) des stagiaires

Tous les professionnels travaillant avec les personnes placées sous-main de justice, qui développent ou coordonnent des actions culturelles ou qui souhaitent mener une réflexion sur la place de la culture au sein de leur établissement ou de leur service.

Prérequis

Avoir contribué ou élaboré la mise en œuvre d'actions ou de projets culturels en milieu fermé ou ouvert

Enjeux

L'objectif de cette formation est de permettre aux stagiaires de s'interroger sur la pertinence et les enjeux de l'art et la culture dans leurs pratiques professionnelles.

La thématique spécifique sur laquelle sera axée la session sera définie lors de l'appel à candidatures.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier différentes formes de propositions artistiques et culturelles existantes au profit des PPSMJ
- Repérer à partir de temps réflexifs, les éléments de fonds et de formes pour la valorisation de projets
- Cerner les acteurs publics et privés engagés dans l'accompagnement de projets culturels

Programme

Le stagiaire sera amené à vivre une pratique artistique

- Apport méthodologique du projet culturel et réflexion autour de projet professionnel
- État des lieux des diverses offres
- Les différentes formes de partenariat

Modalités et moyens pédagogiques

Méthodes immersives, réflexives et théoriques

Apports didactiques et méthodologiques

Réflexion et orientation autour des projets culturels des stagiaires dans le cadre de leur service ou établissement

Échanges d'expériences autour de tables rondes

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : tout au long de la session de formation au travers des exercices
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire

Référence (N° Harmonie) :
51215175

Date limite d'inscription :
A définir

Durée : 4 jours

Dates :
Dernier trimestre 2024

Horaires :
Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi : 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Formateurs associés Énap Professionnels

Modalités d'inscription :
Agents du MI : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie.
Joindre une note d'intention.

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
Anne-Claire.Landrieu@justice.fr
05.53.98.91.34

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.delmon@justice.fr

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont satisfaits ou très satisfaits

MANAGEMENT ET COMMUNICATION

Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)	44
Animer des médiations en contexte professionnel OF	46



Cycle Inter-institutions de Management Supérieur des Services Publics (CIMSSP)

Profil(s) des stagiaires

Cadres dirigeants (DI, DIA, DFSPIP, chefs d'établissement) et assimilés

L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative à TOUS les regroupements.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Le cycle inter-institutions de management supérieur des services publics est une formation au management destinée aux cadres dirigeants de la fonction publique. Son contenu pédagogique est élaboré par les sept institutions participantes (Énap, ENPJJ, EN3S, ENSP, INET/CNFPT, ONF et IH2EF) pour leurs cadres supérieurs et en concertation avec eux.

Ce cycle vise principalement à stimuler et nourrir la réflexion des participants autour de thèmes clés du management public, dans un contexte d'ouverture interministérielle. Il offre un lieu de rencontres et d'échanges autour de l'exercice de missions de service public dans un souci de plus grande efficacité et de réelle politique de ressources humaines.

L'intérêt professionnel de ce dispositif de formation interinstitutionnelle est de procurer des occasions de croiser les approches et de créer de nouveaux réseaux de collaboration et de coopération.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Questionner et améliorer ses pratiques managériales
- S'ouvrir à des visions nouvelles de son organisation, se nourrir d'autres pratiques, d'autres regards, d'autres postures
- Identifier les évolutions des organisations en fonction du contexte social et sociétal
- Réfléchir dans un cadre d'intelligence collective à un management centré sur le respect des individus et des collectifs de travail

Programme

Le cycle comprend :

- **Un séminaire inaugural** du 6 au 8 février 2024, à l'ENSP, Saint-Cyr au Mont d'Or (69). Son objet est de présenter le cycle et les institutions participantes, de favoriser la constitution du groupe et de définir, en concertation avec les participants, les 4 enjeux managériaux qui seront traités dans chacun des modules suivants.
- **Quatre modules thématiques** prévus dans une des institutions partenaires aux dates suivantes :
Module 1 : 12 -13 mars 2024 ENAP, Agen (47)
Module 2 : 14 - 15 mai 2024 EN3S, Saint-Etienne (42)
Module 3 : 25 - 26 juin 2024 ONF, Nancy (54)
Module 4 : 17 - 18 sept 2024 INET, Strasbourg (67)
- **Un séminaire de clôture** : du 27 au 29 novembre 2024 qui vise un travail de capitalisation des acquis et de bilan du cycle, à IH2EF, Poitiers (86).

Référence (N° Harmonie) :
51146529

Date limite d'inscription :
Le 13/10/2023

Durée : 14 jours

Dates :

Cf. dates précisées dans
« Programme »

L'inscription à ce cycle suppose la participation effective et impérative aux 6 regroupements.

Horaires :

Lundi: 14h00-17h30

Mardi: 9h00-12h/14h00-17h00

*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieux :

Cf. lieux précisés dans
« Programme »

Intervenants :

Consultants, experts et professionnels

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription, **CV et lettre de motivation**

Nombre de places : 3

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Exposés, débats, ateliers, conférences, tables rondes.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués au travers d'une auto-évaluation et au long de la formation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Les frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement sont pris en charge par l'ENAP pour les cadres pénitentiaires.

Pour les cadres du Secrétariat Général du MJ intéressés, la participation financière s'élève à 3100€ (frais pédagogiques, de restauration et d'hébergement).

Pour TOUS, les frais de transport et ceux liés aux délais de route restent à la charge des services employeurs.

Responsable de formation :
kathy.ftais@justice.fr
05.53.98.92.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Ils disent du cycle :

«Chaque minute de ces temps de formation servent : soit immédiatement parce que les sujets abordés nous renvoient à des situations que nous connaissons, soit sur le long terme en "infusant" en nous.»

«Cette formation dépasse les attentes que j'en avais au départ. Le format original et la qualité des animations et des contenus sont vraiment très enrichissants. Les animatrices sont vraiment très bonnes et la dynamique de groupe très enrichissante.»

Animer des médiations en contexte professionnel (MCP)

Profil(s) des stagiaires

Tout agent pénitentiaire, partenaire et stagiaire externe

Prérequis

Aucun d'un point de vue théorique.

Pour suivre la formation en distanciel, un ordinateur connecté à internet est nécessaire ainsi qu'une caméra. Selon l'environnement sonore, un casque audio est recommandé. Le stagiaire devra être en capacité d'utiliser l'application TEAMS.

Enjeux

Les difficultés conjoncturelles et structurelles qui parcourent nos sociétés induisent de fortes tensions dans les relations interpersonnelles. En milieu professionnel, les interactions humaines sont empreintes de violence symbolique, physique et psychologique. Des études nationales et internationales font apparaître que de nombreuses violences sont involontaires, sont sans motif apparent. Mais elles sont toutes en lien avec la privation ou la restriction des droits des personnes (usagers, personnels, intervenants), l'organisation et/ou la désorganisation de la vie et du travail.

Dans ce contexte, la médiation peut contribuer à la compréhension et à la résolution des différends interpersonnels. Elle peut apporter l'apaisement souhaité par tous les protagonistes, rétablir la confiance, le sentiment de sécurité propice aux relations positives et constructives favorables à un vivre ensemble serein.

La formation est un dispositif hybride. Elle est composée de 5 modules indissociables (dont deux en distanciel) et d'un stage en structure de 5 jours. La présence tout au long de la formation est obligatoire.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) au sein d'une structure
- Conduire des MCP de façon éthique et déontologique

Programme

Module 1 :

- Identifier les enjeux, l'organisation et les acteurs de la formation MCP
- Identifier les ancrages théoriques de la MCP
- Identifier les documents d'implantation
 - Accueil et intégration
 - Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
 - Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure



Référence (n° Harmonie) :
51219152

Date limite d'inscription :
Le 24/05/2024

Durée :
18 jours (5 modules indissociables répartis en 1 module de 12h et 4 modules de 30h soit 132h)
1 stage de 5 jours dans sa structure soit 35 heures
+ 60h de travail personnel supervisé (en moyenne)

Dates de la formation :
Module 1 (en distanciel)
Le 10/09/2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le 11/09/2024 de 9h à 12h et de 14h à 17h

Module 2 (en présentiel)
Du 16/09/2024 (14h) au 20/09/2024 (12h)

Module 3 (en présentiel)
Du 14/10/2024 (14h) au 18/10/2024 (12h)

Module 4 (en distanciel)
Du 09/12/2024 (14h) au 13/12/2024 (12h)

Module 5 (en présentiel)
Du 12/05/2025 (14h) au 16/05/2025 (12h)

Stage de 5 jours à planifier au choix dans sa structure entre le M1 et le M5

Horaires* M1 M2 et M5 :

Lundi : 14h00 – 18h00
Mardi: 8h30-12h/14h-18h
Mercredi: 8h30-12h/14h-18h
Jeudi : 8h30-12h/14h-18h
Vendredi : 8h30 - 12h

*horaires susceptibles d'être modifiés

100% des stagiaires sont satisfaits de la formation
Le taux de certification est de **100%**

- Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure

Module 2 :

- Maîtriser le concept de la MCP et contexte de sa mise en œuvre
- Formaliser les documents d'implantation de la MCP
 - Accueil et intégration
 - Identifier les problématiques liées aux relations interpersonnelles dans la structure
 - Identifier les enjeux et les pratiques de la régulation des conflits de la structure
 - Analyser les relations interpersonnelles et en mesurer les enjeux dans le contexte de la structure
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure
 - Argumenter le rôle et la place de la MCP pour la sécurité dynamique de la structure
 - Créer des outils d'information dans la perspective de la mise en œuvre de la MCP
 - Organiser l'implantation de la MCP dans la pratique de la structure

Module 3 :

- Maîtriser le processus de la MCP
- Animer des MCP
 - Distinguer le conflit relationnel de la crise relationnelle dans le contexte de la structure
 - Exposer les différentes formes de médiations adaptées aux besoins de la structure
 - Intégrer l'éthique et la déontologie de la MCP
 - Analyser la pertinence du recours à la MCP dans la perspective du dépassement de la situation conflictuelle ou de crise
 - Organiser la rencontre
 - Animer la rencontre
 - Organiser la rencontre individuelle post médiation

Stage :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la MCP au sein d'une structure
 - Opérer la promotion de la MCP
 - Formaliser les documents d'implantation de la MCP

Module 4 :

- Identifier les modalités de fin de médiation
- Restituer son expérience de pratique de la MCP
 - Exposer les apports de la MCP pour la structure
 - Clore la médiation restaurative de la relation
 - Suivre l'évolution des relations après la MCP
 - Analyser sa pratique et perfectionner son niveau d'expertise

Module 5 :

- Préparer à l'oral l'épreuve de certification
- Passation de la certification

Prix Inter (pour stagiaires non pénitentiaires) :

3200 € net de taxe par stagiaire
(Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette

Lieux de formation :

M1 : en distanciel
M2, M3, M5 : ENAP 440 avenue Michel Serres 47000 AGEN
Stage : sur votre structure
M4 : en distanciel

Intervenants :

Jean-Philippe MAYOL,
directeur adjoint de l'ENAP
Un(e) Psychologue

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires : Contacter of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

- Fiche d'inscription
- Lettre de motivation



- Questionnaire de motivation



- Entretien de sélection par 2 représentants de l'organisme de formation

Nombre de places : 12

Modalités et moyens pédagogiques

La pédagogie mise en œuvre pendant toute la durée de la formation alterne des temps d'apprentissages théoriques, des mises en situation reconstituées, des jeux de rôles, des supervisions et des temps d'analyse de pratique.

Durant toute la formation, vous aurez la possibilité d'expérimenter la MCP dans la position des bénéficiaires d'une médiation et dans celle de médiateur, et ce à plusieurs reprises et dans des contextes différents.

Vous serez invité, dès le démarrage de la formation, à organiser l'implantation de la MCP dans votre organisation, dans votre service et à repérer des situations relationnelles, pour lesquelles une MCP pourrait constituer une réponse adaptée.

Par la suite vous devrez animer, autant que possible, un ou plusieurs entretiens MCP en situation réelle.

Vous transcrirez votre expérience dans un « dossier technique d'expérience » dans la perspective des épreuves de certification.

Documentation

Des ressources pédagogiques seront mises à votre disposition sous format essentiellement numérique. Elles seront également disponibles dans votre espace de formation sur la plateforme numérique MoodEnap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

▪ Évaluation des acquis :

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Évaluations formatives et sommatives des apprentissages. Différentes techniques (questionnaires, QCM, mises en situation, productions de documents). Livret de suivi individuel.

La formation vise à être certifiante (dossier pour répertoire spécifique en cours).

- **Épreuve de certification** : Organisée en fin de formation, l'épreuve de certification consiste en la remise d'un dossier technique d'expérience (épreuve écrite) et en une soutenance orale devant un jury.

Pour l'épreuve écrite, vous devrez, dans un dossier technique d'expérience, présenter et démontrer la mise en œuvre des compétences de la certification « Animer des médiations en contexte professionnel » et analyser votre pratique.

La durée de la soutenance orale est de 60 minutes. Elle est composée :

- ✓ D'un temps d'exposé (15 minutes maximum) pour vous présenter, présenter votre action, exposer vos motivations vis-à-vis de la médiation en contexte professionnel, analyser vos expériences, énoncer vos axes personnels de progrès...

Responsable de formation :

Kathy FTAÏS

kathy.ftais@justice.fr

05.53.98.92.10

Correspondant handicap :

jennie.delmon@justice.fr

- ✓ D'un temps de questions / réponses, d'échanges entre le jury de certification et vous sur l'animation d'une médiation en contexte professionnel que vous aurez menée en situation professionnelle réelle ou reconstituée et, sur l'ensemble des compétences visées par la certification.

Cette épreuve orale permet aux membres du jury de confirmer des compétences qu'ils auraient pu commencer à identifier dans le dossier technique d'expérience et également d'aller explorer et valider des compétences n'apparaissant pas ou peu dans ce même dossier.

Le jury se base sur le référentiel de compétences et d'évaluation.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** à partir d'éléments factuels et chiffrés pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs (questionnaires de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation).

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Un certificat de compétence sera délivré à ceux qui auront validé l'ensemble des 9 compétences.

Autres accès aux documents de sélection

Lien pour lettre de motivation :

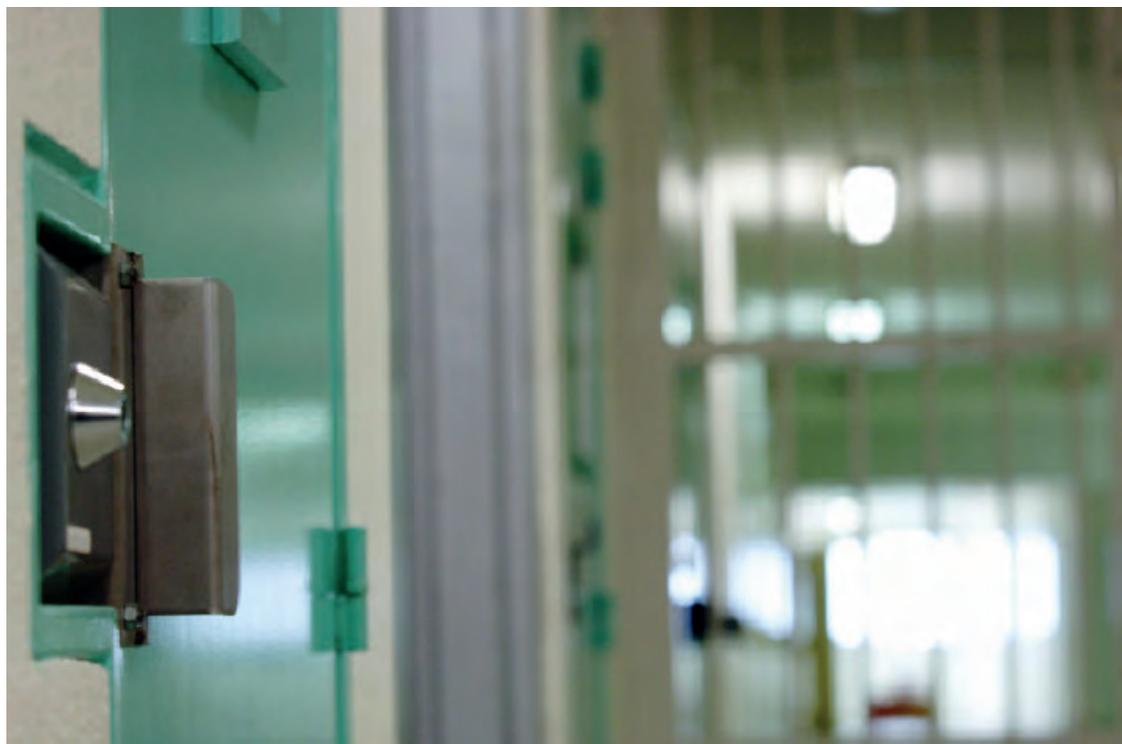
<https://forms.office.com/r/BE1brMFLGd>

Lien pour questionnaire de motivation :

<https://forms.office.com/r/BE1brMFLGd>

MAINTENANCE, TECHNOLOGIE ET LOGISTIQUE

Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments	52
Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, manipulation de fiches techniques.....	54
Acquérir les fondamentaux de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - MOP.	55
Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services.....	56
Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en GP et prestations restauration, hôtellerie et cantines en GD.....	58
Assurer la maintenance des serrures Dény.....	60
Identifier les moyens de lutte contre la légionelle et le radon.....	62
Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI.....	64



Identifier les pathologies des constructions et organiser la maintenance des bâtiments

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en gestion ou en DISP.

Prérequis

Avoir des notions de maintenance bâtementaire

Enjeux

La maintenance du patrimoine devient un poste budgétaire important. La technicité des ouvrages, le développement des équipements techniques et la complexité croissante des installations entraînent des responsabilités juridiques importantes obligeant les responsables maintenance à plus de rigueur dans la gestion et l'organisation.

Cette formation vise à identifier les principales pathologies du bâtiment, pour être en capacité de mettre en place les mesures nécessaires de prévention ou pour les éviter dans le cadre d'une opération de construction ou de rénovation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Approfondir ses connaissances sur la sinistralité dans le bâtiment
- Analyser les principaux désordres du bâtiment et y apporter les remèdes appropriés (structures, façades et toitures)
- Identifier et résoudre les problèmes liés à l'humidité (remontées capillaires, condensation, ventilation)
- Conduire et/ou réorganiser un système de gestion de la maintenance et de l'exploitation sur un patrimoine existant
- Établir un dossier d'exploitation et de maintenance
- Organiser un système de gestion : recueil des données, organisation et planification des interventions
- Conduire un diagnostic sur un patrimoine : méthodologie, outils pratiques, grilles
- Distinguer les principaux systèmes d'information : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), Gestion Technique Centralisée (GTC) et Gestion Technique du Bâtiment (GTB)

Contenu détaillé du programme

Jour 1 et 2 :

La pathologie des bâtiments :

- Pathologies de l'enveloppe
- Pathologies des charpentes bois, des couvertures
- Pathologies des toitures terrasses et de leurs revêtements d'étanchéité
- Pathologies liées à l'humidité
- Ventilation des locaux d'habitation et des bâtiments tertiaires

Référence (n° Harmonie) :
51160792

Date limite d'inscription :
Le 02/02/2024

Durée : 3 jours

Dates :
Du 09/04/2024 (09h) au
11/04/2024 (17h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Cabinet de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Jour 3 et 4 :

Organisation et la mise en œuvre de la maintenance des bâtiments.

- Politique d'exploitation et de maintenance d'un patrimoine
- Mise en place d'un système de gestion de patrimoine

Toutefois, les thématiques « technologie », « pathologie », « maintenance et exploitation » des constructions étant étroitement liées, ces différents sujets seront abordés simultanément afin de souligner leurs interdépendances.

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Préalablement à la formation, les stagiaires seront sollicités par le service formation de l'ENAP afin de préparer des expériences vécues dans le cadre de leur travail (sous forme de photos, croquis, plans, compte rendu d'expertise). Ces différents exemples seront exposés collectivement et traités pédagogiquement au cours de la formation par le formateur.

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Identifier les coûts JDD, la gestion des commandes et des stocks, la manipulation de fiches techniques

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique restauration de tout grade évoluant en établissement public

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les responsables cuisines des établissements à gestion publique tout comme les directeurs des établissements, sont sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration, qui assurera pour partie, au bon ordre et à la sécurité de l'établissement.

Dans un souci constant d'amélioration du secteur restauration en lien avec l'outil informatique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales

Contenu du programme

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
51160793

Date limite d'inscription :
01/12/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 05/02/2024 (14h) au
09/02/2024 (17h)

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel technique
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.delmon@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Acquérir les fondamentaux de la maîtrise d'ouvrage publique - MOP

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade évoluant en établissement en gestion publique, gestion déléguée (GD), en partenariat Public Privé (PPP) ou en au sein du Département des Affaires Immobilières (DAI) de la DISP.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les missions des services techniques locaux et des départements des affaires immobilières évoluent vers des fonctions de gestionnaires du patrimoine immobilier qui se doivent de connaître la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer les acteurs de la construction dans leurs contextes historique et réglementaire
- Définir les obligations qui pèsent sur le donneur d'ordre et les titulaires des marchés publics
- Identifier les responsabilités et les assurances mises en jeu dans le bâtiment
- Identifier le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles

Contenu détaillé du programme

- La maîtrise d'œuvre intégrée à la maîtrise d'œuvre externalisée
- Les différents acteurs de la construction
- La loi MOP
- La démarche de programmation
- Le CCAG de travaux et de prestations intellectuelles
- La responsabilité avant et après réception des travaux
- La charge du maître d'ouvrage

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
51160790

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3.5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel technique,
Formateur associé Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

100% des stagiaires ayant
suivi la formation sont
satisfaits ou très satisfaits

Intégrer les fondamentaux des marchés publics de fournitures et services

Profil(s) des stagiaires

Personnel multi catégoriel

Prérequis

Aucun

Enjeux

Participer à la préparation ou au suivi des marchés à titre administratif, technique ou comptable, exige des connaissances de base sur les marchés publics et leur réglementation.

Comprendre l'organisation nationale des achats, ainsi que l'essentiel des procédures et l'environnement des marchés est indispensable pour dialoguer plus efficacement avec les autres acteurs de l'achat public.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les bases des marchés publics
- Comprendre et savoir évoluer dans l'environnement des marchés publics et des achats publics
- Identifier les spécificités des marchés publics
- Suivre un marché public

Contenu du programme

- Environnement juridique et notions clés
- La réglementation en vigueur
- Schéma d'organisation de la politique d'achat de l'État
- Paysage, acteurs et gouvernance de niveau national, ministériel et régional
- Les marchés de fournitures et prestations :
 - Les différents types de procédures et de marchés
 - Les différentes pièces de la consultation et du marché
 - La définition des besoins et le sourcing
 - Le développement durable dans les marchés de fournitures courantes et services (FCS)
 - Les critères d'attribution
 - La dématérialisation dans les marchés publics
 - Passation des marchés de fournitures courantes et de services
 - Analyse des candidatures et des offres
 - La négociation
 - Les obligations en matière de FCS
 - L'exécution financière des marchés de FCS
 - Marchés et implications financières

Modalités et moyens pédagogiques

Apports théoriques et échanges sur cas concrets

Documentation

Un dossier ressources sera remis aux stagiaires

Référence (n° Harmonie) :
51161163

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3.5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnel administratif
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.delmon@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Acquérir les fondamentaux des contrôles à mettre en place dans le suivi d'une cuisine en gestion publique et des prestations restauration, hôtellerie et cantines en gestion déléguée

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique et administratif évoluant en établissement en gestion publique ou en gestion déléguée ayant la charge de la restauration ou du suivi de tout ou partie de la gestion déléguée.

Prérequis

Aucun

Enjeux

Les responsables des cuisines des établissements en gestion publique, tout comme les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations en gestion déléguée, n'ont pas toujours accès à un appui technique, alors qu'ils doivent être sensibilisés à la bonne gestion du secteur restauration, hôtellerie et cantines.

Dans un souci constant d'amélioration, en gestion publique, le responsable cuisine doit gérer au quotidien plusieurs paramètres importants et indissociables : les stocks, les coûts, les fiches techniques tout en veillant à l'hygiène alimentaire et aux risques sanitaires.

En gestion déléguée, les agents chargés du contrôle et du suivi des prestations, doivent développer une expertise sur l'observation, sur le suivi de la restauration, la buanderie et des cantines, afin de faire respecter le cahier des charges du prestataire privé.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Suivre informatiquement ses stocks et ses commandes
- Assurer la gestion des coûts JDD
- Répertorier les différentes fiches techniques
- Créer une bibliothèque de recettes locales
- Utiliser les outils de contrôle des activités,
- Identifier les points à vérifier afin d'effectuer les signalements et les éventuelles non-conformités des prestataires de la gestion déléguée

Contenu du programme

- Le suivi des commandes
- La gestion des stocks
- Les calculs de poids de la matière
- La maîtrise des coûts
- Les fiches techniques de fabrication
- Les fiches recettes
- L'outil informatique au service du responsable cuisine
- Le répertoire des non-conformités avec une synthèse de résultat

Référence (n° Harmonie) :
51161168

Date limite d'inscription :
Le 16/08/2024

Durée : 3.5 jours

Dates :

Du 15 octobre (9h)
au 18 octobre 2024 (12h)

Horaires* :

Mardi: 09h-12/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Personnels techniques
Formateurs associés Enap

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

- Des fiches de contrôle avec un calcul du résultat et des actions correctives à soumettre,
- La méthode de progression à suivre, étude des procédures de travail, les points observés
- Bilan de l'existant : pratique, technique, réglementaire

Modalités et moyens pédagogiques

Apport didactique

Echanges sur des cas concrets

Partage d'expérience, de documents avec un suivi facilitant la gestion des contrôles

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Assurer la maintenance des serrures Dény

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Repérer les typologies des serrures Dény représentées sur le parc pénitentiaire
- Définir le fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Assurer la maintenance des mécanismes des serrures Dény

Contenu du programme

Jour 1 :

- La réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- L'organigramme des cylindres, serrures mécaniques et électriques

Jour 2 :

- Les typologies des serrures Dény
- Présentation du fonctionnement des serrures mécaniques et électriques
- Présentation des évolutions techniques suite à l'accord cadre de 2012
- Exercices pratiques de maintenance sur les serrures mécaniques et électriques

Jour 3 :

- Exercices pratiques de maintenance sur les serrures mécaniques et électriques
- Le service après-vente lié aux serrures Dény
- Présentation du logiciel Swinaccess

Référence (n° Harmonie) :

Session 1 : **51161169**

Session 2 : **51161170**

Session 3 : **51161171**

Date limite d'inscription :

Session 1 : A déterminer

Session 2 : A déterminer

Session 3 : A déterminer

Durée : 3,5 jours

Dates :

Session 1 : A déterminer

Session 2 : A déterminer

Session 3 : A déterminer

Horaires* :

Lundi : 14h-16h

Mardi: 08h30-12h/13h30-17h

Mercredi: 8h30-12h/13h30-17h

Jeudi : 08h30-12h/13h30-17h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :

Formateurs Énap

Techniciens de la société

Dény.

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH

Harmonie

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques

Exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr

05.53.98.90.10

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

jennie.dumon@justice.fr

Endiguer la légionellose et les effets du gaz radon

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique, personnel administratif, assistants de prévention

Prérequis

Être impliqué dans la lutte contre la légionellose et le gaz radon

Enjeux

Même si la médiatisation du problème de légionellose a particulièrement mobilisé sur les responsabilités liées à cette contamination, l'action des responsables ne peut se limiter à un diagnostic et à des traitements ponctuels plus ou moins efficaces. Une réflexion doit donc être menée pour assurer la protection optimum en fiabilisant l'installation et en réduisant les coûts de fonctionnement.

De même pour le gaz radon, gaz radioactif d'origine naturelle, des solutions simples et adaptées peuvent permettre la protection des personnels et des détenus aux expositions prolongées à ce produit nocif. Ce dernier est moins connu mais a des effets négatifs sur la santé et les établissements pénitentiaires de certains départements sont soumis à des obligations d'expertise.

La médiatisation de ces problèmes courants et la montée des mises en cause individuelles ou collectives, l'aspiration à plus de sécurité dans les établissements pénitentiaires, conduisent à une multiplication des obligations et des recommandations ainsi qu'à un devoir d'information.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, après avoir enforcé ses connaissances techniques et réglementaires sur la légionellose et le radon, le stagiaire sera capable de :

- Identifier ces risques dans les établissements pénitentiaires et dans son quotidien
- Maîtriser les moyens de prévention et les mettre en application de façon adaptée et économique
- Identifier les moyens de vérification et de suivi des mesures préventives et curatives
- Etablir les documents de suivi réglementaire

Contenu du programme

- Les causes et contextes de la légionellose et du radon
- La législation en vigueur
- Les moyens de surveillance et les contrôles réglementaires
- Les enquêtes et les risques sur la santé
- Les différentes solutions de traitement et de prévention, avantages et inconvénients
- La maintenance au service de la santé
- Elaboration de documents de suivi et de contrôle

Référence (n° Harmonie) :
51161173

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3,5 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 9h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12/14h-17h
Jeudi : 09h-12/14h-17h
Vendredi : 09h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 15

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

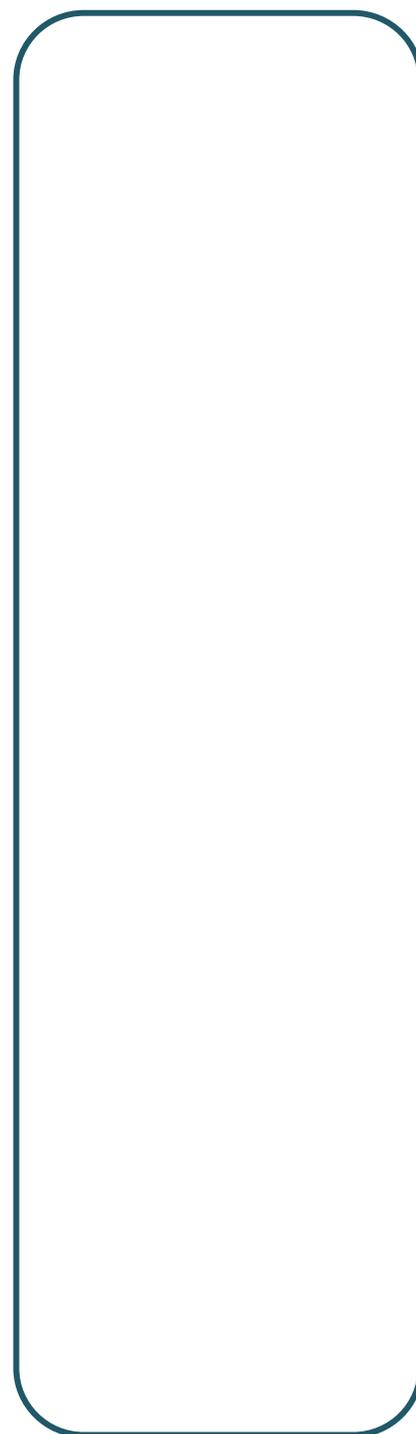
Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et échanges

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.



Assurer la maintenance des serrures TOUL et QUINVI

Profil(s) des stagiaires

Personnel technique de tout grade en charge de la maintenance des serrures de l'établissement.

Prérequis

Avoir déjà assuré la maintenance des serrures

Enjeux

La connaissance de la réglementation pénitentiaire sur les serrures et les organigrammes est incontournable.

La maintenance des serrures est un élément primordial de la sécurité des établissements pénitentiaires.

Les agents en charge de l'entretien des serrures ne peuvent assurer cette tâche de façon approximative au regard de l'importance des enjeux et conséquences éventuelles.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires
- Définir un plan de maintenance pour chaque type de serrure (Toul et Quinvi)
- Identifier le dysfonctionnement mécanique sur chaque type de serrure
- Assurer la maintenance sur les deux modèles de serrures
- Repérer les pièces à commander ainsi que le fournisseur

Contenu du programme

Jour 1 :

Réglementation spécifique aux serrures pénitentiaires

Jour 2 :

Les typologies des serrures TOUL

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Jour 3 :

Les typologies des serrures QUINVI

Exercices pratiques de maintenance des serrures

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques et exercices pratiques

Modalités d'évaluation

- **Évaluation des acquis** : questionnaire et exercices pratiques
- **Evaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, une attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remises à chaque stagiaire.

Référence (n° Harmonie) :
51161172

Date limite d'inscription :
A déterminer

Durée : 3 jours

Dates :
A déterminer

Horaires* :
Mardi: 09h-12h/14h-17h
Mercredi: 09h-12h/14h-17h
Jeudi : 09h-12h/14h-17h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenant :
Personnels techniques
Formateurs associés Énap

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 12

Responsable de formation :
jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Correspondant handicap :
lennie.koucha@justice.fr

**Nouvelle
formation**

SÉCURITÉ

Moniteur de sécurité incendie	66
Monitorat Sécurité Incendie Associé	67
Réfèrent IRIS	68
Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés	69
Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés	70
Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)	71
Module complémentaire armement ISP et MSP exerçant en base ERIS.....	72
Montée en compétence MSP vers ISP	73
Moniteur sécurité pénitentiaire (MSP) Nouveau	74
Moniteur conduite opérationnelle (MCO) partie 1 Nouveau	75
Moniteur conduite opérationnelle (MCO) partie 2 Nouveau	76



Département sécurité

Moniteur de sécurité incendie

Le moniteur sécurité-incendie veille, dans le cadre de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, à la prévention des incendies. En lien avec les autorités compétentes, il participe à l'évaluation des procédures et des matériels de sécurité incendie. En étroite collaboration avec le service de formation, il participe à la mise en œuvre des actions de formation et de sensibilisation dans son domaine.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Assurer la gestion et le suivi du matériel de protection et de lutte incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Concevoir un dispositif de formation
- Animer des séances de formation théoriques et pratiques relatives à la sécurité incendie au sein des établissements relevant de l'administration pénitentiaire
- Contribuer à l'organisation de la sécurité incendie au sein des établissements pénitentiaires
- Apporter leurs connaissances techniques sur les matériels à leurs collègues et leurs supérieurs

Éléments du contenu

- Réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire (circ. Interministérielle DAP/DDSC du 12/01/2007 et arrêté du 18 juillet 2006)
- Note du 09/04/2014
- La prévention incendie
- La code de déontologie du service public pénitentiaire
- La formation des personnels
- Les différents moyens de protection et de lutte contre l'incendie
- Les risques liés au feu (la combustion, les phénomènes thermiques)
- Les principes d'extinction et la manipulation d'extincteur
- La sécurité individuelle et collective
- L'appareil respiratoire isolant (ARI)
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI
- Initiation à l'ingénierie pédagogique
- Identification des différentes séquences d'une action de formation et des objectifs pédagogiques
- Rédaction d'un scénario pédagogique
- Animation d'une séquence de formation
- Conception d'une action de formation

Modalités pédagogiques

Exercices d'application, ateliers didactiques

Nombre de places : 12 places

Durée : 4 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Instructeur sécurité incendie de l'Énap
Formateur des personnels ou responsable de formation

Public visé :
Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement.

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Monitorat Sécurité Incendie Associé

Référents Incendie de leur DISP de rattachement, les Moniteurs Sécurité Incendie Associés Pénitentiaire ont vocation à concevoir et animer des séances de formation. Ils assurent également le maintien des acquis des moniteurs sécurité incendie des établissements, des bases ERIS et de la DAP.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Décliner le dispositif national relatif aux enseignements en incendie
- Citer les Missions du moniteur sécurité incendie associé
- Assurer le renouvellement des acquis des moniteurs sécurité incendie

Éléments du contenu

- Rôle et mission du moniteur sécurité incendie associé
- La réglementation relative à la sécurité incendie dans l'administration pénitentiaire
- Module de l'ingénierie de la formation
- La méthodologie d'intervention pénitentiaire sous ARI

Modalités pédagogiques

Retour sur expérience
Exposés participatifs
Mises en situation

Modalités d'évaluation

Animation de séances pédagogiques
Validations écrites et orales

Nombre de places : 12 places

Durée : 2 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Instructeurs de la section incendie de l'Énap

Public visé :
Moniteurs sécurité incendie en DISP et ERIS, dispensant régulièrement des séances de formation et ayant une appétence particulière pour la formation

Conditions d'admission/Pré-requis :
Moniteur sécurité incendie Ayant deux ans d'expérience en animation et à jour du renouvellement d'habilitation

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Référent IRIS

IRIS est un logiciel d'entraînement à l'analyse d'images radioscopiques. Il a été conçu par des professionnels pénitentiaires. L'objectif est non seulement de développer les compétences des agents en les professionnalisant dans la détection des menaces au tunnel à RX mais aussi de mutualiser les menaces.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Identifier les objectifs du logiciel IRIS
- Citer la procédure pour créer une session agent IRIS
- Utiliser le kit de formation IRIS
- Utiliser le logiciel IRIS
- Valider les évaluations PEP et parloir

Éléments du contenu

- 1^{ème} Partie : présentation de la genèse d'IRIS
- 2^{ème} Partie : présentation du kit de formation IRIS
- 3^{ème} Partie : Procédure de création d'une session agent
- 4^{ème} Partie : Manipulation du logiciel sur les temps parloir et PEP et évaluation
- 5^{ème} Partie : Mise en place d'une formation IRIS
- 6^{ème} Partie : Création de bagages et de signatures

Modalités pédagogiques

Méthodes démonstrative et participative

Modalités d'évaluation

Mise en place d'action de formation en fin de session
Validation par examen parloir et pep

Nombre de places : 20 à 30 places

Durée : 1 ou 2 semaines

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateur section
sûreté/sécurité de l'Énap
Les développeurs des
services informatiques de
l'Énap
Référents IRIS en DISP

Public visé :

Formateurs
Responsables de formation
Personnels ciblés pour
devenir référents IRIS

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Formation des Responsables de formation et formateurs des personnels au risque NRBC-E en services déconcentrés

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Les URFQ dispenseront des actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des personnels.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Appréhender le cadre légal et réglementaire
- Décliner la méthodologie d'intervention et les recommandations en cas d'alerte
- S'approprier la mallette pédagogique de sensibilisation

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Le cadre légal et réglementaire
- Les matériels de protection individuels et les différents équipements
- Les conduites à tenir (fiche réflexe)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques

Nombre de places : 20 places

Durée : A définir

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé affecté en services déconcentrés :

Formateurs des personnels
Responsables de formation

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr

05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr

05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr

05 53 98 89 39

corinne.antonini@justice.fr

05 53 98 90 67

aurelie.arran@justice.fr

05 53 98 90 89

Département sécurité

Gérer le risque NRBC-E en services déconcentrés

L'évolution des missions de sécurité nécessite l'adaptation des pratiques opérationnelles.

Le risque NRBC-E (nucléaire, radiologique, biologique, chimique – explosifs) doit être pris en compte autant dans le cadre d'accidents technologiques civils que lors d'actes terroristes.

L'intervention des personnels pénitentiaires s'inscrit dans le cadre général du plan Vigipirate afin de prévenir ou faire face à ce risque.

Des personnels ERIS seront formés techniquement à la prévention et à l'intervention NRBC-E.

La formation est validante.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les risques dus à l'exposition des agents NRBC-E
- Identifier les contraintes liées au port des tenues de protection individuelles
- S'équiper et intervenir en appliquant les règles de sécurité définies
- Appliquer la méthodologie d'intervention NRBC-E
- Réagir face à un risque identifié

Éléments du contenu

- Les risques NRBC-E
- Les circulaires N700, N750 et N800
- Les appareils de mesure et la dosimétrie
- Les matériels de protection individuels
- Les procédures d'intervention
- La décontamination
- Intervenir en pluridisciplinarité avec des partenaires institutionnels spécialisés

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Mises en situation

Nombre de places : maximum 20 places

Durée :
A définir (2 semaines)

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Instructeurs NRBC-E Énap
section secours/incendie

Public visé :
ERIS

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Formation au module complémentaire de secours en intervention des personnels de surveillance (SIPS)

L'évolution des missions de sécurité nécessite le renforcement des pratiques opérationnelles de secours à la personne dans le cadre des escortes armées sur la voie publique, sécurisation intérieure et périmétrique.

Les agents qui assureront ces missions seront formés par des formateurs de PSC1 titulaire du module complémentaire SIPS.

L'Énap participe à cette formation complémentaire.

Objectifs pédagogiques

- Restituer les techniques et gestes spécifiques au SIPS

Éléments du contenu

- Le personnel de surveillance et son matériel
- Les mises en sécurité
- Le déséquipement
- Les plaies
- Les atteintes liées aux circonstances

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et techniques
Exercices et mises en situation
Validation des acquis et compétences

Nombre de places : 10 places

Durée : 12h

Dates : A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs PSC1/SIPS

Public visé :
ESP

Conditions d'admission / Pré requis :
Être titulaire du PSC1 de moins de trois ans

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
[05 53 98 89 81](tel:0553988981)

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Module complémentaire armement

ISP et MSP exerçant en base ERIS

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif de développer les compétences des ISP et MSP exerçant en base ERIS, en validant un module complémentaire armement spécifique à leurs missions (armes non abordées lors de leur formation ISP et MSP).

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, les stagiaires ISP et MSP exerçant en base ERIS seront en capacité de :

- Citer et expliquer le cadre réglementaire d'usage des armes en dotation en base ERIS ;
- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ERIS spécifique à leurs armements ;
- Coordonner et animer les différentes sessions de formations en base ERIS ;
- Restituer les techniques d'utilisation des armes en dotation dans les ERIS ;
- Evaluer les agents ERIS en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrées par les directeurs interrégionaux ;
- Renouveler les habilitations des moniteurs tir, TI et BPPL exerçant en base ERIS.

Eléments du contenu

- L'arme de poing en dotation glock 17
- Le fusil d'assaut HK G36 CV
- Le FLASH BALL
- Le P.I.E
- Le bâton de protection à poignée latérale (BPPL)
- Les méthodes pédagogiques
- Apports réglementaires relatives à l'usage de la force et des armes en dotation en base ERIS
- Apprentissages des techniques de tir et techniques d'utilisation du bâton de protection à poignée latérale (BPPL), par l'intermédiaire de mises en situation.

Modalités pédagogiques :

Apports théoriques et techniques

Exercices et mises en situation

Validation des acquis et compétences

La formation est soumise à validation des UC

Nombre de places : 18 stagiaires maximum par formation

Durée :
2 semaines

Date : A déterminer

Lieu :
ENAP

Intervenants :
ISP et MSP section TIR et TIO ENAP

Public visé :
ISP exerçant en base ERIS
MSP exerçant en base ERIS

Conditions d'admission / Pré requis :

- Être affecté en base ERIS
- Être qualifié et habilité ISP ou MSP
- Être à jour du renouvellement d'habilitation

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :
helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Montée en compétence MSP vers ISP

Par la note DAP du 24 mars 2017, relative au dispositif de formation des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP) et équipes locales de sécurité pénitentiaire (ELSP), l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP) est chargée de former et renouveler les habilitations des instructeurs de sécurité pénitentiaire (ISP) et de former des moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP).

La présente formation a pour objectif la montée en compétence des MSP vers le niveau ISP.

Elle doit permettre aux MSP de consolider leurs compétences en pratiques professionnelles et sécuritaires, mais aussi de développer des compétences en ingénierie de formation et en ingénierie pédagogique, afin qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre les formations dans les directions interrégionales. Cette formation les prépare également au pilotage des sessions de formation en coordination avec l'équipe pédagogique de l'ENAP, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ENAP et des URFQ. Cette formation est validante.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Mettre en œuvre le pilotage et l'organisation des formations ESP et ELSP dans le respect des différents cahiers des charges pédagogiques de l'ENAP en lien avec les URFQ
- Construire, coordonner et animer les différentes sessions de formations en DISP et à l'ENAP
- Renouveler les habilitations des moniteurs sécurité pénitentiaire, des moniteurs TIR et TI
- Participer aux différents jurys de validation
- Evaluer les agents ESP et ELSP en vue du renouvellement des habilitations au port d'armes délivrée par les directeurs interrégionaux

Éléments du contenu

- Ingénierie pédagogique et de formation
- Apport théorique sur l'organisation d'une formation
- Connaissance de la chaîne formative en DI
- Apport théorique sur la définition des différents plans de formation (PIF, PNF, PLF...)
- Analyse des besoins
- Animation de séances

Modalités pédagogiques :

Affirmative
Démonstrative
Active (exercices d'application)

Nombre de places : 12

Durée :

2 semaines non consécutives

Date : À déterminer

Lieu :

ENAP

Intervenants :

Personnels du département sécurité de l'ENAP :
(Responsable de formation, formateur, ISP, MSP)

Public visé :

MSP

Conditions d'admission / Pré requis :

-Être qualifié MSP et être à jour du renouvellement d'habilitation
-MSP ayant une expérience de 1 an minimum, particulièrement investi en animation dans le cadre des formations en DISP ou à l'ENAP

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Monitorat Sécurité pénitentiaire

Par la note DAP du 24 mars 2017 relative au dispositif de formation des ESP et ELSP, l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (Énap) est chargée de former et recycler les Instructeurs de sécurité Pénitentiaire et de former les moniteurs de sécurité pénitentiaire (MSP).

Cette formation est destinée aux personnels pénitentiaires du corps d'encadrement et d'application et du corps de commandement, aucun prérequis n'est exigé en TIR ou en TI et BPT.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- ✓ Renouveler les acquis des agents en établissements sur les techniques opérationnelles et les techniques du TIR
- ✓ Préparer et valider les agents à l'examen des unités de valeur de brigadier
- ✓ Renouveler les acquis des agents ayant obtenu une habilitation à une arme
- ✓ Participer à la formation du socle commun
- ✓ Participer à la formation initiale en sécurité pénitentiaire des publics à l'Énap
- ✓ Former les CPIP en FC
- ✓ Comprendre une fiche pédagogique
- ✓ Réaliser un déroulé pédagogique
- ✓ Réaliser des fiches d'exercices
- ✓ Réaliser des évaluations
- ✓ Prendre la parole en public
- ✓ Participer aux sessions de formation interrégionales dans le domaine de la sécurité Pénitentiaire sous l'autorité pédagogique des ISP en lien avec les URFAQ

Éléments du contenu

- ✓ Technique en armement
- ✓ Manipulation des armes
- ✓ Techniques d'intervention
- ✓ Techniques Bâton de Protection télescopique

Modalités pédagogiques

- ✓ Théorique
- ✓ Démonstrative
- ✓ Participative

Modalités d'évaluation

Formatives sommatives (écrites et orales)

Nombre de places : 24 places

Durée : 14 semaines

Dates :

A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :

Instructeurs de la section TIR et TIO de l'Énap
ISP, MSP, MTA, MTIA en DISP

Public visé :

Personnels de Surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

Conditions d'admission :

Certificat de non contradiction à la pratique du sport intensif, des sports de combat et du tir

Pré requis :

Présélection en DISP

Responsable de formation :

olivier.denis@justice.fr
05 53 98 90 34

manu.chabin@justice.fr
05 53 98 89 81

Secrétariat :

helene.durand@justice.fr
05 53 98 89 39
corinne.antonini@justice.fr
05 53 98 90 67
aurelie.arran@justice.fr
05 53 98 90 89

Département sécurité

Moniteur Conduite opérationnelle (partie 1)

L'évolution constante des métiers pénitentiaires, marquée notamment par la création des équipes de sécurité pénitentiaire (ESP), témoigne d'une spécialisation accrue des agents et engage les services déconcentrés et l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) dans un processus de formation inédit à ce jour.

La note de l'administration pénitentiaire du 22 février 2023 relative à l'organisation des instructorats et monitorats au sein de l'administration pénitentiaire vise à regrouper ces thématiques en un seul document, tout en opérant leur harmonisation.

Le dispositif concernant la formation des moniteurs de conduite opérationnelle (MCO) est piloté par les instructeurs de conduite opérationnelle de l'ENAP avec le concours des MCO des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) sur la base du livret de formation pédagogique produit et mis à jour par l'ENAP.

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Citer le cadre réglementaire en situation d'urgence ;
- Adapter leur conduite à la nature des missions ESP ;
- Restituer les techniques spécifiques à la conduite opérationnelle ;
- Anticiper et réagir aux événements de conduite ;
- Prendre en compte et fouiller un véhicule ;
- Mettre en œuvre la formation théorique et pratique relative à la conduite opérationnelle destinée aux agents recrutés et affectés au sein des ESP et ELSP ;
- Valider les compétences des agents ESP et ELSP formés à la conduite opérationnelle ;
- Décliner et expliquer les spécificités de la fonction de conducteur conformément à la circulaire sur la doctrine d'emploi du 30 août 2011 ;
- Décliner et expliquer la réglementation concernant l'emploi de l'urgence ;
- Décliner les différents véhicules utilisés dans le cadre des différentes missions des ESP ;
- Décliner et expliquer les organes de sécurité d'un véhicule à contrôler ;
- Adapter une position de conduite optimale ;
- Se positionner dans la circulation de façon pertinente ;
- Décliner et expliquer les réactions appropriées à certaines situations d'urgence

Éléments du contenu

Théorique :

- Réglementation : les véhicules d'intérêt général prioritaire, l'urgence ;
- Les différents véhicules utilisés dans le cadre des différentes missions des ESP ;
- Topographie et connaissance des sites de travail, préparation des matériels et organisation de la mission ;
- Le dosage frein / accélérateur, transfert des charges ;
- Les trajectoires de conduite et les escortes en convoi ;
- Les différentes règles de bonne conduite sur les voies routières et dans la circulation.

Pratique :

- Conduite en circulation normale, position des mains adaptées ;
- Passage d'un code de la route blanc ;
- Travail du regard de la position de conduite lors d'un slalom avant et arrière ;
- Le freinage d'urgence, l'évitement ;
- Maîtrise du véhicule lors d'une inconscience du conducteur ;
- Mise en application des trajectoires sur voie routière ;
- Vérifications de sécurité et fouille du véhicule ;
- Mise en situation : départ d'une mission ESP ;
- Embarquement /désbarquement d'un véhicule léger ou d'un véhicule de transport de détenus (VTD) ;
- Les manœuvres en VTD ;
- Les déplacements pédestres en triangulation ;
- Les méthodes spécifiques de conduite défensive.

Durée : 3 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Instructeurs conduite opérationnelle de l'Énap et moniteurs en conduite opérationnelle en DISP

Public visé :
Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05.53.98.90.34

manu.chabin@justice.fr
05.53.98.89.81

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67
Aurelie.arran@justice.fr
05.53.98.90.89

Département sécurité

Moniteur Conduite opérationnelle (partie 2)

Modalités pédagogiques

Approche théorique, exercices d'application, simulation
Validation des acquis de connaissances

Modalités d'évaluation

Evaluation continue des gestes techniques et spécifiques effectués
Evaluation continue de la pédagogie adaptée à la conduite opérationnelle
Evaluation formative et certificative en continu

Pédagogie évaluée :

Fiche pédagogique, déroulé
Les différentes méthodes pédagogiques adaptées aux gestes techniques
La gestion de groupe
La prise de parole en public

Pratique évaluée :

Embarquement /débarquement d'un véhicule léger ou d'un véhicule de transport de détenus (VTD)
Les manœuvres en VTD
Les déplacements pédestres en triangulation
Les méthodes spécifiques de conduite défensive

Nombre de places : 9 à 12 places

Durée : 3 semaines

Dates :
A déterminer

Lieu : Énap

Intervenants :
Instructeurs conduite opérationnelle de l'Énap et moniteurs en conduite opérationnelle en DISP

Public visé :
Personnel de surveillance du corps d'encadrement et d'application ou du corps de commandement

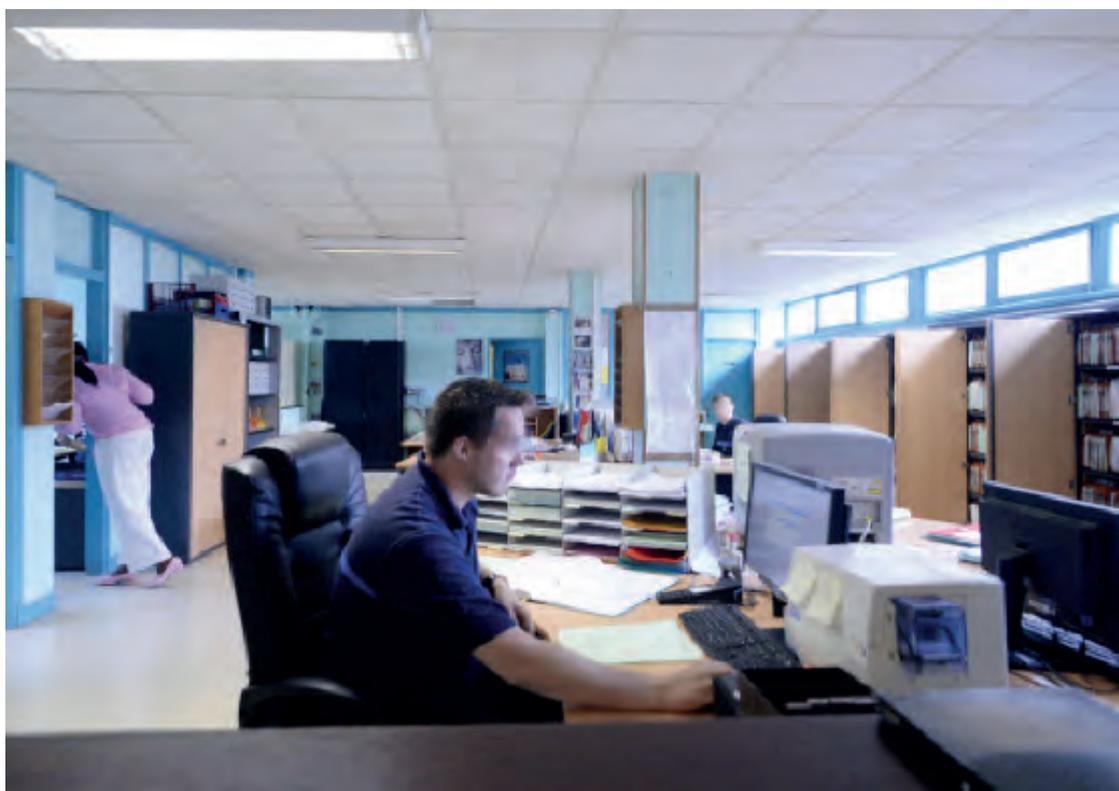
Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05.53.98.90.34

manu.chabin@justice.fr
05.53.98.89.81

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67
Aurelie.arran@justice.fr
05.53.98.90.89

DROIT - GREFFE

Greffe grands débutants (Niveau I).....	78
Greffe Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe.....	79
Greffe initiation (Niveau II).....	80
Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire.....	81
Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II).....	82
Greffe Perfectionnement - Détention provisoire (Niveau III).....	83
Greffe perfectionnement – exécution des peines (Niveau III).....	84
Greffe perfectionnement – application des peines (Niveau III).....	85
Greffe La Gestion des situations pénales terroristes (Niveau I) Nouveau	86
Les mineurs et la détention.....	87
Rgpt greffiers application des peines des SJ et pénitentiaires.....	88
Rgpt greffiers exécution peines des SJ et pénitentiaires.....	89
Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale.....	90
Périmètre action greffier cabinet mineurs -Activité post sentencielle.....	91
ENG Colloque : Actualités en matière de lutte contre les violences intrafamiliales.....	92
Bonnes pratiques APPI SPIP SAP.....	93
Adjoints Administratifs affectés en SPIP (Module APPI).....	94



Greffe Grands Débutants (Niveau I)

Première étape du parcours de formation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires, ce module vise à sensibiliser, l'ensemble des personnels affectés en greffe aux points de vigilance à adopter en matière d'écrou et de levée d'écrou. Un focus sur la gestion sensible des voies de recours est également intégré.

Ce module de formation fait partie intégrale du volet formation de Quali'Greffes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe de :

- Appréhender le fonctionnement du service greffe au sein de l'institution pénitentiaire et ses liens avec les partenaires extérieurs
- Identifier les points de vigilance nécessaires pour procéder aux formalités d'écrou et de levée d'écrou
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Identifier les différents paramètres relatifs à la gestion des déplacements des personnes placées sous écrou
- Planifier une extraction, une visioconférence au moyen de Genesis
- Assurer la gestion des voies de recours
- Appréhender succinctement l'application des peines sous Genesis

Éléments du contenu

- Le contexte de fonctionnement d'un service greffe
- La recherche documentaire
- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Le dossier pénal et les formalités liées à sa constitution, à sa gestion, à son archivage
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes, Romeo
- Les voies de recours
- Approche succincte de l'application des peines

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de saisie sous Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr

05.53.98.91.05

Greffe - Ecrouer /Lever un écrou en dehors des heures d'ouverture du service greffe

En dehors des heures d'ouverture du service greffe, les gradés de roulement sont amenés à réaliser des écrous/ levées d'écrou. A cette fin, il est indispensable de posséder certains fondamentaux en matière de greffe pénitentiaire.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux gradés de roulement de :

- Disposer des prérequis nécessaires à la bonne compréhension de l'environnement judiciaire (chaîne pénale)
- Identifier les principaux titres de détention et leur validité
- Identifier les points de vigilance et de contrôle lors d'un écrou / d'une levée d'écrou
- Identifier les contrôles à effectuer lors d'une OML
- Procéder aux formalités d'écrou - Levée d'écrou sous Genesis
- Identifier les différents paramètres relatifs à la gestion des déplacements des personnes placées sous écrou
- Planifier une extraction, au moyen de Genesis
- Appréhender correctement les actions à réaliser sur le FIJAIS FIJAIT
- Appréhender la coordination « Gradé de roulement / Greffe »

Éléments du contenu

- La chaîne pénale : organisation juridictionnelle, hiérarchie des normes
- Les titres de détention
- L'écrou - Levée d'écrou : textes, points de vigilance, formalités à accomplir
- Les déplacements (les extractions) : définitions, textes
- FIJAIS FIJAIT

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous Genesis
Exercice de simulation

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Agents amenés à participer aux formalités d'écrou et de levées d'écrou

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Initiation (Niveau II)

La professionnalisation des personnels affectés au sein des services greffe constitue un des axes majeurs de Quali'Greffes.

Deuxième étape de leur parcours de professionnalisation, ce cycle de formation est organisé autour **de trois modules indissociables**.

Il intègre pour chacune des thématiques abordées (détention provisoire, exécution des peines et application des peines) la transcription des procédures via l'outil Genesis et le traitement de cas pratiques.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- Renforcer leurs premières connaissances des techniques du greffe, acquises au sein de leur service d'affectation
- Développer leurs connaissances des mécanismes judiciaires et des situations pénales
- Appréhender les règles procédurales applicables en matière de détention provisoire, d'exécution et d'application des peines
- Optimiser l'utilisation de l'outil Genesis

Éléments du contenu

- Les titres de détention avant et après jugement, la détention provisoire, le caractère exécutoire des décisions judiciaires
- L'exécution des peines : notions essentielles, les peines, les modalités d'individualisation des peines, notions de confusions des peines, notion de période de sûreté
- L'application des peines : organisation juridictionnelle, procédures, les différentes mesures d'aménagement de peines, la CAP, le DC
- Construction d'une situation pénale sur Genesis

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Traitement de cas concrets : construction d'une situation pénale

Approche par la mise en pratique sur l'outil Genesis

Nombre de places : 20 places

Durée :

3 modules **indissociables**
de 4 jours chacun

Dates :

Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Enap

Public visé :

Personnels affectés au sein des services Greffe, ayant acquis une expérience d'au moins 6 mois de pratique des activités de ces services, ou ayant suivi le module Greffe Grands Débutants (niveau 1 parcours de formation greffe)

Conditions d'admission /

Pré requis :

6 mois de greffe ou participation à la formation Grands Débutants

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe - Lire une situation pénale et un bulletin 1 d'un casier judiciaire

Le travail en milieu pénitentiaire suppose de posséder une connaissance approfondie des mécanismes de gestion d'une situation pénale afin d'en avoir une lecture efficace pour proposer une prise en charge de la personne détenue adaptée.

Par ailleurs, le recensement de l'ensemble des décisions susceptibles d'être ramenées à exécution prononcées à l'encontre d'une personne condamnée à une peine d'emprisonnement ferme constitue un élément essentiel de la qualité du processus d'exécution des peines d'emprisonnement. En effet, ces diligences permettent de stabiliser les situations juridiques.

Ce module vise à faciliter la lecture de situations pénales et de bulletins 1 du casier judiciaire en apportant des précisions sur les mentions portées sur ces documents qui pourraient poser des interrogations pour les personnes habilitées à les consulter.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents nouvellement affectés dans les services greffe ou en SPIP de :

- Lire une situation pénale et un bulletin 1 du casier judiciaire
- Comprendre les mentions portées sur les volets 5 d'une fiche pénale et le bulletin 1 du casier judiciaire
- Identifier les impacts sur les bandeaux et échéanciers dans Genesis

Éléments du contenu

- Les différents volets d'une fiche pénale
- Les différents bulletins d'un casier judiciaire
- Les principes de lecture d'une situation pénale
- Les principes de lecture d'un casier judiciaire
- La comparaison situation pénale/ bulletin 1

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Exercices de lecture de B1 et de situation pénale

Exercice de comparaison de B1 et de situation pénale

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Agents nouvellement affectés au sein des services Greffe des établissements pénitentiaires ou CPIP ou agents amenés lire des B1 et des situations pénales dans le cadre de leurs missions

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[auore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:auore.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr

05.53.98.91.05

Harmoniser les pratiques Greffe (Niveau II)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'greffes.

Ce module de formation vise à uniformiser les pratiques professionnelles greffe ainsi que les modalités de saisie sur Genesis. Il précise les principales règles procédurales s'appliquant à chaque phase de la procédure pénale.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Renforcer leurs connaissances des notions juridiques et mécanismes judiciaires inhérents au bon fonctionnement des services Greffe
- Faciliter leur appropriation des procédures de travail et leur bonne appréhension des situations pénales des personnes placées sous écrou
- Analyser et traiter les différentes situations pénales des personnes sous écrou

Éléments du contenu

- Notions essentielles relatives à la détention provisoire, à l'exécution des peines (confusion, période de sûreté), à l'application des peines
- Intégration des réformes récentes
- Exercices d'entraînement aux calculs manuels de situations pénales et analyses de situations concrètes
- Travail en sous-groupe autour de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Calcul manuel de situations pénales

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels affectés dans les greffes pénitentiaires avec une ancienneté d'une année

Conditions d'admission /

Pré requis :

10 mois de greffe

Responsable de formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justice.f
r](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Détention provisoire (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement – Détention provisoire » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de détention provisoire
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (définition/ critères de placement et maintien en détention provisoire/ régimes et lieu de détention)
- Placement en détention provisoire (autorités compétentes, personnes pouvant être placées en détention provisoire, conditions de fond et de forme)
- Durée de détention provisoire
- La mise en liberté
- Les voies de recours
- Incidences de la poursuite de l'information sur la détention provisoire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :
FIO greffe, Magistrats

Public visé :
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir minimum 1 an de greffe

Responsable de formation :
aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Exécution des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quali'Greffes.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Exécution des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Permettre aux participants de :

- Développer leurs connaissances acquises en matière de traitement et de contrôle des procédures d'exécution des peines confiées aux services Greffe des établissements pénitentiaires
- Confronter leur expérience à l'approche de cas concrets et de situations complexes

Éléments du contenu

- Rappels (échelle des peines/ vérification des pièces d'exécution/ prescription)
- Suspension et Fractionnement des Peines
- Réductions de Peine (C.R.P. / R.P.S. /R.P. Conditionnelle, Exceptionnelle)
- Confusions de Peine (Règles applicables en matière de concours d'infractions/ Confusion de Droit/ Confusion Facultative/ Confusion en cascade/ Procédure/Effets)
- Périodes de sûreté (règles applicables, PS de plein droit, PS facultative, durée, effets, procédure de mise en œuvre)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :
Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :
FIO greffe, Magistrats

Public visé :
Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis au moins 18 mois et disposant des acquis de formation du cycle d'Initiation au Greffe en 3 modules

Conditions d'admission / Pré requis :
Avoir minimum 1 an de greffe.

Responsable de formation :
aurora.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe Perfectionnement – Application des peines (Niveau III)

La professionnalisation des agents affectés au sein des greffes pénitentiaires constitue un des enjeux prioritaires de Quli'Greffes.

Troisième étape du parcours de formation greffe, le cycle « Perfectionnement - Application des peines » doit permettre aux agents de s'adapter aux réformes législatives et de maîtriser les situations pénales complexes.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux participants de :

- Identifier l'organisation de la fonction judiciaire de l'application des peines et les impacts organisationnels qui en découlent pour le greffe
- Analyser et de traiter les situations pénales complexes des personnes condamnées

Éléments du contenu

- Les juridictions de l'application des peines, leur fonction, leurs compétences
- La commission d'application des peines, sa fonction et ses compétences
- Les dispositifs applicables aux courtes peines, aux longues peines, aux fins de peine
- Les différents suivis post-peine
- Calcul manuel de situations pénales et analyse de situations concrètes

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Approche par l'exemple
Traitement de cas concrets
Retours d'expériences

Nombre de places : 20 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par semestre

Lieu : Énap

Intervenants :

FIO greffe

Public visé :

Personnels en fonction au sein des services Greffe depuis plus d'un an et/ou ayant effectué les modules Initiation

Conditions d'admission /

Pré requis :

Avoir minimum 1 an de greffe

Responsable de

formation :

[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Greffe La Gestion des situations pénales terroristes (Niveau I)

Depuis les années 70, la France connaît des vagues successives d'agressions terroristes (de natures politiques – action directe, OAS, ultras -, nationalistes – etarras basques, corses, PKK, idéologiques - islamisme). En réaction, ses institutions, ses moyens et son droit ne cessent de s'adapter.

Au ministère de la justice, c'est à partir de 1986 que les affaires terroristes commencent à sortir du champ du droit commun et à échapper aux juridictions ordinaires. Des incriminations nouvelles sont créées au fur et à mesure de la mutation des formes et des modalités d'action que prend le terrorisme. Les institutions judiciaires se spécialisent et se centralisent pour plus d'efficacité, jusqu'à la création du PNAT (parquet national antiterroriste) en 2019. Avec le développement de la communication des organisations djihadistes dans les années 2010, le terrorisme islamiste dit TIS prend de l'envergure : les départs vers la zone irako-syrienne se massifient et les actions violentes sur le sol national se multiplient. Les peines s'allongent (criminalisation de l'association de malfaiteurs terroristes en 2016) et le nombre de détenus terroristes augmente soudainement dans les prisons françaises qui doivent à leur tour s'adapter par l'élaboration de protocoles de prise en charge particulière de ces nouveaux profils. C'est la funeste année 2015 qui, en actant l'entrée de la France dans un Etat d'urgence durable, marque la mutation de son administration pénitentiaire qui crée son propre service de renseignements (SNRP) et met en place des structures et des équipes dédiées à ces profils (Unités pour Détenus Violents puis Quartiers de Prise en charge de la Radicalisation et son pendant évaluatif les QPR-SE, avec l'avènement d'un nouvel intervenant en détention qu'est le médiateur du fait religieux).

Aujourd'hui, alors que plus de 400 TIS sont incarcérés en France, dont 65% sont condamnés définitivement, et qu'en moyenne 90 d'entre eux sortent de détention chaque année, l'enjeu se porte désormais sur l'efficacité de l'AP à accompagner ces individus dans un processus de désengagement de la radicalisation violente et sur sa capacité à préparer leur retour serein en milieu ouvert. Les agents pénitentiaires, et en premier chef, ceux évoluant dans les greffes qui gèrent directement les situations pénales de ces condamnés terroristes, deviennent ainsi des acteurs incontournables de la politique de lutte antiterroriste française.

La formation proposée, dédiée à ces personnels de greffe pénitentiaire, a ainsi vocation à leur apporter à la fois des éléments de compréhension du contexte dans lequel s'inscrit leur activité et du contenu théorique et pratique sur les procédures judiciaires d'exécution et d'application de ces peines terroristes sensibles qu'ils ont à gérer au quotidien.

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux agents affectés dans les services greffe de :

- Mieux appréhender leur place dans le système de lutte AT de l'institution ;
- Comprendre leur rôle dans la prise en charge technique des situations pénales des détenus condamnés terroristes ;
- Identifier les spécificités procédurales en matière d'application et d'exécution des peines terroristes ;
- En relever les aspects sensibles pour améliorer l'efficacité du suivi des situations pénales ;
- Comprendre les enjeux des régimes des mesures de sûreté pour mieux assurer leur mission de notification au moment des libérations.

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'organisation et du fonctionnement du traitement judiciaire et pénitentiaire de l'antiterrorisme en France
- Les enjeux de l'exécution des peines terroristes
- Les spécificités de l'application des peines terroristes
- Les mesures de sûreté
- Les diligences à la libération
- L'articulation des mesures judiciaires de suivi en milieu ouvert avec les mesures administratives prévues pour ces profils

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Cas pratiques

Nombre de places : 15 places

Durée : 4 jours

Dates :
Deux sessions par trimestre

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap

Public visé :
Agents ayant à minima 6 mois d'expérience en greffe

Conditions d'admission / Pré requis :
6 mois d'ancienneté en greffe

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Colloque Les mineurs et la détention

L'incarcération et la prise en charge pénitentiaire des mineurs mobilise des professionnels dont les missions, les compétences et parfois les objectifs diffèrent, bien qu'ils partagent tous la même préoccupation : la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Si les métiers du greffe jouent un rôle fondamental dans le parcours carcéral du mineur, le périmètre de leur intervention demeure relativement restreint. Ce colloque ambitionne de mettre en lumière le rôle de tous les professionnels impliqués dans ce parcours.

Objectifs de formation

- Élargir le champ des connaissances des fonctionnaires de greffe en réunissant les acteurs de la prise en charge carcérale des mineurs, de sa comparution devant une juridiction à sa prise en charge quotidienne en détention
- Favoriser la compréhension du quotidien, des besoins et des contraintes de chaque métier intervenant dans le parcours pénitentiaire d'un mineur afin de faciliter le travail de tous
- Appréhender pleinement les spécificités et les défis de la détention des mineurs

Éléments du contenu

Ce colloque sera l'occasion pour les différents acteurs institutionnels travaillant en lien avec des mineurs détenus de partager leurs points de vue, leurs expériences et les problématiques propres à leurs missions.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges entre greffiers pénitentiaires et judiciaires

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 51115501

Durée : 3 jours

Dates :

Du 21/05/2024 au
23/05/2024

Lieu :

ENG

Intervenants :

Co animation formateurs
Énap et formateurs ENG

Public visé :

Agents du ministère de la
Justice

Conditions d'admission /

Pré requis :

Pas de pré requis

Responsable de
formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)

05.47.49.30.28

Assistante de formation :

[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)

05.53.98.91.05

Professionnaliser sa pratique de greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'application des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'application des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné.

La formation proposée par l'École Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'application des peines des tribunaux de grande instance et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'application des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment à l'application de la procédure pénale par les services de l'application des peines et des greffes d'établissements pénitentiaires.

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'application des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 51114579

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage pratique) :
1 à 2 jours au sein d'un greffe judiciaire

Dates : A déterminer

Lieu : A déterminer
Énap / ENG

Intervenants :

Formateurs Énap/ENG
Greffier judiciaire
Magistrat

Public visé :

Personnels affectés dans un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission /

Pré requis :

Avoir minimum un an de greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

Professionnaliser sa pratique de greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires

Organiser une rencontre des greffiers de l'exécution des peines des services judiciaires et pénitentiaires est l'occasion de perfectionner la pratique des greffes en matière d'exécution des peines, d'échanger entre les services judiciaires et pénitentiaires sur les dispositions juridiques, de partager les expériences et de mettre en commun les difficultés comme les attentes de chacun.

Les échanges permettront également d'instaurer une nouvelle culture professionnelle inscrivant la peine dans un parcours, un cheminement pour le condamné et non comme une seule sanction.

La formation proposée par l'École Nationale des Greffes et l'École nationale d'administration pénitentiaire s'organisera autour d'une rencontre des greffiers à Dijon ou Agen, complétée par un stage au sein des greffes des services d'exécution des peines des tribunaux judiciaires et des greffes pénitentiaires.

Objectifs de formation

- Perfectionner ses connaissances en matière de procédure d'exécution des peines
- Confronter les expériences et échanger sur la pratique des greffes des services judiciaires et pénitentiaires
- Connaître in situ l'environnement professionnel des services d'exécution des peines judiciaires et pénitentiaires

Éléments du contenu

Le programme de ce regroupement fonctionnel sera déterminé par l'actualité législative et jurisprudentielle et les échanges relatifs notamment aux pratiques de greffe : l'établissement des pièces d'exécution, le traitement des extraits principaux, la mise en œuvre des modalités d'exécution d'une peine d'emprisonnement...

Le stage pratique sera organisé en lien avec les responsables de formation régionaux au sein soit du greffe de l'exécution des peines d'un tribunal de grande instance, soit du greffe d'un établissement pénitentiaire.

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Partage d'expérience / Tables rondes
Travaux en sous-groupe

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 51114587

Durée :

Module 1 (théorie) :
3 jours

Module 2 (stage pratique) :
1 à 2 jours au sein d'un greffe judiciaire

Dates :

A déterminer

Lieu :

Énap ou ENG

Intervenants :

Formateurs Énap/ENG
Greffier judiciaire

Public visé :

Personnels affectés dans un greffe pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :

Avoir minimum un an de greffe pénitentiaire

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.39

ENG - Instruments européens de coopération judiciaire en matière pénale

La suppression progressive des contrôles aux frontières au sein de l'Union européenne a considérablement facilité la libre circulation des citoyens européens, et partant celles des délinquants mais aussi des victimes d'infractions pénales. L'Union européenne a mis en place des instruments particulièrement efficaces afin de lutter contre la criminalité transfrontalière qui concerne aujourd'hui de très nombreuses enquêtes pénales. Les greffiers, premiers assistants des magistrats, se voient confier de plus en plus de missions dans le domaine de la coopération judiciaire, certains d'entre eux exerçant notamment à temps plein dans des services spécialisés dans l'entraide pénale.

Objectifs de formation

- Renforcer ses connaissances juridiques et sa culture en matière de coopération pénale dans l'Union européenne
- Identifier et comprendre le fonctionnement des instruments de coopération pénale fondés sur le principe de reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires
- Savoir rechercher et utiliser les outils pratiques mis à disposition des professionnels de justice par l'Union européenne
- Rencontrer et échanger avec des acteurs de l'entraide pénale (enquêteurs, membres d'organisations européennes, agents du ministère de la justice)
- Préparer des projets de rédactions de demandes d'entraide pénale

Éléments du contenu

- Historique, évolutions récentes et avenir de la coopération pénale dans l'Union européenne
- Mandat d'arrêt européen, décision d'enquête européenne, saisie et confiscation
- Coopération judiciaire post-sentencielle
- Coopération policière dans l'Union européenne
- Retour d'expérience
- Résolution de cas pratiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Retours d'expérience
Résolution de cas pratiques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51117775

Durée :
3 jours

Dates :
Du 27/05/2024 au
30/05/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents affectés dans les
greffes pénitentiaires

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG – Périmètre d'action d'un greffier d'un cabinet des mineurs : l'activité post-sentencielle

Le législateur ayant eu le souci de garantir au mineur qu'un même magistrat soit en charge de l'ensemble de son suivi, le juge des enfants et le tribunal pour enfants assurent l'application des peines des mineurs condamnés. En effet, il s'agira d'assurer l'effectivité des mesures, sanctions et des peines prononcées à l'encontre des mineurs, en collaboration avec la PJJ, l'éducateur étant le principal interlocuteur du mineur et du juge des enfants. L'affectation au sein d'un cabinet des mineurs en qualité de greffier des services judiciaires nécessite un accompagnement spécifique. Son ouverture aux greffiers pénitentiaires permet une plus grande identification du champ de compétence des différents acteurs et des règles procédurales régissant le droit applicable aux mineurs.

Objectifs de formation

- Acquérir les fondamentaux de la procédure pénale relative aux mineurs et de la pratique du greffier du juge des enfants en matière pénale pour le suivi post-sentenciel des mineurs condamnés

Éléments du contenu

- Mesures et sanctions faisant l'objet d'un suivi
- Acteurs et partenaires dans le suivi post-sentenciel : greffe pénitentiaire, commission d'application des peines (CAP), service de la protection judiciaire de la jeunesse
- Application des peines :
 - Grands principes de l'application des peines pour les mineurs
 - Gestion des peines d'emprisonnement ferme, demandes d'aménagement 723-15 CPP, exécution de la peine en milieu fermé, aménagement de la fin de peine
 - Gestion des peines restrictives de liberté plus courantes (TIG, sursis probatoire, DDSE, peine autonome...)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

N° Harmonie : 51109229

Durée : 4 jours

Dates :

Du 18/11/2024 au
21/11/2024

Lieu : ENG

Intervenants :

Formateurs ENG

Public visé :

Agents affectés dans un greffe pénitentiaire gérant des situations pénales de mineurs

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :

stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG Colloque : Actualités en matière de lutte contre les violences intrafamiliales

Le Président de la République a fait, de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'une des priorités de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale. La lutte contre les violences conjugales est un axe prioritaire, faisant l'objet de différentes réformes et de mises en place de différents dispositifs de protection, aussi bien en matière civile qu'en matière pénale. L'enfant témoin de telles violences doit également être protégé et ses intérêts pris en compte

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux stagiaires de :

- Appréhender les dispositifs d'information, de communication et de protection relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment au sein du couple et la protection des mineurs
- Actualiser ses connaissances

Éléments du contenu

- Le programme s'adaptera à l'actualité juridique. Cette formation permettra d'appréhender :
- Rôle des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences intrafamiliales
- Dispositifs mis en place
- Développement des filières d'urgence et spécialisation des acteurs

Modalités pédagogiques

Apports théoriques sous le format d'un colloque

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 51125644

Durée : 3 jours

Dates : Du 16/12/2024 au 18/12/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

Bonnes pratiques APPI/PRISME SPIP/SAP

Dans le cadre de la collaboration entre l'École nationale d'administration pénitentiaire et Ecole Nationale des Greffes, il est apparu important de permettre aux greffiers du juge de l'application des peines et aux personnels administratifs affectés en SPIP de délimiter leur champ de compétence en lien avec les possibilités sur le logiciel commun APPI/PRISME.

Objectifs de formation

- Travailler de manière sécurisée
- Comprendre la répartition des tâches dans APPI entre le service pénitentiaire d'insertion et de probation et le service de l'administration pénitentiaire
- Comprendre le fonctionnement général d'APPI (dossiers, mesures, événements, tâches, notes...)
- Savoir enregistrer une mesure
- Exporter et exploiter les données APPI dans Calc
- Savoir rechercher des informations sur Génésis

Éléments du contenu

- Retour sur les fonctionnalités de base (page d'accueil, qui suis-je...)
- Création et gestion d'une mesure de Sursis TIG
- Création d'une mesure SME : type sortie d'audience
- Utilisation de la fonction « bilan pécuniaire » ; le recueil des versements aux parties civiles, ajout de parties civiles
- Création de mesures pré-sentencielles (enregistrées par le SPIP)
- De la détention provisoire à l'emprisonnement : Secrétariat SPIP / DPIP / Greffier JAP / CPIP
- Extractions de données sur le tableur CALC
- Application sur l'effectif et les mesures en cours (auto filtres, filtres standards, rechercher remplacer, utilisation de formules, tableaux croisés dynamiques)
- Echange entre les pratiques SAP et SPIP

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices pratiques sur APPI

Nombre de places : 8 places

N° Harmonie : 51123896

Durée : 2 jours

Dates :
Du 01/07/2024 au
03/07/2024

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs ÉNAP et ENG

Public visé :
Personnels administratifs
affectés en SPIP, CPIP, DPIP

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justic
e.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

Adjoints Administratifs affectés en SPIP

Le logiciel APPI/PRISME est le système d'information privilégié des SPIP. Il permet de garantir la traçabilité des interventions auprès du public pris en charge tant en milieu fermé qu'en milieu ouvert et constitue le principal outil de communication avec les services de l'application des peines (SAP). Il est important pour chacun des acteurs d'appréhender l'ensemble des fonctionnalités de ce logiciel.

Objectifs de formation

Permettre aux stagiaires de :

- Utiliser les fonctionnalités fondamentales d'APPI/PRISME
- Extraire des données d'APPI/PRISME

Éléments du contenu

- Présentation des mesures pré et post sentencielles
- Lecture d'une situation pénale
- Présentation de Genesis
- Présentation de l'ergonomie du logiciel APPI/PRISME
- Création de différentes mesures (mesure type sortie d'audience, mesures pré-sentencielles...)
- Focus sur la fonctionnalité « bilan pécuniaire »
- Gestion des différentes mesures sur le logiciel métier
- Focus sur la mise TIG (création d'un organisme, d'un poste TIG et procédure complète avec le SAP)
- Extraction des données sur tableur CALC
- Lire une situation pénale
- Lire un casier judiciaire

Modalités pédagogiques

Apports théoriques
Exercices de saisie sous APPI

Nombre de places : 10 places

Durée : 4 jours

Dates :

Une session par an

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap

Public visé :

Personnels administratifs affectés en SPIP, Directeurs des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Conditions d'admission / Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

INGENIERIES DE FORMATION ET PÉDAGOGIQUE

Animer une FORMATION DE FORMATEURS d'intervenants occasionnels Nouveau	96
Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel	98
Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP OF	100



Animer une FORMATION DE FORMATEURS internes occasionnels

Profil(s) des stagiaires

Tout formateur ou responsable de formation de l'administration pénitentiaire souhaitant s'investir dans la formation des FIO.

Prérequis

Les agents doivent maîtriser les ingénieries pédagogique et de formation, fournir une lettre de motivation et participer à un entretien préalable de sélection.

Enjeux et objectifs de la formation

La fonction de FIO tend à se développer au sein du Ministère de la Justice. Dans l'administration pénitentiaire son exercice nécessite une formation préalable à la conception et l'animation d'actions de formation en lien avec l'ENAP, les DISP ou les établissements.

La formation de formateurs de FIO vise à développer un réseau de formateurs de FIO pouvant intervenir à l'Enap ou en DISP et à garantir une harmonisation des parcours de formation proposés.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les enjeux de la formation des FIO
- Identifier la posture spécifique d'un formateur de formateur
- Repérer les contenus et notions incontournables de la formation de FIO
- Identifier les principes et effets de la formation-action
- Animer des débriefings de mises en situation

Contenu détaillé du programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Présentation du déroulé de la formation

Rappel des textes en vigueur concernant les FIO

- Décret du 05/03/20210
- Arrêté du 05/10/2021
- Echanges autour des enjeux de la formation des FIO

Présentation du principe de la formation action et de ces impacts

- Définition de la formation action
- Son application dans la formation des FIO
- La posture du formateur de formateur

Présentation du contenu abordé durant la formation des FIO

- Quels sont les éléments essentiels de la phase de préparation de l'action de formation ?
- Quels sont les éléments de la phase de préparation de l'action qui vont faciliter l'animation et la lisibilité ?

Référence (N° Harmonie) :
51217611

Date limite d'inscription :
15/03/2024

Durée : 10 jours
4 jours de formation
5 jours de coanimation de la formation FIO à l'Enap
1 jour de visio conférence

Dates :
du 03 au 07 juin 2024

Horaires :
Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi : 9h-12h/14h-17h
Jeudi : 9h-12h/14h-17h
Vendredi : 9h-12h
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :
Laurent TRONEL, ingénieur formation et
Joëlle GIRAUX, responsable de formation

Modalités d'inscription :
Agents pénitentiaires :
S'inscrire via le Portail SIRH
Harmonie

Nombre de places : 8

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr

Correspondant handicap :
jennie.delmon@justice.fr

Nouvelle formation

- Comment combiner style du formateur et stratégie d'apprentissage ?
- Comment bien débuter une formation ?
- Comment capter et maintenir l'attention des participants ?
- Comment évaluer son action de formation ?
- Comment réguler les comportements ?

Mener des débriefings de mise en situation

- Animation de mises en situation
- Débriefing de mises en situation
- Atelier réflexif

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Echanges

Exercices pratiques (tests)

Travaux individuels et/ou en sous-groupe

Atelier d'échange de pratiques

Accompagnement dans le cadre d'une action de formation en situation de travail (AFEST)

L'accompagnement post formation

- Obligatoire
- Un accompagnement en 5 étapes :
 - Préparation des séances
 - Coanimation d'une session de formation de FIO à l'ENAP
 - Entretien d'autoévaluation et d'évaluation des compétences (atelier réflexif),
 - Rédaction d'un portfolio
 - Préconisations

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Concevoir et animer une action de formation en qualité d'intervenant occasionnel

Profil(s) des stagiaires

Tout agent de l'administration pénitentiaire inscrit dans un projet de conception et/ou d'animation de formation en qualité de formateur occasionnel.

Prérequis

Les agents doivent être inscrits dans un projet concret d'animation.

Jeux et objectifs de la formation

Dans le cadre de la conception et de l'animation d'une action de formation, maîtriser les éléments du contenu ne suffit pas.

L'identification d'un processus de formation et l'utilisation de techniques pédagogiques adaptées sont des prérequis nécessaires afin de capter l'attention des participants et de leur offrir des conditions optimales d'apprentissage.

Ce module de formation vise à accompagner les agents FIO dans leur projet de conception et d'animation d'actions de formation en lien avec l'ENAP, les DISP ou les établissements.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer ses propres modes de fonctionnement en tant que formateur
- Identifier les principes de base de la pédagogie des apprenants adultes
- Rédiger des supports de formation
- Repérer les règles de fonctionnement du « groupe » afin d'en assurer la dynamique
- Repérer les différentes méthodes pédagogiques interactives
- Analyser les situations difficiles en animation et élaborer des solutions pour y faire face

Contenu détaillé du programme

Présentation de la formation

- Accueil des stagiaires
- Présentation du déroulé de la formation

Mises en situation

- Planification des mises en situation (entre 3 et 4 mises en situation par ½ journée)
- Réalisation des mises en situation
- Débriefing des mises en situation autour des thématiques suivantes :
 - Typologie du formateur/ stratégies d'apprentissage (tests, les cycles d'apprentissage de KOLB, les styles d'apprentissage de KOLB)

Référence (N° Harmonie) :

Session 1 : **51156065**

Session 2 : **51156177**

Session 3 : **51156178**

Date limite d'inscription :

Session 1 : **26/01/2024**

Session 2 : **26/04/2024**

Session 3 : **20/09/2024**

Durée : 4 jours

Dates :

Session 1 : Du 25 mars 2024 (14h) au 29 mars 2024 (12h) ou

Session 2 : Du 24 juin 2024 (14h) au 28 juin 2024 (12h) ou

Session 3 : Du 18 novembre 2024(14h) au 22 novembre 2024 (12h)

Horaires :

Lundi : 14h-17h

Mardi: 9h-12h/14h-17h

Mercredi: 9h-12h/14h-17h

Jeudi : 9h-12h/14h-17h

Vendredi : 9h-12h

**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap

440 avenue Michel Serres

CS 10028 47916 AGEN cedex

Intervenants :

Laurent TRONEL, ingénieur formation

ou

Joelle GIRAUX-CAUSSIL, responsable de formation

Modalités d'inscription :

Agents pénitentiaires :

S'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Nombre de places : 12

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits** ou **très satisfaits**

- Phases de préparation de l'action de formation (rédaction des objectifs de formation et objectifs pédagogiques, distinction entre ces objectifs, rédaction de la fiche pédagogique, élaboration du guide d'animation...)
- Les éléments facilitants l'animation et la lisibilité des objectifs (l'annonce des objectifs, le rappel des objectifs, la prise en compte de la chronobiologie et des moyens mis à disposition)
- Les leviers de la motivation et de l'implication des stagiaires (la prise en compte de la spécificité de la formation des adultes)
- La régulation des comportements (l'identification des comportements gênants, l'analyse des comportements gênants et la gestion de ces comportements)

Modalités pédagogiques

Formation-action centrée sur les mises en situations débriefées

Echanges

Exercices pratiques (tests)

Travaux individuels et/ou en sous-groupe

L'accompagnement post formation

- Obligatoire pour les FIO intervenant pour l'UFIC et optionnel pour les autres FIO
- Un accompagnement en 4 étapes :
 - Validation des documents de préparation de séance (ingénierie pédagogique)
 - Participation de l'accompagnateur aux animations en direct ou en différé
 - Entretien d'autoévaluation et d'évaluation des compétences
 - Préconisations

Documentation

Les documents ressources seront remis aux stagiaires à l'issue de la session

Modalités d'évaluation

- **Validation des acquis** : les acquis de la formation seront évalués tout au long de la formation par le biais d'exercices de stabilisation
- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Évaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Responsable de formation :

joelle.giraux@justice.fr

05.47.49.30.21

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr

05.53.98.90.27

Correspondant handicap :

lennie.delmon@justice.fr

Animer Accompagner et former aux Techniques d'Optimisation du Potentiel : le praticien en TOP®

Les techniques d'optimisation du potentiel trouvent leur place dans multiples domaines. Dans le monde professionnel, elles permettent d'accroître la performance au travail. Elles servent aussi à la prévention et la gestion des risques psycho-sociaux. Plus largement, dans la vie de tous les jours, elles permettent de gérer les conflits, d'augmenter ses capacités de réflexion, de gérer ses émotions.

Profil(s) des stagiaires

- Tout agent pénitentiaire **volontaire**, sélectionné par son administration, souhaitant intégrer la méthode TOP® dans sa pratique professionnelle et **la diffuser auprès de ses collègues à travers l'animation de formations.**

L'activité en tant que praticien TOP au sein de l'administration pénitentiaire n'est pas indemnisée.

L'activité en tant que praticien TOP suggère une disponibilité au sein de la DISP (et pas uniquement au sein du service ou de l'établissement). Le supérieur hiérarchique en accepte le principe quand il donne un avis favorable.

- Toute personne partenaire de l'administration pénitentiaire.

Prérequis

Il est nécessaire d'avoir préalablement suivi, dans les 2 années précédant le début de cette formation, la formation initiale TOP (FI-TOP) dans son intégralité. Une attestation devra être fournie.

Pour permettre de valider ce prérequis, une formation FI-TOP est programmée pour les stagiaires sélectionnés du lundi 15 janvier 2024 (14h) au vendredi 19 janvier 2024 (12h) à l'Énap.

Enjeux

Identifier les facteurs de risques professionnels est essentiel pour mettre en œuvre des actions quotidiennes susceptibles de réguler, voire de limiter, ces risques à leur source.

Les techniques d'optimisation du potentiel (TOP), postures et techniques mentales individuelles, permettent de se créer une boîte à outils personnalisable contenant des techniques utilisables de façon autonome. Elles visent à permettre à chacun d'optimiser ses ressources personnelles, de s'adapter au mieux aux contraintes contextuelles, de gérer son stress, sa fatigue, sa vigilance et sa motivation.

La formation proposée composée de **4 modules indissociables** vise à intégrer les outils de la méthode TOP et à les transmettre aux agents de l'administration.

Afin de rendre nos formations accessibles à tous, nous vous invitons à nous contacter quel que soit votre handicap.

Référence (n° Harmonie) :
51099774

Date limite d'inscription :
Le 13/10/2023

Durée :
16 jours (4 modules indissociables de 4 jours soit 112h)
+ 100h de travail personnel supervisé (préparation pédagogique, accompagnement de l'écrit)

Dates :
Module 1 :
Du 19/02/2024 (14h) au 23/02/2024 (12h)
Module 2 :
Du 25/03/2024 (14h) au 29/03/2024 (12h)
Module 3 :
Du 13/05/2024 (14h) au 17/05/2024 (12h)
Module 4 :
Du 07/10/2024 (14h) au 11/10/2024 (12h)

Horaires* :
Lundi : 14h - 17h30
Mardi : 8h30-12h00/14h-17h30
Mercredi : 8h30-12h00/14h-17h30
Jeudi : 8h30-12h00/14h-17h30
Vendredi : 8h30 - 12h00
**horaires susceptibles d'être modifiés*

Lieu de formation : Énap
440 avenue Michel Serres
CS 10028 47916 AGEN cedex

Prix Inter :
1500 € net de taxe (financés par la DISP d'appartenance pour les agents pénitentiaires)
3100 € net de taxe pour les stagiaires non pénitentiaires (Coût pédagogique hors frais d'hébergement et de restauration)
Selon CGV en annexe de la plaquette ou sur le site :
[L'organisme de formation et de développement des compétences de l'Énap](#)

100% des stagiaires ayant suivi la formation sont **satisfaits ou très satisfaits**

Objectifs pédagogiques

A la fin de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Exploiter ses connaissances développées lors de la formation initiale TOP (FI-TOP) au profit de ses élèves, collaborateurs et/ou dans sa pratique professionnelle ;
- Utiliser les pratiques TOP en contexte de formation afin de former des groupes à la méthode TOP ;
- Exprimer ses compétences relationnelles et pédagogiques en formation ou en accompagnement selon les personnalités et les cultures de ses interlocuteurs ;
- Construire une planification (programme) au profit d'un individu ou d'un groupe en l'adaptant au plus proche de sa demande ;
- Conduire et animer diverses séquences TOP afin d'accompagner ses apprenants en fonction de leur demande : stress du quotidien, stress professionnel, gestion de crise, gestion de la fatigue, performance dans la durée, soutien de sa motivation dans le temps...);
- Analyser sa pratique qui fait l'objet d'un écrit (formation praticien et contact terrain - transfert de compétences) et le soutenir publiquement.

Contenu détaillé du programme

Module 1- TOP POUR SOI (1) :

Consolider les connaissances de base développées lors de la formation initiale FI-TOP

- Etat des connaissances (notions théoriques, concepts de base, études de cas et mises en situation)
- Partage sur des situations vécues, analyse des pratiques personnelles et retour d'expérience
- Les fondamentaux et les spécificités de la méthode TOP
- Approfondissement de la pratique : s'exercer aux différentes techniques et aux 3 procédés de base
- Modalités de mises en œuvre des techniques (Indications, protocoles, bénéfiques ; précaution d'emploi)
- Construction de son programme personnalisé
- Pratiques phares associées et mises en situation pédagogiques : IM/DI, VAKOG, RMD/RMI, RS, PMR, SAR

Module 2- TOP POUR SOI (2) :

Maîtriser la méthode TOP pour gérer les différentes formes et niveaux de stress (pour favoriser les processus d'adaptation et aux situations complexes, stressantes et de crise), pour soutenir et développer la motivation

- Partage des méthodes personnelles et approfondissement des connaissances théoriques vues en Formation initiale et en intersession ;
- Comprendre les mécanismes d'adaptation en situation complexe, de stress et de crise ;
- Acquérir les techniques TOP pour accompagner les personnes dans ces différentes situations de stress et aider ses interlocuteurs à gérer leurs émotions pour faire face aux situations stressantes ;
- Connaître les différents modèles et théories de la motivation en lien avec la méthode TOP ;

Modalités d'inscription :

Agents du MJ : s'inscrire via le Portail SIRH Harmonie

Autres stagiaires :

Compléter la fiche d'inscription sur ([Les modalités d'inscription | ENAP \(justice.fr\)](#))

La transmettre (avec CV et lettre de motivation) à of.enap@justice.fr

Modalités de sélection :

Fiche d'inscription
Lettre de motivation et CV
Entretien de sélection (appétence aux sciences humaines, aisance relationnelle, investissement personnel seront questionnés) :
Pour les agents pénitentiaires : avec un membre de l'URFQ et un praticien en TOP en soutien.
Pour les stagiaires non pénitentiaires : par un praticien en TOP.

Nombre de places : 24

Intervenants (pour la formation et/ou les épreuves) :

Pascal LEFLOCH, praticien TOP, spécialiste TOP Stagiaire
Jean-Baptiste MARTINEZ, praticien TOP, spécialiste TOP Stagiaire
Karl SEILLE, praticien TOP, spécialiste TOP Stagiaire
Sébastien JUIN, praticien TOP, spécialiste TOP Stagiaire
Laurent SAURIAT, fondateur de TOP-CONSULTING, expert TOP, formateur

Responsable de formation :

kathy.ftais@justice.fr

Assistante de formation :

solene-maelle.sabbag@justice.fr

Correspondant handicap :

jennie.delmon@justice.fr

- Savoir analyser en situation la motivation et l'implication des personnes ;
- Savoir proposer des stratégies d'accompagnement et de soutien de la motivation en s'appuyant sur la méthode TOP ;
- Début de mise en situations pédagogiques ;
- Réflexion sur l'homme total ;
- Pratiques phares associées et mises en situation pédagogiques : RP, R3P, PMR, R+, DPP, RNA, PAM

Module 3- TOP AU SERVICE DES AUTRES (1) :

Développer des compétences relationnelles et pédagogiques pour former les apprenants à l'utilisation de la méthode TOP en individuel et collectif

- Approfondissement des connaissances théoriques vues en FI-TOP sur le sommeil et la vigilance et partage des méthodes personnelles mises en œuvre en intersession
- Champ de compétence : limites et déontologie
- Disposer de notions de base sur les types de personnalités : approche et généralité, phénoménologie
- Pédagogie et communication : langages, suggestion, sémantique
- Agissement des TOP sur le schéma corporel et image du corps
- Pratiques spécifiques associées et mises en situation
- Travailler sa posture de praticien TOP pour des accompagnements individuels et collectifs (notion d'intention) et mise en situation pédagogique (conduire une séance TOP devant le reste du groupe)
- Savoir-être et Savoir-faire : identifier les besoins, ressources, freins et contexte de vie, ainsi que la personnalité de son interlocuteur afin de répondre à sa demande pour adapter les outils de la méthode TOP
- Savoir élaborer la progression pédagogique d'une action de formation en respectant la philosophie et le processus d'apprentissage et favorisant son autonomie
- Concevoir le scénario pédagogique d'une séance d'accompagnement ou des séquences de formation selon son champ de compétence
- Evaluation sur les acquis (en synchrone type Quizz et/ou asynchrone)

Module 4- TOP AU SERVICE DES AUTRES (2) et VALIDATION PRATICIEN TOP :

Maîtriser la méthode TOP pour prévenir et gérer la fatigue et intégrer la méthode TOP dans sa pratique professionnelle

Savoir analyser l'état et les causes de fatigue des personnes accompagnées ;

- Savoir proposer les techniques et approches TOP adaptées en fonction des personnes et des situations
- Communication, facteur humain, erreur et phénomène d'acceptation, bénéfique secondaire
- Mises en situations pédagogiques : conduire une ou plusieurs séances TOP devant le reste du groupe
- Evaluation des acquis d'apprentissage (écrit de 2 heures en séance)
- Partager les différents champs d'application de la méthode TOP dans son milieu professionnel

- Illustrer l'application par des cas concrets, retour et partage d'expériences
- S'entraîner dans différents types de situations individuelles et collectives notamment avec des élèves de l'ENAP (mises en situation, jeux de rôle, cas pratique, réflexion et méta-analyse)
- Construire son plan d'action et de progrès individualisé
- **Certification : présentation du projet pédagogique et soutenance sur la base de l'écrit (présentiel ou distanciel)**

Du travail personnel est demandé en intersession et en supervision pendant et/ou à l'issue de la formation praticien TOP : le travail sera consigné dans un carnet de bord personnel :

- Entraînement personnel supervisé
- Accompagnements individuels et/ou collectifs supervisés
- Groupe d'entraînement mutuel entre pairs
- Entraînement personnel aux TOP : le futur praticien doit avoir expérimenté lui-même les différentes techniques et avoir une « boîte à outils TOP » opérationnelle. Cet entraînement personnel lui permet d'être parfaitement au clair avec ses compétences et champs d'actions TOP
- Cas d'application supervisés (accompagner au moins 2 personnes et ou des petits groupes)
- Accompagnement du stagiaire dans le choix du thème, de la rédaction de son écrit ainsi que pour la préparation de la soutenance

Techniques enseignées :

- Météo, contrôle et switch émotionnel et/ou physiologique
- Respiration Contrôlée
- Balade sensorielle
- Relaxations musculaire directe (RMD) et indirecte (RMI); sensorielle (RS); paradoxale (RP); Relaxation psycho-physiologique personnalisée (R3P); Posturale (RPo)
- Préparation Mentale de la Réussite (PMR)
- Répétition Mentale (RM)
- Pré-Activation Mentale (PAM)
- Signal d'Ajustement Réflexe (SAR)
- Renforcement Positif (R+)
- Dynamisation Psycho-physiologique (DPP)
- Régulation du niveau d'activation (RNA)
- Temps de pause optimisée (TPO)

Modalités pédagogiques

La formation est basée sur les principes de la pédagogie active et participative, elle alterne les méthodes expérientielle, réflexive, expositive et intégrative et place l'apprenant au cœur de sa formation.

- Illustrations des concepts et techniques par diverses approches (vidéos, cas concrets) analysées par les stagiaires avec un retour du formateur
- Fondamentaux théoriques nécessaires à la compréhension et à l'utilisation des techniques TOP
- Expérimentations et entraînements commentés (méthode intégrative)

- Partage sur situations vécues pour intégration dans son champ professionnel ; retour d'expériences ; analyse de pratiques
- Jeux pédagogiques
- Supervisions collectives et individuelles de travail personnel intersession, groupe de pairs (groupe d'entraînement mutuel via des outils de types chat), accompagnement à la rédaction de l'écrit.

Documentation

Les documents ressources (fiches techniques, articles, présentations PPT, mémos papier ou audio) seront remis aux stagiaires en version dématérialisée.

Modalités d'évaluation

La **présence** tout au long de la formation est **obligatoire**.

- **Validation des acquis** : Evaluation formative et sommative des acquis en cours de formation
 - Rétroaction sur la construction de plusieurs séances personnelles (séances rédigées et ou audio)
 - Evaluation théorique (examen écrit de 2h)
 - Evaluations pédagogiques (séquences pratiques pendant la formation en présentiel et lors des accompagnements supervisés en intersessions ou à l'issue de la formation en présentiel)
 - Evaluation et analyse de la pratique en continu
 - **Rédaction d'un écrit mettant en avant l'intégration de la méthode TOP transposée dans sa pratique personnelle et professionnelle à remettre avant le module 4**
 - Soutenance publique sur la base de l'écrit avec entretien final au module 4
 - Toutes les évaluations sont doublées.

L'implication des participants lors des exercices et mises en situations est appréciée et débriefée tout au long de la formation par les formateurs.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilan oral
- **Evaluation des effets de la formation** par questionnaire de la valeur d'usage dans les 4 à 6 mois suivant la formation pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs

A l'issue de la formation, un **certificat de compétence** « praticien en TOP® » est délivré aux stagiaires ayant satisfait aux exigences ci-dessus et sur la base de grilles d'évaluation (12/20 à chaque évaluation, si 10/20 un rattrapage est proposé sous réserve de n'avoir aucun point éliminatoire). En cas d'ajournement ou de non-validation, un entretien permettra de proposer un parcours personnalisé pour mener à terme la formation dans les deux ans.

Un certificat de réalisation valant attestation d'assiduité et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Pour plus d'informations

Vidéo 1 :

http://e-nap.enap.intranet.justice.fr/IMG/mp4/fc_formation_les_top_presentation_fb.mp4

Vidéo 2 :

https://www.enap.justice.fr/sites/default/files/upload/FC_formation_TOP_Presentation_30sept2021.mp4



ORGANISME DE FORMATION
ET DE DÉVELOPPEMENT
DES COMPÉTENCES

FORMATIONS QUALIFIANTES

MASTER 2 Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme.....	106
Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisir Sportif option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition Nouveau	107



Département Droit et Service Public

MASTER 2

Droit de l'exécution des peines et droits de l'homme

Cette offre correspond à la volonté de mixer au sein d'une formation débouchant sur un diplôme universitaire de niveau Bac+5 un public d'étudiants et de professionnels issus de l'administration pénitentiaire ou de partenaires (magistrature par exemple). Ce master accueille également des professionnels étrangers envoyés par l'administration dont ils relèvent. Ce diplôme repose sur une convention tripartite passée entre l'université de Pau et des Pays de l'Adour, l'université de Bordeaux et l'Énap. Il se déroule sur 4 modules étalés sur deux années universitaires pour les professionnels. La formation est dispensée à l'antenne universitaire d'Agen.

Objectifs de formation

- Former des professionnels aux outils juridiques dans le domaine du droit de l'exécution des peines et des droits de l'homme
- Consolider ses connaissances en la matière afin d'acquérir une spécialisation dans un domaine en pleine évolution et de plus en plus technique
- Avoir une approche pluridisciplinaire et globale de l'environnement juridique de l'exécution des peines, afin d'obtenir un diplôme qualifiant à vocation professionnelle

Éléments du contenu

Les enseignements sont répartis sur **deux années** au titre de la formation continue et se composent de quatre modules de 3 à 4 semaines chacun.

Les différents modules portent sur les thèmes suivants :

- Régime de détention et vie carcérale
- Contrôle juridictionnel de la détention
- Mesures non privatives de liberté
- Les systèmes pénitentiaires – approche comparée

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Nombre de places : 15 places

Durée : 2 ans

Dates :

2 modules la 1^{ère} année
2 modules la 2^{ème} année

Lieu :

Faculté d'Agen
(enseignement)
Énap (hébergement)

Intervenants :

Professeurs des universités de Bordeaux et PAU.
Professionnels de l'Administration Pénitentiaire, Personnel Énap, Spécialistes de l'exécution des peines, Universitaires étrangers Membres du conseil de l'Europe

Public visé :

Etudiants
Personnels pénitentiaires
Personnels du Ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :

3 ans d'ancienneté minimum
Diplôme universitaire niveau Master1
(Possibilité d'une VAE préalable ou d'une VAE acceptée par l'Université de PAU)

Responsable de formation :

Francois.Fevrier@justice.fr

Certificat de Qualification Professionnelle Animateur de Loisir Sportif option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition (CQP ALS JSJO)

Profil(s) des stagiaires

Le stagiaire doit participer à la FA Moniteurs de sport de l'année en cours. Il s'engage, de façon volontaire, dès l'entrée en formation, à passer les épreuves du CQP avant son habilitation définitive.

Prérequis

Pour suivre la formation en distanciel, un ordinateur connecté à internet est nécessaire ainsi qu'une caméra. Selon l'environnement sonore, un casque audio est recommandé. Le stagiaire devra être en capacité d'utiliser l'application TEAMS.

Enjeux

Favoriser la montée en compétences des moniteurs de sport exerçant en établissement nécessite de mieux prendre en compte leurs activités et leurs parcours professionnels et de valoriser ces fonctions extrêmement importantes pour notre institution.

Ainsi, en accord avec l'administration centrale, l'Enap propose aux apprenants moniteurs de sport pénitentiaires (MSP) de passer le CQP ALS JSJO (Certificat de Qualification Professionnelle Animateur Loisirs Sportifs option Jeux Sportifs et Jeux d'Opposition) en complément du dispositif actuel (habilitation provisoire puis définitive).

Objectifs Pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Opérer la promotion et accompagner la mise en œuvre de la Médiation en Contexte Professionnel (MCP) au sein d'une structure
- Conduire des MCP de façon éthique et déontologique

Programme

Les familles d'activité en lien avec l'option JSJO sont : Arts et éducation par les activités physiques d'opposition/Jeux de raquettes/Jeux de ballons, petits et grands terrains.

Pour la 39ème promotion de MSP, l'architecture de formation CQP ALS JSJO se décline comme suit :

Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif

Les contenus de formation sont effectués au travers de la formation des moniteurs de sport pénitentiaires de la 39ème promotion.

Bloc 2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

Les contenus de formation sont effectués au travers de la formation des moniteurs de sport pénitentiaires de la 39ème promotion.

Bloc 3 : Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

Contenu proposé en distanciel par des intervenants extérieurs sur la base de 21 heures d'intervention.

Durée :

1^{ère} partie :

24 semaines de formation MSP39 à l'Énap, dont 4 semaines de stage diagnostic et 5 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^{ème} partie :

Suivre la formation sur le Bloc 3 du CQP ALS JSJO (21 heures)
Epreuves : Entretiens Bloc1, Bloc 2 et Bloc 3

Dates de la formation :

1^{ère} partie :

Du 15/01/2024 au 05/07/2024

2^{ème} partie :

Du 05/07/2024 au 15/01/2025

Horaires* M1 M2 et M5 :

Lundi : 14h00 – 18h00
Mardi : 8h30-12h/14h-18h
Mercredi : 8h30-12h/14h-18h
Jeudi : 8h30-12h/14h-18h
Vendredi : 8h30 - 12h

*horaires susceptibles d'être modifiés

Lieu : Énap ou formation en distanciel via TEAMS

Intervenants :

Responsable de formation
UFIC
Intervenants extérieurs

Certificateur :

FORMA'

Responsable de formation :

Kathy FTAÏS
damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

Solène SABBAG
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Correspondant handicap :

lennie.delmon@justice.fr

**Nouvelle
formation**

Modalités et moyens pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, exercices et entretiens.

Documentation

Des ressources pédagogiques seront mises à votre disposition sous format essentiellement numérique. Elles seront également disponibles dans votre espace de formation sur la plateforme numérique MoodEnap.

Modalités d'évaluation

La présence tout au long de la formation est obligatoire.

- **Évaluation des acquis :**

Évaluation permanente des capacités et des compétences. Evaluations formatives et sommatives des apprentissages.

La formation est certifiante.

- **Épreuves de certification :** Organisées à l'issue de l'habilitation provisoire.

Bloc 1 : Préparation et animation de cycles de séances de loisir sportif

- Epreuve en Distanciel
 - Evaluation sur la production d'un cycle de 4 séances sur une famille de sport CQP ALS JSJO
 - Entretien en visioconférence de 30 min
- Epreuve en Présentiel sur l'Enap
 - Animation de 30 sur une autre famille du sport CQP ALS JSJO
 - Entretien de 30 minutes avec le jury

Bloc 2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

- Epreuve en Distanciel
 - Production d'un support de communication (Flyer, mail, affiche, etc.) et d'un support de 1 à 2 pages
 - Entretien visioconférence de 30 min

Bloc 3 : Conduire son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

- Epreuve en Distanciel
 - Entretien visioconférence de 30 min

Pour obtenir le CQP, il faut que les trois blocs de compétences qui le composent soient validés.

Des épreuves de rattrapage pourront être organisées au besoin.

- **Évaluation de satisfaction** par questionnaires écrits et bilans oraux.
- **Evaluation des effets de la formation** à partir d'éléments factuels et chiffrés pour vérifier l'efficacité de la formation et l'atteinte des objectifs (questionnaires de la valeur d'usage dans les 3 mois suivant la formation).

A l'issue de la formation, un certificat de réalisation et une attestation de formation seront remis à chaque stagiaire.

Les dossiers des candidats sont présentés par le certificateur FORMA' à un jury plénier. Le certificat de qualification professionnels sera remis aux stagiaires qui seront validés.

FORMATIONS ENG

Colloque ENG : Protection des droits de l'enfant Nouveau	110
Colloque ENG : Services judiciaires éco-responsables : levier organisationnel et projets de juridiction Nouveau	111
Colloque ENG : Actualité en matière de lutte contre les violences intrafamiliales – Nouveau	112
ENG : Accessibilité des outils bureautiques Nouveau	113
ENG : Excel 2016 : Initiation Nouveau	114
ENG : Excel 2016 : Intermédiaire Nouveau	115
ENG : Addictions en milieu professionnel : Posture managériale et prévention Nouveau	116
ENG : Cycle approfondi de pilotage managérial (CAPIM) Nouveau	117
ENG : Egalité diversité et lutte contre les discriminations Nouveau	118
ENG : Epuisement professionnel : prévention et actions managériales Nouveau	119
ENG : Être un manager 3.0 Nouveau	120
ENG : Gestion de crise Nouveau	121
ENG : Intégration des nouveaux arrivants Nouveau	122
ENG : Management des équipes et gestion des conflits Nouveau	123
ENG : Management et handicap Nouveau	124
ENG Management intergénérationnel Nouveau	125
ENG Manager Coach Nouveau	126
ENG Manager des télétravailleurs au sein de son équipe Nouveau	127
ENG Manager la santé au travail Nouveau	128
ENG Perfectionner ses écrits professionnels Nouveau	129
ENG Pilotage stratégique Nouveau	130
ENG : Piloter un projet Nouveau	131
ENG : Se ménager pour manager Nouveau	132
ENG : Transformations managériales et transformation numérique Nouveau	133



ENG : Colloque Protection des droits de l'enfant

La protection des enfants et de leurs droits est un des enjeux fondamentaux de la République. Ce défi mondial a trouvé son point culminant lors de l'adoption de la Convention des droits de l'enfant le 20 novembre 1989 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, ratifiée par la France le 20 novembre 1990. Il s'agit du premier texte reconnaissant des droits aux enfants et contraignant les États signataires.

Quatre principes en émergent : la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et aux développements, et le respect de son opinion sur toute question le concernant.

La France ne cesse de se doter de textes législatifs visant à protéger les enfants, leurs places et leurs droits.

Objectifs de formation

- Actualiser ses connaissances

Éléments du contenu

Le programme s'adaptera à l'actualité juridique. Cette formation permettra d'appréhender :

- Rôle des acteurs intervenant dans la protection des droits de l'enfant
- Dispositifs mis en place
- Développement des filières d'urgence et spécialisation des acteurs.

Modalités pédagogiques

Colloque

Nombre de places : 15 places

Numéro Harmonie :
51116743

Durée : 3 jours

Dates :
Du 22/10/2024 au
24/10/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Colloque Services judiciaires écoresponsables : levier organisationnel et projets de juridiction

Le Ministère de la Justice contribue à la mise en place des objectifs du développement durable et du plan national « services publics écoresponsables ».

Les juridictions sont invitées, à mettre en œuvre une politique de gestion qui intègre les objectifs de ce plan autour des questions de mobilité, de transition énergétique, de numérique responsable, d'alimentation durable, d'achat public écoresponsable ou encore d'économie circulaire.

Dès lors comment utiliser l'éco-responsabilité comme levier organisationnel et en faire une partie intégrante de la gouvernance des juridictions ?

Objectifs de formation

- Identifier les axes du plan services publics écoresponsables, ses déclinaisons au sein du Ministère de la Justice et les incidences sur la gestion quotidienne des juridictions
- Identifier les actions possibles pour agir sur le fonctionnement interne et à destination des publics accueillis (référentiel Marianne)

Éléments du contenu

- Plan services publics écoresponsables, impacts sur les politiques d'achat, immobilière, de mobilité, d'utilisation du numérique, de gestion des déchets...
- Outils disponibles, partage de bonnes pratiques et retours d'expériences

Modalités pédagogiques

Apports didactiques

Échanges de bonnes pratiques

Nombre de places : 5 places

Numéro Harmonie :
51120613

Durée : 3 jours

Dates :
Du 29/10/2024 au
31/10/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG Colloque : Actualités en matière de lutte contre les violences intrafamiliales

Le Président de la République a fait, de la prévention et de la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, l'une des priorités de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale. La lutte contre les violences conjugales est un axe prioritaire, faisant l'objet de différentes réformes et de mises en place de différents dispositifs de protection, aussi bien en matière civile qu'en matière pénale. L'enfant témoin de telles violences doit également être protégé et ses intérêts pris en compte

Objectifs de formation

Cette formation vise à permettre aux stagiaires de :

- Appréhender les dispositifs d'information, de communication et de protection relatifs à la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment au sein du couple et la protection des mineurs
- Actualiser ses connaissances

Éléments du contenu

- Le programme s'adaptera à l'actualité juridique. Cette formation permettra d'appréhender :
- Rôle des acteurs intervenant dans la lutte contre les violences intrafamiliales
- Dispositifs mis en place
- Développement des filières d'urgence et spécialisation des acteurs

Modalités pédagogiques

Apports théoriques sous le format d'un colloque

Nombre de places : 15 places

N° Harmonie : 51125644

Durée : 3 jours

Dates : Du 16/12/2024 au 18/12/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Accessibilité des outils bureautiques

Cette formation d'une journée vous sensibilisera à l'importance de rendre les outils bureautiques accessibles à tous, y compris aux personnes en situation de handicap. Vous découvrirez les principes clés de l'accessibilité numérique pour Windows, Microsoft Word, Excel Outlook. À travers des démonstrations pratiques, vous acquerez les compétences nécessaires pour produire des documents accessibles, en respectant les normes d'accessibilité. Ensemble, contribuons à créer un environnement numérique inclusif et équitable pour chacun.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Être sensibilisé à l'importance de l'accessibilité dans les outils bureautiques
- Utiliser fonctionnalités d'accessibilité intégrées dans ces logiciels bureautiques
- Créer des documents et des présentations inclusives, accessibles à tous les utilisateurs, y compris ceux en situation de handicap.

Éléments du contenu

- Introduction à l'accessibilité numérique
 - Définition et enjeux de l'accessibilité
 - Bénéfices de l'accessibilité pour les utilisateurs
- Principes d'accessibilité des documents bureautiques
 - Comprendre les différentes déficiences et besoins d'accessibilité
 - Respecter les normes et standards d'accessibilité (par exemple, WCAG)
- Les paramètres d'accessibilité dans Windows
 - Visuelle
 - Auditive
 - Physique
 - Cognitive
- Accessibilité dans Microsoft Word
 - Structuration des documents avec des titres et des listes
 - Utilisation correcte des styles et des en-têtes
 - Ajout d'attributs alt aux images
- Accessibilité dans Microsoft Excel
 - Utilisation de cellules d'en-tête et de formules explicites
 - Optimisation de la navigation pour les lecteurs d'écran
- Accessibilité dans Microsoft Edge
 - Lecture à voix haute
 - Traduction automatique
 - Lecteur immersif (+ paramétrage du lecteur)
 - Raccourci clavier pour une navigation simplifiée
- Techniques d'accessibilité universelles
 - Couleurs et contrastes adaptés
 - Choix de polices lisibles

Modalités pédagogiques

Appports théoriques

Manipulation informatique

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51155404

Durée : 1 jour

Dates :
Du 13/03/2024 au
15/03/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateurs ENG

Public visé :
Agents du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Excel 2016 : Initiation

Cette formation vous fera découvrir le logiciel Excel 2016 et vous apportera les bases pour l'utiliser de manière efficace ; Vous pourrez ainsi acquérir un socle de bonnes pratiques et de maîtrise des fonctionnalités simples de cet outil bureautique.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Travailler avec des classeurs
- Concevoir et mettre en forme des tableaux
- Saisir des données
- Exploiter les fonctionnalités simples d'Excel 2016 avec efficacité

Éléments du contenu

- Présentation de l'interface (barre d'accès rapide, ruban, barre d'état, menus contextuels...)
- Paramétrage du logiciel
- Gestion des documents (ouvrir document récent, rouvrir document non enregistré, propriétés, sauvegarde automatique...)
- Saisie des données (texte, nombres, dates, heures...)
- Mise en forme (nombres, cellules, tableaux)
- Recopie, incrémentation
- Collage et collage spécial
- Gestion des lignes, colonnes, feuilles
- Listes de données et tableaux (conversion, affichage, tris simples, filtres simples)
- Affichage (figer les volets)
- Mise en page (orientation, ajustement, recopie des titres)
- Sélections, déplacements rapides et raccourcis claviers utiles
- Questions/réponses
- Trucs et astuces

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51123899

Durée : 4 jours

Dates :
Du 26/02/2024 au
29/02/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur ENG

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Excel 2016 : Intermédiaire

Cette formation complète la formation initiation et vous fera découvrir les fonctions intermédiaires du logiciel Excel 2016. Vous pourrez ainsi approfondir votre maîtrise des fonctionnalités de cet outil bureautique.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Travailler avec des classeurs
- Concevoir et mettre en forme des tableaux
- Saisir des données
- Exploiter les fonctionnalités simples d'Excel 2016 avec efficacité

Éléments du contenu

- Affichage (figer les volets, fractionner...)
- Listes de données et tableaux (tris personnalisés, filtres avancés)
- Mise en page de classeurs (en-tête et pied de page, sauts de pages)
- Formules et fonctions
- Calcul de dates et heures
- Références relatives et absolues
- Validation des données (listes déroulantes / en cascade)
- Graphiques
- Initiation aux tableaux croisés dynamiques

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51124232

Durée : 4 jours

Dates :
Du 28/05/2024 au
31/05/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur ENG

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Avoir une connaissance
d'Excel

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Addictions en milieu professionnel : Posture managériale et prévention

La prise de substances psychoactives (alcool, drogues, médicaments...) constitue un risque pour la sécurité des agents. Elle favorise notamment la survenue d'accidents du travail. Ces consommations, qu'elles soient occasionnelles ou répétées, doivent faire l'objet d'une démarche de prévention associant la mise en place de mesures collectives et la gestion des situations individuelles.

Dans l'administration, la prise en charge de cette problématique peut s'avérer sensible et complexe. Les directeurs et chefs de service doivent pouvoir accompagner et organiser les démarches préventives dans ce domaine.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Intégrer les notions nécessaires à la compréhension des pratiques addictives et leurs effets en milieu professionnel
- Construire une démarche de prévention collective des risques professionnels liés aux pratiques addictives
- Assurer sa posture managériale face à cette situation spécifique

Éléments du contenu

- Généralités sur les pratiques addictives en milieu professionnel
- Démarche de prévention collective
- Rôles et missions des acteurs internes à la structure (délégués du personnel, membres de comités, service de santé au travail)
- Ressources externes
- Actions de prévention
- Gestion des situations d'urgence
- Contexte réglementaire
- Premiers secours en santé mentale

Modalités pédagogiques

Distanciel

Nombre de places : 15 places

Numéro Harmonie :
51119450

Durée : 4 jours

Dates :
Du 12/02/2024 au
16/02/2024

Lieu : ENG Distanciel

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Cycle approfondi de pilotage managérial (CAPIM)

L'École nationale des greffes propose, en partenariat avec l'université Lumière Lyon II, aux directeurs des services de greffe souhaitant consolider et approfondir leurs compétences en pilotage managérial, une formation permettant d'obtenir une équivalence avec le Master II « Management des organisations publiques ».

Ce cycle inédit ambitionne d'accompagner les directeurs en situation d'encadrement, aspirant à des fonctions aux responsabilités affirmées, afin de préparer les prochaines étapes de leur carrière.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Former des cadres souhaitant accéder à de nouvelles responsabilités et capitaliser leur expérience.

Éléments du contenu

- Le suivi des modules ci-dessous, proposés par l'École nationale des greffes, permettra de valider certaines unités d'enseignement du Master II :
- Pilotage stratégique – Numéro de session : 51120332 – Du 31/01/2024 au 02/02/2024
- Management des équipes et gestion des conflits - Numéro de session : 51120191 – Du 26/02/2024 au 01/03/2024
- Transformations managériales et transformation numérique - Numéro de session : 51120615 – Du 15/04/2024 au 19/04/2024
- Piloter un projet (distanciel) – Numéro de session : 51120334 – Du 18/03/2024 au 21/03/2024
- Manager-coach : intégrer les outils du coaching à sa pratique managériale - Numéro de session : 51120195 – Du 18/06/2024 au 21/06/2024
- Les autres unités d'enseignement feront l'objet d'une validation par l'Université Lyon II.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 1 place

Numéro Harmonie :
51119453

Durée : 4 jours

Dates :
A déterminer

Lieu : École nationale des greffes et distanciel

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Egalité diversité et lutte contre les discriminations

La loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a rendu obligatoires les plans d'action dans les administrations publiques. Le Garde des sceaux a réaffirmé en juin 2021 l'engagement du Ministère de la Justice en faveur de l'égalité professionnelle, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. Décrétées grandes causes nationales, quelle mise en œuvre et quels enjeux pour le ministère ?

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Acquérir les fondamentaux de la prévention des discriminations
- Définir les termes liés aux discriminations
- S'approprier le cadre juridique de la prévention et de la lutte contre les discriminations
- Repérer une situation de discrimination
- Adopter des attitudes et conduites adaptées face à une situation de discrimination

Éléments du contenu

- Approche et définition des différentes formes de discrimination
- Identification des acteurs et les référents au sein du MJ
- Critères et sanctions des discriminations
- Dispositifs légaux, réglementaires et ministériels pour l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations : ressources, acteurs et référents
- Mises en situation professionnelle liées à l'égalité et la diversité (travaux individuels et ateliers) : qualification de discriminations, comportements à adopter, outils à utiliser

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51115472

Durée : 3 jours

Dates :
Du 12/11/2024 au
14/11/2024

Lieu : ENG Distanciel

Intervenants :
Formateur ENG

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Épuisement professionnel : prévention et actions managériales

Habituellement regroupé sous le vocable des risques psycho-sociaux, le burn-out, ou syndrome d'épuisement professionnel, recouvre un processus de dégradation du rapport d'un agent à son travail.

Le manager doit pouvoir identifier les enjeux associés à ce syndrome afin de le prévenir, à partir d'une approche globale relative aux familles de facteurs de risques psycho-sociaux et de prévention des risques professionnels.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Comprendre le syndrome d'épuisement professionnel
- Connaître les principaux facteurs de risques
- S'inscrire dans une démarche de détection du burn-out
- S'inscrire dans une démarche de prévention-réaction

Éléments du contenu

- Épuisement professionnel : définition, symptômes et causes
- Détection managériale de proximité des signaux du syndrome d'épuisement professionnel
- Prévention et évitement : outils et pratiques individuels et collectifs
- Expérience collaborateur inversée : prévenir le burn-out de son équipe...pour un cadre lui-même épuisé

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51119621

Durée : 3 jours

Dates :
Du 21/05/2024 au
23/05/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Être un manager 3.0

La charge mentale est importante dans le corps des cadres. Ils ont de nombreuses tâches à gérer et n'ont souvent pas le temps de trouver des outils dans des domaines différents et parfois complexe.

Pour les aider dans la gestion de leurs propres tâches et dans les travaux collaboratifs avec leurs équipes, nous aurons à cœur de fournir des outils de gestion et des outils collaboratifs qui aura pour but de les soulager au quotidien et dans la préparation de leur projet.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Comprendre la charge mentale
- Améliorer son efficacité professionnelle par les outils numériques
- Utiliser les outils dans le cadre des travaux collaboratifs avec les équipes

Éléments du contenu

- Définir la charge mentale du cadre
- Apprendre à diminuer sa charge mentale par les mises en place d'outils
- Présentation d'outils de gestion et mise en pratique
- Présentation des outils collaboratifs et mise en pratique

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120738

Durée : 4 jours

Dates :
Du 12/11/2024 au
14/11/2024

Lieu : ENG Distanciel

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Gestion de crise

L'activité et la vie des services ne se déroulent pas selon un scénario fluide et toujours paisible. D'insolite une situation peut devenir difficile, voire critique et présenter pour l'unité de travail des difficultés ou de graves perturbations qui menacent son mode de fonctionnement habituel. Le cadre, directeur de greffe ou chef de service, doit alors mettre en place un management spécifique.

Objectifs de formation

- Adopter un mode de management adapté à une situation soudaine de déséquilibre
- Anticiper et préparer les crises possibles, identifiables
- Utiliser les outils de gestion de crise adaptés à l'environnement judiciaire
- Déployer des processus de résolution relatifs aux survenances de crises ultérieures possibles
- Connaître les dispositifs en vigueur s'agissant de la gestion de crise

Éléments du contenu

- Déclinaison de la démarche de prévention dans le but de réduire les probabilités de survenance de crise
- Présentation des outils de gestion de crise
- Préparation et prévision des dangers (outils, mécanismes, réflexes, évaluation de la limite de temps dans laquelle un danger peut affecter une organisation)
- Identification des mesures de protection et leur déploiement
- Direction en situation de crise (diagnostic, organisation, communication)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120744

Durée : 4 jours

Dates :
Du 14/05/2024 au
17/05/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur ENG

Public visé :
Agents du ministère de la
Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Intégration des nouveaux arrivants

Au regard des profils de plus en plus diversifiés, des situations d'exercice multiples (télétravail, site distant) et au-delà du simple accueil (en poste, en stage), le manager doit être aujourd'hui en capacité de mettre en place une réelle politique d'accompagnement des primo-arrivants, visant leur bonne intégration à leur environnement professionnel, et d'en évaluer la qualité.

Objectifs de formation

- Appréhender les actions à mettre en place et outils disponibles pour la préparation, l'accueil et le suivi d'un nouvel arrivant
- Être en capacité de mesurer le degré d'intégration d'un nouvel arrivant et résoudre les éventuelles difficultés constatées

Éléments du contenu

- Acteurs à mobiliser
- Formalisation administrative, préparation des conditions matérielles et de l'arrivée de l'agent – la check-list de l'encadrant
- Actions de découverte du nouvel environnement professionnel par l'agent favorisant son intégration et son adaptation
- Mesure de l'intégration et comment résoudre des difficultés d'intégration
- Outils à disposition de l'encadrant, ou à développer, pour suivre les nouveaux arrivants dans leur parcours

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120189

Durée : 4 jours

Dates :
Du 17/06/2024 au
20/06/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Management des équipes et gestion des conflits

La diversité humaine et le caractère difficile de certaines situations rencontrées, le stress et la pénibilité des missions peuvent être générateurs de tensions dans le cadre du travail. Un tel contexte peut être source de conflits qui retentissent sur le dynamisme d'un service, l'efficacité professionnelle et le climat relationnel.

Le responsable se trouve ainsi dans une position charnière qui l'expose à des situations conflictuelles diverses. Ainsi, à travers la fonction de management qui lui incombe, il doit adopter un rôle de médiateur au sein de son équipe. Sa mission d'encadrement implique également qu'il sache gérer les fonctionnaires placés sous son autorité afin de réguler les tensions qui jalonnent la vie d'un service.

Deux axes de travail seront mis en évidence :

- Une analyse introspective, correspondant à notre manière de réagir individuellement face aux antagonismes interpersonnels auxquels nous sommes confrontés
- Une explication des ressorts de la dynamique conflictuelle, ainsi que l'identification des différentes catégories de conflits et des solutions possibles

Objectifs de formation

- Identifier les différents types de conflits susceptibles d'intervenir
- Analyser les causes de conflits
- Dégager les solutions adéquates et des outils de prévention

Éléments du contenu

- Émotions, stress, agressivité, principes de communication et d'analyse transactionnelle
- Conflit : dynamique du conflit, différents types de conflits, différentes situations de conflits
- Gestion de la motivation
- Autorité hiérarchique, le management situationnel, le style de leadership
- Management de ses anciens collaborateurs (enjeux, positionnement, actions préventives de conflits)
- Gestion du conflit : les différentes manières de gérer les conflits

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
Deux sessions de formations annuelles

Session 1 : 51120191
Session 2 : 51157722

Durée : 4 jours

Dates :
Session 1 : Du 26/02/2024 au 01/03/2024
Session 2 : Du 16/09/2024 au 20/09/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
aurore.mahieu-leguernic@justice.fr
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
stephanie.hamidani@justice.fr
05.53.98.91.05

ENG : Management et handicap

En raison d'une maladie, d'un accident ou du vieillissement, une personne sur deux pourrait être confrontée à une déficience ou à une maladie, invalidante d'au moins 6 mois au cours de sa vie professionnelle.

Dans ce cadre, l'encadrant doit adapter son management aux agents en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé durable.

Objectifs de formation

- Diffuser une culture managériale prenant en compte les situations de handicap.

Éléments du contenu

- Qu'est-ce que le handicap : définitions, sociologie, différentes formes de handicap, représentations
- Conséquences du handicap : identifier et comprendre les handicaps (comment parler du handicap, impact de l'environnement), se rendre accessible
- Recrutement des personnes en situation de handicap
- Adaptation du poste de travail
- Intégration des personnes en situation de handicap dans les équipes
- Accompagnement des agents en situation de handicap
- Rôle de l'encadrant dans la gestion des situations de handicap
- Management et handicap invisible
- Relations avec les acteurs de la santé au travail

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120193

Durée : 4 jours

Dates :
Du 21/05/2024 au
23/05/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Management intergénérationnel

La diversité générationnelle constitue un enjeu managérial essentiel au sein de la communauté de travail, en vue de concilier les comportements et attentes hétérogènes de chaque collaborateur.

Afin de tendre vers une culture commune et des valeurs co-construites, cette formation ambitionne de permettre aux encadrants de favoriser la coopération intergénérationnelle.

Objectifs de formation

- Connaître les enjeux du management intergénérationnel
- Savoir mettre en place une stratégie de management intergénérationnel au sein de son équipe
- Savoir favoriser la cohésion des équipes et les apports mutuels

Éléments du contenu

- Dépasser les stéréotypes junior/sénior
- Identifier les approches plurielles associées aux générations (rapport au temps, à la hiérarchie, à la reconnaissance, au numérique...)
- Promouvoir la prise en compte générationnelle au sein des équipes
- La relation encadré/encadrants et la pluralité générationnelle inversée
- Équité managériale
- Diversités et singularités : créer, maintenir et rétablir la cohésion d'équipe
- Passerelles et complémentarité : identifier les techniques managériales adaptées

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120194

Durée : 4 jours

Dates :
Du 30/01/2024 au
02/02/2024
Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Manager-Coach Intégrer les outils du coaching dans sa pratique managériale

L'adaptabilité du manager aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses services requiert une évolution des techniques managériales traditionnelles.

En mobilisant les méthodes et outils attribués aux coachs professionnels, le manager favorise notamment le développement des potentiels de son équipe, dans une démarche d'accompagnement.

Cette formation permettra aux encadrants d'identifier les techniques de coaching transposables à leur quotidien professionnel, en adaptant leur style de management.

Objectifs de formation

- Savoir identifier les besoins de son équipe pour adapter sa posture
- Savoir alterner son positionnement managérial
- Savoir diffuser l'approche coaching pour accompagner ses équipes
- Savoir fixer des objectifs de changement
- Savoir mesurer les progrès de son équipe

Éléments du contenu

- Manager-coach : définition, rôle, enjeux
- Registre relationnel différencié : manager ou manager-coach
- Approche coaching : outils, méthodes, posture
- Démarche d'accompagnement des équipes : diagnostic, limites et réussites
- Ateliers de mise en pratique

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120195

Durée : 4 jours

Dates :
Du 18/06/2024 au
21/06/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Manager des télétravailleurs au sein de son équipe

Encadrer des télétravailleurs nécessite de repenser et d'adapter ses techniques managériales, non seulement à la structure mais également aux collaborateurs dont les activités sont à organiser et sécuriser. D'une ancienne logique de présence à une logique de résultats et de confiance, ce glissement inhérent au distanciel ne peut s'opérer sans un renouvellement organisationnel et managérial.

Objectifs de formation

Cette formation vise à :

- Acquérir une méthode et des outils organisationnels adaptés au télétravail et à des équipes mixtes.

Éléments du contenu

- Dispositif du télétravail : cadre normatif, convention et charte
- Être un télé-manager structurant et structuré : outils, écueils et actions facilitatrices
- Télétravail et qualité de vie au travail : les points de vigilance de l'encadrant
- Reporting et outils collaboratifs : repenser l'organisation du travail
- Cohésion et collaboration : fédérer et conserver le collectif de travail

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51119468

Durée : 4 jours

Dates :
Du 26/02/2024 au
28/02/2024

Lieu : ENG Distanciel

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Manager la santé au travail : acteurs, dispositifs et outils

La santé est présente dans le quotidien des managers : dans la gestion au quotidien mais également dans la gestion de cas parfois complexe suite à des situations personnelles ou des situations collectives exceptionnelles.

Objectifs de formation

- Connaissances des nouvelles dispositions concernant les congés médicaux et les nouvelles dispositions concernant le comité médical
- Promouvoir la santé au travail : le travail d'équipe avec le médecin de prévention et les autres partenaires
- Échanger avec les nouveaux acteurs de la santé au travail notamment les psychologues cliniciens

Éléments du contenu

- Présentation des dernières dispositions concernant les congés pour raison de santé et les nouvelles instances
- Gestion au quotidien de la maladie : gestion administrative, accompagnement, adaptation des postes de travail
- Échanges avec les acteurs de la santé au travail : RH de proximité, médecin de prévention et psychologue

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120742

Durée : 4 jours

Dates :
Du 02/12/2024 au
05/12/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Formateur occasionnel et
prestataire extérieur **Public
visé** :
Encadrants du ministère de
la Justice

Conditions d'admission /
Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Perfectionner ses écrits professionnels

Au cours de leur carrière, les professionnels sont amenés à rédiger des écrits administratifs. Cette formation destinée à améliorer la qualité des écrits administratifs et faciliter la communication professionnelle.

Objectifs de formation

- Identifier les différents types d'écrits administratifs professionnels
- Savoir adapter sa communication écrite aux différents destinataires
- Maîtriser les règles et techniques d'écriture spécifiques à l'administration

Éléments du contenu

- Différents types d'écrits professionnels
- Style et vocabulaire adaptés aux écrits professionnels
- Spécificité des courriels

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120199

Durée : 3 jours

Dates :
Du 11/03/2024 au
13/03/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission / Pré
requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Pilotage stratégique

Qu'il s'inscrive dans une approche systémique de transformation de l'action publique, ou dans une déclinaison opérationnelle de proximité, le pilotage de projet implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs ou opérateurs.

Cette mobilisation nécessite des modes d'action collective et des pratiques managériales renouvelées empreintes d'un haut degré d'adaptabilité.

Articulée autour d'une approche par compétences, cette session répond ainsi à un besoin d'efficience, au service des managers en juridiction.

Objectifs de formation

- Acquérir une méthode et des outils adaptés au pilotage de projet
- Savoir agir en responsabilité fonctionnelle selon l'envergure du projet

Éléments du contenu

- Identification de l'économie générale du projet et sa formalisation
- Parties prenantes, cartographie des rôles, acteurs et outils
- Cadrage, réalisation, clôture et réajustements
- Projection prévisionnelle et anticipation des effets de transformation organisationnelle
- Développer son leadership pour fédérer les équipes
- Adhésion et impopularité du projet : techniques adaptables et adaptées
- Manager par le sens
- Outils et leviers managériaux : avant, pendant et après le projet
- Actions managériales facilitatrices : les facteurs clés du succès

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120332

Durée : 3 jours

Dates :
Du 31/01/2024 au
02/02/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Piloter un projet

Qu'il s'inscrive dans une approche systémique de transformation de l'action publique, ou dans une déclinaison opérationnelle de proximité, le pilotage de projet implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient décideurs ou opérateurs.

Cette mobilisation nécessite des modes d'action collective et des pratiques managériales renouvelées empreintes d'un haut degré d'adaptabilité.

Articulée autour d'une approche par compétences, cette session répond ainsi à un besoin d'efficience, au service des managers en juridiction.

Objectifs de formation

- Acquérir une méthode et des outils adaptés au pilotage de projet
- Savoir agir en responsabilité fonctionnelle selon l'envergure du projet

Éléments du contenu

- Identification de l'économie générale du projet et sa formalisation
- Parties prenantes, cartographie des rôles, acteurs et outils
- Cadrage, réalisation, clôture et réajustements
- Projection prévisionnelle et anticipation des effets de transformation organisationnelle
- Développer son leadership pour fédérer les équipes
- Adhésion et impopularité du projet : techniques adaptables et adaptées
- Manager par le sens
- Outils et leviers managériaux : avant, pendant et après le projet
- Actions managériales facilitatrices : les facteurs clés du succès

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120334

Durée : 4 jours

Dates :
Du 18/03/2024 au
21/03/2024

Lieu : Distanciel

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Se ménager pour manager

Impératifs, impondérables, incertitudes, insatisfactions...de nombreux paramètres alimentent la « charge mentale du manager ». Levier incontournable de qualité de vie au travail, tant pour ses équipes que pour lui-même, l'encadrant ne peut plus penser son management sans ménagement...

Objectifs de formation

- Savoir lâcher prise pour une stratégie gagnant-gagnant
- S'approprier des pistes d'actions organisationnelles, managériales et personnelles

Éléments du contenu

- Sens au travail et sens du travail
- Recul managérial et idées pré-conçues
- Auto-bienveillance : le nouveau self-management
- Lâcher-prise : enjeux, contenu, outils

Modalités pédagogiques

Ateliers pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120607

Durée : 3 jours

Dates :
Du 09/12/2024 au
11/12/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de
la Justice

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
[aurora.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurora.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

ENG : Transformations managériales et transformation numérique

La révolution numérique bouleverse les méthodes et organisations de travail de l'ensemble des acteurs publics ou privés.

L'adaptation du service public de la justice à cette culture numérique réinterroge les schémas organisationnels et techniques managériales des encadrants.

Le contexte actuel de transformation numérique nécessite une réelle impulsion de la part des encadrants et un accompagnement des équipes vers des méthodes de travail renouvelées.

Objectifs de formation

- Savoir se positionner comme acteur de la transformation numérique
- Appréhender les impacts de la transformation numérique sur l'organisation du travail
- Accompagner la transformation numérique de son équipe
-

Éléments du contenu

- Identification des enjeux et impacts du numérique sur les organisations de travail, évolution des paradigmes
- Se positionner comme acteur de la transformation numérique et du management à distance
- Développement de nouvelles compétences managériales : outils, méthodes et postures managériales à l'ère du numérique
- Optimisation des canaux de communication à l'heure du tout numérique
- Optimisation des outils de communication et canaux appropriés
- Adoption d'une démarche pro-active
- Identification des leviers d'action de l'encadrant : des contraintes aux opportunités
- Développement de l'acculturation numérique de son équipe : comment faciliter l'appropriation de nouveaux outils
- Conduite du changement en temps court et en temps long : hors et lors des projets d'implantation de logiciels métiers

Modalités pédagogiques

Études de cas et mises en situation

Échanges de bonnes pratiques

Nombre de places : 2 places

Numéro Harmonie :
51120615

Durée : 4 jours

Dates :
Du 15/04/2024 au
19/04/2024

Lieu : ENG

Intervenants :
Prestataire extérieur

Public visé :
Encadrants du ministère de la Justice

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
[aurore.mahieu-
leguernic@justice.fr](mailto:aurore.mahieu-leguernic@justice.fr)
05.47.49.30.28

Assistante de formation :
[stephanie.hamidani@justice
.fr](mailto:stephanie.hamidani@justice.fr)
05.53.98.91.05

FORMATIONS ENM

ENAP/ENM Le droit de la peine	136
ENAP/ENM Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes en probation.....	137
Le traitement judiciaire du renseignement.....	138
Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge.....	139
Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives	140
Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?	141
Crimes de sang, crimes de sexe	142
La prison en question	143
La désistance.....	144
Les 3 monothéismes	145
Les dérives sectaires	146



ENM/ENAP : Le droit de la peine

Cette formation, co-organisée par l'ENM et l'Énap, se propose de présenter l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier la mise en œuvre des textes et les enjeux en termes de réinsertion et de prévention de la récidive
- Appréhender et discuter de l'évolution des pratiques professionnelles en matière de droit de la peine à l'aune des recherches sur la prévention de la récidive (notamment les nouvelles méthodes d'évaluation et d'intervention des SPIP, notamment au regard des règles européennes de probation)

Éléments du contenu

- Présentation des travaux de recherche sociologique et criminologique intéressant l'exécution et l'application des peines.
- Présentation de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du droit de la peine, conjuguant exposés théoriques et réflexion sur la collaboration des acteurs dans l'exécution de la peine.

Modalités pédagogiques

Cette session abordera sous forme d'exposés et de tables rondes l'actualité du droit de la peine, en favorisant les échanges avec les participants, nourris par les présentations de spécialistes. Elle offrira aussi la possibilité d'un échange approfondi et structuré sur les pratiques, expériences et difficultés par le biais de tables rondes.

Nombre de places : 75 places (pour information la formation regroupera 195 participants : magistrats, avocats, AP, PJJ, gendarmerie)

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171921

Date limite d'inscription :
Le 07/12/2023

Durée : 3 jours

Dates :
Du 05 au 07 février 2024

Lieu :
ENM Paris

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

ENAP/ENM : Prévenir la récidive en rendant la peine plus efficace : l'évolution des méthodes en probation

Sur la base du référentiel des pratiques opérationnelles relatif aux méthodes d'intervention des services pénitentiaires d'insertion et de probation (RPO1), les services pénitentiaires d'insertion et de probation se dotent d'outils et de méthodes d'intervention dont l'usage sert l'objectif commun de lutte contre la récidive en offrant aux personnes suivies par la justice l'opportunité d'évoluer et de comprendre leurs passages à l'acte.

Cette formation vise à permettre aux magistrats et aux cadres de l'AP d'avoir une représentation plus précise de ces nouvelles méthodologies d'intervention en probation et de parvenir à un langage judiciaire commun inspiré des méthodes d'évaluation du What Works et de la désistance. Les magistrats pourront aussi utiliser les données de ces recherches dans leur propre pratique judiciaire

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le processus lié à l'émergence des nouveaux outils d'intervention des SPIP
- Repérer les différents outils de prise en charge et d'évaluation utilisés en SPIP et leur intérêt dans le cadre de la prévention de la récidive et la réintégration des personnes condamnées dans la communauté
- Réaliser une évaluation criminologique des risques de récidive selon le modèle RBR (risque, besoin, réceptivité) et de la désistance.

Eléments du contenu

- Les grands courants de pensée
- Les Core Correctional Practices
- Les outils d'évaluation
- Les heuristiques de jugement
- Les outils d'intervention : l'entretien motivationnel et l'approche cognitivo comportementale
- Dynamique de prise en charge collective : programmes correctionnels efficaces

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, cas pratiques, vidéos thématiques, échanges et débats

Nombre de places : 10 places

N° Harmonie : 51171907

Date limite d'inscription :

Le 11/01/2024

Durée : 3 jours

Dates :

Du 04/03/2024 (9h) au
07/03/2024 (12h)

Lieu : ENM Paris (lieu à déterminer)

Intervenants :

Charlotte CLOAREC, CPIP
DPIP
Psychologue

Public visé :

Magistrats et personnels de l'administration pénitentiaire en position d'encadrement (DPIP-DSP-LP)

Conditions d'admission /

Pré requis :

Aucun

Responsable de formation :

joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :

amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Le traitement judiciaire du renseignement

La possibilité d'inclure, dans une enquête judiciaire, des éléments recueillis par les services de renseignement, est une nécessité qui apparaît clairement dans de nombreux contentieux, qu'il s'agisse de terrorisme, de crime organisé, d'infractions financières ou même d'infractions plus classiques. Au-delà de l'utilisation immédiate de ces informations en procédure, le "stockage" du renseignement afin d'effectuer des recoupements et, en tous cas, en vue d'une utilisation différée pose également question pour l'autorité judiciaire.

Par ailleurs, si la loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a permis d'organiser et de réglementer le fonctionnement des services de renseignement, soumettant les techniques d'accès à l'information utilisées au contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), le fonctionnement concret des services de renseignement reste parfois méconnu.

Cette session permettra d'identifier les "bonnes pratiques" en matière d'intégration et d'utilisation du renseignement et ce à tous les stades de la procédure.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de :

- Repérer les textes applicables et la jurisprudence en la matière
- Identifier les différents acteurs du renseignement (services du ministère de la défense, de l'intérieur, de la justice mais aussi des finances et acteurs agissant à l'étranger).
- Utiliser, à tous les stades de la procédure, les "bonnes pratiques" en matière de renseignement

Modalités pédagogiques

Exposés, échanges enrichis par la diversité des participants

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171922

Date limite d'inscription :
Le 08/02/2024

Durée : 4 jours

Dates :
Du 02/04/2024 au 05/04/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
Acteurs du renseignement, enquêteurs et magistrats

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Lutte contre la radicalisation violente : les outils de détection et de prise en charge

La radicalisation relève d'un processus qui se construit par étapes pouvant conduire à l'extrémisme voire au terrorisme. Ce processus s'explique par des facteurs multiples et touche bien souvent des jeunes vulnérables, en perte de repères, en rupture, en situation d'isolement et en proie à l'endoctrinement.

Face aux défis que représente actuellement le phénomène de la radicalisation violente pour les sociétés occidentales, un plan de lutte contre la radicalisation violente, comportant notamment un volet préventif et d'accompagnement des familles a été mis en place puis amendé.

Les magistrats français, quelles que soient leurs fonctions, sont tous susceptibles d'être confrontés à des situations "à risque" dans le quotidien de leurs fonctions: le juge des enfants face à un mineur en danger, le juge aux affaires familiales dans un conflit relatif à l'autorité parentale, le juge de l'application des peines dans le suivi d'une personne condamnée, le magistrat du parquet et le juge d'instruction saisis d'infractions commises par une personne présentant des signes de radicalisation.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session a pour objectifs de permettre aux agents de :

- Identifier les concepts, définitions et problématiques tout en étant sensibilisé aux différentes analyses de ce phénomène
- Identifier les outils et méthodes de détection du basculement dans la radicalisation violente
- Développer et s'appropriier les outils de prise en charge en termes de prévention et de protection

Modalités pédagogiques

Apports théoriques

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171908

Date limite d'inscription :
Le 16/11/2023

Durée : 4 jours

Dates :
Du 08/01/2024 au 12/01/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giraux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Terrorisme : état des lieux, enjeux et perspectives

Face à la répétition d'attentats terroristes sur le territoire national et à l'étranger, quelle réponse de l'institution judiciaire ? Si elle évoque les réponses militaires et administratives au fait terroriste et prend le temps d'examiner et d'actualiser l'état de la menace terroriste, cette session est centrée sur l'analyse du système judiciaire français en matière de lutte contre le terrorisme.

Objectifs pédagogiques

Cette formation a pour objet de :

- Décrire et analyser les manifestations actuelles de la menace terroriste en France et en Europe (réseaux djihadistes internationaux, islamistes radicaux urbains, idéologies, propagande...)
- Rappeler et commenter des différentes phases du traitement judiciaire, de l'enquête à l'exécution des peines, en mettant en exergue les liens entre les acteurs

Éléments du contenu

Sont ainsi évoqués le dispositif centralisé et les infractions spécifiques mis en place progressivement depuis 1986, l'intégration du renseignement en procédure dans cette matière, ainsi que certains aspects spécifiques de ce contentieux tels que la prise en charge des victimes ou le traitement des procédures concernant les faits commis à l'étranger.

Modalités pédagogiques

Destinée à des magistrats pénalistes et ouverte à un public extérieur varié, cette session est construite à partir d'exposés et de tables rondes réunissant des acteurs actuels de la lutte anti-terroriste.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171909

Date limite d'inscription :
Le 01/02/2024

Durée : 5 jours

Dates :
Du 25/03/2024 au
29/03/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Du prononcé à l'exécution de la peine : quelle collaboration pour les acteurs ?

Réfléchir à l'organisation du service pénal d'une juridiction, dans un objectif de meilleure circulation de l'information et d'individualisation de la peine favorisant la prévention de la récidive, et permettre aux différents acteurs judiciaires concourant tant au prononcé qu'à l'exécution de la peine d'échanger sur leurs pratiques : tels sont les objectifs de cette session.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette formation vise à :

- Identifier l'apport d'une évaluation structurée tant au stade du choix de la peine que de son suivi
- Identifier les réflexions issues des lieux d'échanges que peuvent constituer les commissions de l'exécution et de l'application des peines et conférences régionales semestrielles portant sur les aménagements de peines et les alternatives à l'incarcération

Modalités pédagogiques

Cette session privilégiera les échanges autour d'exemples concrets de présentation d'expériences innovantes et d'outils développés dans les services pénaux.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171923

Date limite d'inscription :
Le 15/08/2024

Durée : 3 jours

Dates :
Du 07/10/2024 au 09/10/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Crimes de sang, crimes de sexe

Les grandes affaires criminelles, bien que résiduelles dans l'activité du pénaliste, conduisent les praticiens à se poser d'innombrables questions, mobilisent des intervenants de tous horizons et suscitent l'intérêt constant de l'opinion publique.

Objectifs pédagogiques

Cette action de formation vise à fournir aux praticiens de la justice pénale des connaissances pluridisciplinaires sur la réalité criminelle contemporaine pour leur permettre de développer et d'adapter une intervention judiciaire spécialisée avant, pendant et après le jugement.

Éléments du contenu

L'histoire, la sociologie, la psychologie, les expériences étrangères et d'autres domaines du savoir seront mobilisés pour mieux connaître les fondements de l'activité criminelle, les ressorts psychiques à l'œuvre lors du passage à l'acte et les caractéristiques sociales des auteurs. Les nouvelles techniques d'investigation et de résolution des affaires criminelles seront également présentées ainsi qu'une réflexion sur la spécificité de ces affaires dans la perception de la justice criminelle par l'opinion publique.

Modalités pédagogiques

Des exposés de magistrats, d'historiens, de médecins, de psychologues, de techniciens de l'enquête mais également de journalistes précéderont des temps de débats.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171910

Date limite d'inscription :
25/04/2024

Durée : 5 jours

Dates :
Du 10/06/2024 au 14/06/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

La prison en question

Les conditions d'incarcération en France ont fait l'objet de plusieurs rapports parlementaires, institutionnels et internationaux critiques, dans un contexte de surpopulation carcérale ne cessant de se confirmer, voire de s'accroître.

L'évolution déterminante de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme mais aussi des juridictions administratives françaises étendant leur contrôle de légalité à de nombreuses décisions applicables aux détenus ou encore acceptant de statuer sur leurs demandes d'indemnisation liées aux conditions de détention, a fait évoluer le cadre juridique de l'incarcération en France.

L'impact des rapports et avis répétés du Contrôleur général des lieux de privation de liberté et les débats accompagnant les projets de réforme de la prison ainsi que la question de la rétention de sûreté et celle des soins en prison, complètent également les questions posées sur la situation carcérale contemporaine.

Enfin, la réflexion nécessaire sur ce qu'est la prison, sur les conséquences qu'elle a, malgré différentes expériences menées en détention et qui seront analysées, sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes, invite à débattre sur les réponses qu'elle apporte ou pose en termes de peine.

Objectifs pédagogiques

Cette session vise à présenter l'actualité de la situation carcérale, des connaissances produites à son sujet mais aussi des interrogations, des attentes parfois paradoxales de la société à l'égard de la prison.

Modalités pédagogiques

Les échanges pluridisciplinaires entre les professionnels participants enrichiront le déroulement de cette action de formation.

Cette formation sera abordée par une approche à la fois historique, sociologique, juridique, criminologique, démographique, par des comparaisons internationales et les interventions du contrôleur général des lieux de privation de liberté, de magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, médecins psychiatres, représentants d'associations et d'institutions, universitaires, chercheurs.

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171911

Date limite d'inscription :
Le 18/04/2024

Durée : 4 jours

Dates :
Du 10/06/2024 au 14/06/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

La désistance

La désistance ou, autrement dit, la sortie de la délinquance, est un processus qui fait l'objet d'études en criminologie depuis les années 1940 et à un rythme beaucoup plus soutenu depuis les années 1970-80. Les études longitudinales mettent en évidence que la grande majorité des personnes qui se lancent dans la délinquance finissent par l'abandonner. L'exploration des processus qui président à l'arrêt de la délinquance sont des appuis précieux pour les acteurs judiciaires dans le choix de la réponse pénale la plus pertinente et la détermination des mesures les plus adaptées aux objectifs de réinsertion et de lutte contre la récidive.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Cette session, co-organisée avec l'Ecole Nationale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ), se compose d'une alternance de présentations théoriques des recherches menées en criminologie, de focus sur les données acquises de la science et de réflexions sur les pratiques judiciaires en cours par les professionnels eux-mêmes.

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et mises en situations

Nombre de places : 20 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171912

Date limite d'inscription :
Le 03/10/2024

Durée : 3 jours

Dates :
Du 25/11/2024 au 27/11/2024

Lieu :
ENM Paris ou ENPJJ Roubaix
(lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A préciser

Public visé :
Personnels AP

**Conditions d'admission /
Pré requis :**
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Les 3 monothéismes

Objectifs pédagogiques

Cette formation vise à :

- Définir la notion de monothéisme
- Identifier le pluralisme interne à chaque monothéisme
- Différencier les manières de lire les textes

Éléments du contenu

Construite sur un principe thématique, l'approche de chaque religion, christianisme, islam et judaïsme, sera précédée par une introduction à la notion de monothéisme.

D'une part, seront étudiés le pluralisme interne à chacun des monothéismes ainsi que leurs différentes manières de lire les Textes.

D'autre part, sera appréhendée la façon dont ces trois monothéismes sont présents dans les problématiques du monde contemporain.

Modalités pédagogiques

Des exposés de spécialistes fourniront des connaissances théoriques.

Cette session ouverte à un large public doit également permettre des échanges lors des débats qui suivront les enseignements magistraux.

Nombre de places : 15 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171915

Date limite d'inscription :
Le 08/08/2024

Durée : 4 jours

Dates :
Du 30/09/2024 au 04/10/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27

Les dérives sectaires

Gardien de la liberté individuelle et protecteur de la personne contre toute sujétion physique ou psychologique, le magistrat est au cœur de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires. Confronté, dans l'exercice de ses fonctions, à une affaire qui présente un contexte sectaire, il a besoin de clefs de lecture pour prendre une décision adaptée.

Objectifs pédagogiques et éléments du contenu

Son rôle et sa mission s'inscrivant dans une réponse institutionnelle élargie, cette session, qui accueille des participants de divers horizons professionnels, poursuit un double objectif :

- Acquérir ou approfondir ses connaissances théoriques et techniques présentées de façon structurée : les "fondamentaux" (notion de "dérives sectaires", textes juridiques, acteurs de la lutte et de la prévention), la parole des experts, les contentieux (civil et pénal), ainsi que des thèmes d'actualité
- Débattre autour de questionnements communs aux nombreux acteurs de la prévention et de la lutte contre les dérives sectaires

Modalités pédagogiques

Privilégiant les conférences-débats, cette session doit permettre aux magistrats d'enrichir, par une approche pluridisciplinaire, nationale et internationale, leur propre réflexion et de repérer les différentes compétences susceptibles d'être mobilisées en ce domaine.

Nombre de places : 10 places

A noter que les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront à la charge du service employeur.

N° Harmonie : 51171914

Date limite d'inscription :
Le 04/04/2024

Durée : 4 jours

Dates :
Du 27/05/2024 au 30/05/2024

Lieu :
ENM Paris (lieu précis à déterminer)

Intervenants :
A déterminer

Public visé :
Personnels AP

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.47.49.30.21

Assistante de formation :
amandine.nock@justice.fr
05.53.98.90.27





Le catalogue des formations du RESP
regroupant les formations des ateliers du service
public
et
les sessions « développement des compétences des
professionnels de la formation »
sont disponibles sur le lien suivant :

[FORMATIONS | RESP \(resp-fr.org\)](http://resp-fr.org)

FORMATIONS D'ADAPTATION

Les adjoints techniques	150
Les techniciens.....	151
Les directeurs techniques	152
Les adjoints administratifs Module : Découverte de l'environnement professionnel.....	153
Les formateurs et les responsables de formation	154
Les moniteurs de sport pénitentiaires	155
Les enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	156
Les RLE nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire	157
Les personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM).....	158
Les personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs	159
Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements & des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation Nouveau	160
Les ERIS.....	161



Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints techniques

La formation d'adaptation des adjoints techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux adjoints techniques de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer la prise en charge de la population placée sous main de justice qu'ils seront conduits à encadrer par la connaissance de ses spécificités et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation à la santé sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Maintenance bâtiment, gestion production, restauration (suivant la spécialité de l'agent)

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

2 semaines de stage (1 semaine de stage en tant que surveillant et 1 semaine stage de mise en situation) et 3 semaines de formation à l'Enap

Dates :

Octobre 2024

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap

Public visé :

Adjoints techniques

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue des concours interne et externe ou détaché dans le corps des adjoints techniques

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des techniciens

La formation d'adaptation des techniciens a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

Permettre aux techniciens de :

- Appréhender leur fonction par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assister le directeur technique par l'acquisition de compétences en matière de développement de projet et d'organisation du travail
- Assurer l'encadrement d'ateliers de production ou d'actions de formation professionnelle par l'acquisition de connaissances sur la population placée sous main de justice et des modalités de sa prise en charge

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Initiation Santé et sécurité au travail
- Ecrits administratifs et professionnels
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Initiation aux marchés publics
- Formation technique dans la spécialité

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement

Dates :

Janvier 2025

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Techniciens

Conditions d'admission / Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe ; détachement et liste d'aptitude

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des directeurs techniques

La formation d'adaptation des directeurs techniques a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

- Appréhender leur fonction d'encadrement des services techniques par la connaissance de l'administration pénitentiaire, de ses missions et de son organisation
- Assurer leur mission de conseil auprès des décideurs institutionnels, en développant des compétences managériales
- Identifier les PPSMJ, leurs caractéristiques et les modalités de leur prise en charge, notamment dans les domaines du travail pénitentiaire et de la formation professionnelle, pour contribuer aux missions de sécurité publique, d'orientation, d'observation et de préparation de la réinsertion sociale des personnes détenues

Éléments du contenu

- Présentation générale de l'administration pénitentiaire
- Différents personnels
- Droits et obligations des fonctionnaires
- Déontologie et risques corruptifs
- Différents régimes de détention et le parcours pénal de la personne détenue
- Connaissances des caractéristiques de la PPSMJ
- Règlement intérieur des établissements
- Approche sécuritaire et renseignements
- Histoire pénitentiaire
- Le travail des détenus
- Rôle et responsabilité des cadres en matière de santé et sécurité au travail
- Les outils de la communication
- Management
- La conduite de réunion
- Les marchés publics et leurs contentieux
- Formation technique dans la spécialité
- Les astreintes de direction
- Initiation à la formation

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, exercices

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée :

12 semaines de formation dont 4 semaines de stage en établissement ou DISP et 1 semaine de stage hors institution pénitentiaire

Dates :

Janvier 2025

Lieu :

Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataires

Public visé :

Directeurs techniques

Conditions d'admission /

Pré requis :

Être admis à l'issue des concours interne et externe, de la liste d'aptitude ou en détachement

Responsable de formation :

jose.marivela@justice.fr
05.53.98.90.10

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des adjoints administratifs

Découverte de l'environnement professionnel

Les adjoints administratifs du Ministère de la Justice peuvent postuler sur des postes différents au sein des directions de ce même ministère. Lorsqu'ils sont affectés dans l'administration pénitentiaire (AP), ils sont confrontés aux particularités de ce milieu. Cette formation permettra aux adjoints administratifs intégrant l'administration pénitentiaire de se situer dans leur nouvel environnement institutionnel et professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier les missions des personnels de l'administration pénitentiaire
- Repérer le fonctionnement des établissements pénitentiaires
- Identifier les caractéristiques des personnes détenues
- Identifier les mesures de contrôle lors de l'accès à un établissement pénitentiaire et les contraintes sécuritaires à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire
- Identifier les spécificités des écrits administratifs et professionnels

Éléments du contenu

- Organisation de l'administration pénitentiaire.
- Écrits administratifs et professionnels.
- Identifier la déontologie du service public pénitentiaire et se prémunir du risques de corruption.
- Approche sécuritaire.
- Profils psychosociaux et criminologiques de la population pénale
- Présentation générale des postes occupés par un adjoint administratif au sein de l'administration pénitentiaire sous format « ateliers »
- Respecter les droits et obligations des statutaires

Modalités pédagogiques

Apports théoriques, échanges et discussions.
Modalités hybrides (présentiel et en distanciel)

Nombre de places : selon recensement

Durée :

4 jours en présentiel du lundi 9h30 au vendredi 12h + 2h à distance

Dates : A définir

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs associés
Énap

Public visé et conditions d'admission :

Adjoints administratifs de l'AP issus des recrutements avec et sans concours,

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr

Formation d'adaptation à la prise de fonction des formateurs et des responsables de formation

La formation d'adaptation des formateurs et responsables de formation d'une durée totale d'un an se compose d'une période initiale d'enseignements et de stages pratiques, préalable à la prise de fonction et d'un stage probatoire sur le lieu d'affectation.

Objectifs pédagogiques

Cette formation, organisée par l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire, doit permettre l'acquisition et le développement des compétences nécessaires aux fonctions de formateur des personnels ou de responsable de formation.

Éléments du contenu

UF 1 : S'inscrire en tant que formateur et responsable de formation dans son environnement professionnel

UF 2 : Contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques pénitentiaires en matière de formation

UF 3 : Accompagner, former et encadrer les personnels pénitentiaires

Modalités pédagogiques

Formation-action, apports didactiques, exercices pédagogiques, mises en situation

Nombre de places : variable, en fonction des postes mis au concours

Durée :
25 semaines dont 12 semaines de stage

Dates :
Du 22/01/2024 au 12/07/2024

Lieu : Énap

Intervenants :
Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Prestataire

Public visé et conditions d'admission :
Agents (surveillants, officiers et CPIP) admis à l'issue de l'examen professionnel de formateur/responsable de formation

Responsable de formation :
joelle.giroux@justice.fr
05.53.98.90.98

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des Moniteurs de sport pénitentiaires

La formation d'adaptation des moniteurs de sport a pour but de les préparer à leur nouvel environnement professionnel.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation d'adaptation, le stagiaire sera capable de :

- Animer et encadrer la pratique sportive en toute sécurité tout en adaptant les activités aux besoins et aux attentes de l'ensemble des personnes détenues ;
- Communiquer autour des APS dans les situations de la vie professionnelle ;
- Contribuer au bon fonctionnement de la structure ;
- Mettre en place des projets d'animation sportive dans son établissement, notamment en inscrivant ces projets dans un contexte de partenariat.

Éléments du contenu

Pour la 39^{ème} promotion de MSP, l'architecture de formation se décline comme suit :

UC1 : Préparer et animer des cycles de séances de loisir sportif

- M1 - Identifier les caractéristiques et les besoins des participants
- M2 - Repérer les éléments de santé, d'anatomie et de physiologie
- M3 - Construire une séance ou un cycle de séances
- M4 - Identifier la réglementation liée à la sécurité des pratiques
- M5 - Animer et encadrer une séance de loisir sportif
- M6 - Animer les activités et techniques propres aux jeux sportifs et jeux d'opposition

UC2 : Organiser, informer et communiquer autour des activités d'animation et d'encadrement physiques et sportifs

- M1 - Analyser le fonctionnement de sa structure
- M2 - Planifier (mettre en œuvre) et rendre compte de ses activités
- M3 - Communiquer avec le public

UC3 : Intervenir en milieu carcéral

- M1 - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- M2 - Utiliser les outils de communication de l'AP
- M3 - Se situer dans la fonction de moniteur de sport en établissement

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, mises en situation, exercices.

Nombre de places : Déterminé par arrêté d'ouverture du concours

Durée : 1 an de formation en alternance et en deux parties distinctes

1^{ère} partie :

25 semaines de formation à l'Énap, dont 4 semaines de stage diagnostic et 4 semaines de stage de mise en situation dans l'établissement d'affectation

2^{ème} partie :

27 semaines de stage probatoire dans l'établissement d'affectation

Dates 1^{ère} partie :

Du 15/01/2024 au 05/07/2024

Lieu : Énap

Intervenants :

Formateurs Énap
Formateurs associés Énap
Intervenants extérieurs

Public visé :

Surveillants

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre admis à l'issue du concours interne

Responsable de formation :

damien.filippi@justice.fr
05.47.49.30.09

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des enseignants nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation des enseignants nouvellement nommés doit leur permettre, grâce à des enseignements théoriques et pratiques, d'acquérir la connaissance de l'administration pénitentiaire et de ses services ainsi que celle du public qu'ils vont avoir à former.

Il ne s'agit pas de s'immiscer dans la partie enseignement (les stagiaires ont quasi tous déjà exercé dans diverses structures). L'objectif visé est d'atteindre rapidement une connaissance suffisante de ce nouveau milieu professionnel.

L'enseignant en établissement pénitentiaire participe à la mission d'insertion par un travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion).

Objectifs pédagogiques

- Identifier les politiques et orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Se situer dans un environnement professionnel nouveau et spécifique
- Appréhender de façon suffisante le public à former et son parcours pénitentiaire

Éléments du contenu

- Les grandes orientations de l'Administration Pénitentiaire en matière d'insertion et d'enseignement
- Notions d'histoire pénitentiaire
- Questions vives : majeurs/mineurs/RLE
- Le parcours pénal
- La radicalisation
- Les caractéristiques de la personne détenue
- La découverte du service public pénitentiaire
- Le repérage des risques suicidaires
- Déontologie et risques corruptifs

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Groupes de travail

Nombre de places : variable, en fonction du nombre d'enseignants nouvellement nommés

Durée : 4 jours

Dates :
Du 18 au 22 novembre 2024

Lieu : Enap

Intervenants :
Professionnels de l'éducation nationale
Professionnels pénitentiaires

Public visé :
Enseignants

Conditions d'admission / Pré requis :

Etre nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

Responsable de formation :
dominique.dejardin@justice.fr
☎
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des responsables locaux d'enseignement (RLE) nouvellement nommés dans l'administration pénitentiaire

La formation spécifique des responsables locaux d'enseignement nouvellement nommés vise à faciliter l'adaptation à leurs fonctions. L'objectif est de balayer les différents champs de missions qui leur sont confiées, à l'interface entre l'administration pénitentiaire et l'éducation nationale, afin de renforcer leur expertise professionnelle.

Le RLE coordonne l'équipe enseignante et veille à garantir la participation de l'enseignement à la mission d'insertion par la cohérence du travail pédagogique (avec les détenus) et pluridisciplinaire (participation aux différentes commissions concourant à l'insertion et à la formation professionnelle).

Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux politiques des orientations en matière d'enseignement dans l'AP
- Acquérir et renforcer les gestes professionnels liés à la coordination de l'équipe de l'unité locale d'enseignement (ULE), dans le contexte pénitentiaire, avec les partenaires
- Acquérir une maîtrise du suivi du parcours pénitentiaire des élèves détenus

Éléments du contenu

- La place et le rôle du RLE dans l'établissement pénitentiaire et vis-à-vis des partenaires
- Le film annuel du RLE
- Les outils du RLE (gestion et suivi, GENESIS...)
- La construction de l'offre de formation de l'ULE (de la prévention de l'illettrisme à la formation professionnelle)
- Le suivi du parcours scolaire de la personne détenue (mineure ou majeure)
- La coordination de l'équipe pédagogique et la gestion quotidienne des ressources humaines

Modalités pédagogiques

Apports didactiques
Groupes de travail

Nombre de places : variable, en fonction du nombre de RLE nouvellement nommés

Durée : 3 jours

Dates :
Du 25 au 28 novembre 2024

Lieu : Enap

Intervenants :
Professionnels de l'éducation nationale
Professionnels pénitentiaires

Public visé :
RLE

Conditions d'admission / Pré requis :
Être nouvellement nommé dans un établissement pénitentiaire

Responsable de formation :
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels affectés en Etablissements pénitentiaires pour Mineurs (EPM)

Le dispositif de formation destiné aux personnels de la DAP et de la DPJJ, affectés en EPM, a été conçu en 2007 afin d'outiller les agents récemment nommés au sein de ces structures. Il a été remanié en 2022, permettant ainsi aux écoles de proposer cette formation alternativement. En 2024 la formation des agents DAP et PJJ affectés en EPM se tiendra à l'ENPJJ.

L'objectif principal de cette formation consiste, pour assurer une complémentarité d'intervention des deux institutions dans la prise en charge des mineurs détenus, à faire évoluer les représentations des agents de la DAP et de la PJJ sur les rôles et missions de chacun et à les amener à travailler sur leur identité professionnelle.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- Repérer la prise en charge éducative des mineurs par la PJJ
- Identifier le cadre réglementaire applicable en EPM
- Adapter son comportement face aux situations de violence
- Améliorer sa connaissance du public pris en charge et de son environnement

Éléments du contenu

Les contenus de formation seront définis par l'Enap et l'ENPJJ.

- Les spécificités de fonctionnement de la PJJ
- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Exercices de cohésion d'équipe et de gestion du stress
- Les spécificités de l'adolescence

Modalités pédagogiques

Echanges sur les pratiques

Mises en situations

Apports théoriques

Nombre de places : Variable en fonction des CAP de mutations des surveillants et du nombre d'éducateurs PJJ nouvellement affectés en EPM.

Durée : 1 semaine

Dates :

Voir catalogue de l'ENPJJ : [Catalogue de formation | École nationale de protection judiciaire de la jeunesse \(justice.fr\)](#)

Lieu : ENPJJ

Intervenants :

Variés

Public visé :

Surveillants pénitentiaires et éducateurs PJJ

Conditions d'admission /

Pré requis :

Etre récemment nommé au sein d'un EPM

Responsable de formation :

dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :

myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des personnels pénitentiaires affectés en Quartier Mineurs

Confrontés aux difficultés que pose la prise en charge des mineurs incarcérés, les personnels pénitentiaires affectés en quartier mineurs doivent renforcer leurs compétences afin de mieux encadrer une population complexe, parfois imprévisible, et pour laquelle l'incarcération doit trouver un sens éducatif.

Pour ce faire, les personnels pénitentiaires spécialisés doivent s'approprier une nouvelle identité professionnelle de par la dualisation de leurs missions : garder, contrôler, réguler mais tout autant observer, écouter, accompagner et éduquer à travers les temps et les actes de la vie quotidienne.

Objectifs pédagogiques

- Repérer la prise en charge éducative des mineurs par la PJJ
- Identifier le cadre réglementaire applicable en EPM
- Adapter son comportement face aux situations de violence
- Améliorer sa connaissance du public pris en charge et de son environnement

Éléments du contenu

- Les spécificités de fonctionnement de la PJJ
- Le cadre juridique de la détention des mineurs
- Exercices de cohésion d'équipe et de gestion du stress
- Les spécificités de l'adolescence

Modalités pédagogiques

Echanges sur les pratiques
Mises en situations
Apports théoriques

Nombre de places : variable, en fonction des prises de fonction.

Durée :
1 semaine

Dates :
Session 1 du 11/03/2024 au 15/03/2024
Session 2 du 27/05/2024 au 31/05/2024
Session 3 du 24/06/2024 au 28/06/2024

Lieu : Énap

Intervenants :
Variés

Public visé :
Personnels de surveillance de tout grade.
Personnels de direction

Conditions d'admission / Pré requis :
Être en poste dans un quartier mineurs

Responsable de formation :
dominique.dejardin@justice.fr
05.53.98.90.36

Assistante de formation :
myriam.gelly@justice.fr
05.53.98.92.15

Formation d'adaptation à la prise de fonction des chefs d'établissements & des directeurs fonctionnels des services pénitentiaires

Cette action de formation concerne tous les cadres (DSP, DPIP, CSP) qui sont appelés à prendre, pour la première fois, la responsabilité d'une entité pénitentiaire (chef d'établissement, chef de maison d'arrêt, directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation)

Objectifs pédagogiques

Il s'agit de permettre à ces professionnels d'adapter leur réflexion, leur positionnement et leur action aux exigences et aux attendus de leur nouveau champ de responsabilité.

Éléments du contenu

- Management de la performance (exploitation des outils de management et de pilotage de l'institution)
- Management des risques
- Elaboration et pilotage du projet de service
- Gestion administrative et budgétaire
- Gestion des ressources humaines et des risques psychosociaux
- Santé et sécurité au travail
- Mise en œuvre du dialogue social
- Communication avec la presse
- Gestion de crise
- Actualités pénitentiaires : orientations nationales, maîtrise des enjeux, projets innovants et expérimentations en cours pour l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes placées sous main de justice

Modalités pédagogiques

Apports didactiques, retours d'expérience, échanges de pratiques, visites de structures, exercices pédagogiques.

Nombre de places : variable. L'inscription est réalisée par le bureau de la gestion personnalisée des cadres de l'administration centrale.

Durée :
10 jours

Dates :
2^e trimestre 2023
2^e trimestre 2024

Lieu :
Enap

Intervenants :
Professionnels de l'administration pénitentiaire

Public visé :
Cadres responsables d'une entité pénitentiaire

Conditions d'admission / Pré requis :
Aucun

Responsables de formation :
laurent.cousson@justice.fr
05.53.98.89.19
laurence.soulie@justice.fr
05.53.98.90.35

Assistants de formation :
camille.cassagne@justice.fr
05.53.98.90.14
isabelle.wadel@justice.fr
05.53.98.89.21

Département sécurité

Formation d'adaptation à l'emploi ERIS

Cette formation d'adaptation d'une durée de 13 semaines a pour finalité l'acquisition et le développement des compétences et pratiques professionnelles de ces fonctionnaires au regard des nouvelles missions qu'ils sont appelés à exercer au sein d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité. Elle fait l'objet d'une évaluation.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Faire face aux situations de crise et gérer le stress qu'elles peuvent induire ;
- D'intervenir armés et/ou avec l'équipement approprié en établissements pénitentiaires en toute sécurité en respectant le cadre réglementaire et les procédures d'emploi en vue de sécurisation, de maintien et de rétablissement de l'ordre ;
- D'assurer des escortes armées en toute sécurité.

Éléments du contenu

- L'intervention professionnelle (IP);
- Les fondamentaux, maîtrise sans arme et avec arme de l'adversaire ;
- Le maintien de l'ordre ;
- Le stress : définition, cause, différents facteurs du stress professionnel spécifique, manifestation, conséquences ;
- Le matériel d'intervention et le maintien de l'ordre ;
- Les techniques fondamentales individuelles ;
- Les techniques de combat et de défense ;
- Les techniques d'intervention en équipe constituée ;
- Le menottage sous la force armée ;
- Armement en dotation dans l'administration pénitentiaire ;
- Réglementation relative à l'usage de la force armée ;
- La doctrine générale en matière de maintien de l'ordre (MO) ;
- Le barrage d'arrêt fixe (BAF) ;
- L'expression des ordres en MO ;
- La section de protection et d'intervention (SPI) ;
- La préparation et l'exécution des escortes ;
- Les déplacements en convoi ;
- Les procédures d'urgence.

Modalités pédagogiques :

Apports didactiques, mises en situation, simulation, exercice d'application.

Nombre de places : 35 places sur concours

Durée :
13 semaines

Date :
De la semaine 14 à la semaine 30

Lieu :
ENAP et site extérieur

Intervenants :
Instructeur ENAP

Public visé :
Personnels de surveillance admis à l'issue de la sélection professionnelle ERIS.

Responsable de formation :
olivier.denis@justice.fr
05.53.98.90.34

manu.chabin@justice.fr
05.53.98.89.81

Secrétariat :
hélène.durand@justice.fr
05.53.98.89.39
Corinne.antonini@justice.fr
05.53.98.90.67
Aurelie.arran@justice.fr
05.53.98.90.89

CATALOGUE DE LA FORMATION CONTINUE

2024



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS 10028
47916 AGEN cedex 9
+33 (0)5 53 98 98 98
www.énap.justice.fr
Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>

EnapCampus

La page officielle de
l'École nationale
d'administration
pénitentiaire